



Rapport
annuel
2019

avant-propos du gouverneur

« La Banque de France, service public de confiance et d'excellence »

François Villeroy de Galhau



SES MISSIONS



Ce *Rapport annuel* 2019, par définition, ne développe pas les mesures adoptées pour lutter contre les conséquences économiques de la pandémie du coronavirus (Covid-19) qui a depuis bouleversé la santé et l'économie du monde. Mais il montre combien notre stratégie pour transformer l'institution s'est avérée précieuse au moment où il nous a fallu réagir vite et fort pour faire face à un défi inimaginable il y a encore quelques mois. Face au Covid, la Banque de France a pu bien servir notre pays car elle était forte du professionnalisme de ses équipes, de ses missions, de sa présence sur le terrain comme au niveau national et européen, et de sa modernisation à travers notamment sa digitalisation. Près de 80 % de nos équipes ont assuré leur métier en télétravail.

A posteriori, 2019 nous apparaît comme l'année du calme avant la tempête. Pourtant, dans le monde, la croissance avait déjà ralenti du fait des incertitudes pesant sur le commerce mondial. En Europe, la croissance de la zone euro s'est tassée, avec 1,2 % en 2019, contre 1,9 % en 2018; l'inflation également, à 1,2 % sur l'année. Le taux de chômage a pour autant continué à reculer, y compris en France grâce à plusieurs années de réformes favorables à l'emploi.

Nous avons fêté les vingt ans de l'euro, qui n'a jamais été aussi soutenu par les citoyens de la zone euro : 76 % des Européens et 72 % des Français sont favorables à notre monnaie unique.

La Banque de France a agi au service de ses trois missions : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société.

Ses opérateurs et ses experts ont œuvré avec succès pour que Paris reste une place financière sûre et performante. Notre **stratégie monétaire** a contribué au financement de l'économie et à la cohésion de l'euro : nous avons acheté 611 milliards d'euro de titres depuis le début des programmes européens d'achat. Nous avons imprimé des billets de banque de plus en plus sécurisés, délivré 5,4 milliards de coupures, mis en circulation et entretenu des billets de qualité. Nous avons poursuivi l'innovation, permettant le déploiement de la diversité des moyens de paiement en toute sécurité.

La sécurité des Français repose aussi sur la **stabilité du système financier** : nous avons supervisé 671 établissements bancaires, au sein de l'Union bancaire européenne, et 695 entreprises d'assurance et mutuelles. Le ratio de solvabilité des six principaux groupes bancaires français a été renforcé et s'établit à 14,4 %. Notre vigilance est restée active, face à la vive croissance du crédit aux entreprises et aux ménages, et en particulier du crédit immobilier résidentiel. Nous sommes intervenus sur les sujets cruciaux où notre expertise et notre neutralité étaient le plus nécessaires : intelligence artificielle, monnaie digitale, cryptoactifs. La Banque de France a accueilli la première conférence annuelle du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et a lancé un « Appel à l'action » climatique, dont l'urgence a été entendue.

Pour ses **services à l'économie et à la société**, la Banque de France est directement en contact avec les forces vives du pays, grâce à son réseau de proximité. L'aide aux personnes en situation de surendettement, le droit au compte, la tenue des fichiers bancaires et d'incidents de paiement, le contrôle des frais bancaires ont été des moments d'écoute des particuliers, surtout les plus fragiles. Notre accompagnement des entreprises, TPE et PME, et le rôle majeur de la Médiation du crédit, dont nous avons fêté les dix ans, ont été des marqueurs de notre présence sur l'ensemble du

territoire, au service de tous. Notre engagement en faveur de l'éducation économique et financière a été illustré par l'ouverture de Citéco en 2019.

La Banque de France s'est aussi beaucoup transformée de l'intérieur. Nous avons encore accru notre performance en diminuant nos coûts, de plus de 12 % désormais par rapport à 2015, tout en développant nos services. Entre les 16 600 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine et le doublement de nos abonnés sur Facebook, nous sommes ancrés dans l'histoire et projetés dans la modernité. Nous avons accru le partage de nos travaux de recherche et intensifié les activités du Lab, notre laboratoire qui travaille à des solutions innovantes, en lien avec les *start-up*. La Banque de France a publié en mars 2019 sa charte d'achats responsables. Nos valeurs d'engagement et de solidarité, qui sont au cœur de notre identité, se sont incarnées dans de nombreuses actions de responsabilité sociale et environnementale à travers l'ensemble des régions.

Pour atteindre ces résultats, les femmes et les hommes de la Banque de France ont fait preuve d'un engagement remarquable. Ils ont ainsi tous contribué à la solidité de la monnaie et au bon fonctionnement de l'économie. Ils sont en couverture de ce *Rapport annuel* 2019, qui exprime légitimement leur fierté et notre reconnaissance.

C'est notre mandat et notre mission de banque centrale : être toujours un bouclier de confiance et de stabilité au service de tous. Dans la crise actuelle, plus que jamais, nous continuerons à l'être.



LA BANQUE DE FRANCE EN 2019, C'EST ...

95 SUCCURSALES

9857 SALARIÉS
(ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)



6,5 MDS€

DE RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT

134 M€

DE RÉDUCTION DES COÛTS
DE FONCTIONNEMENT
PAR RAPPORT À 2015

4 638

ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS
PAR LES CORRESPONDANTS TPE

C'EST AUSSI...

205 121

MÉNAGES DONT LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES
(DROIT AU COMPTE, SURENDETTEMENT)
SONT TRAITÉES

18 165

COLLÉGIENS/LYCÉENS SENSIBILISÉS
AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

- 3,8 %

DE BAISSE DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
LIÉES AUX ÉNERGIES PAR RAPPORT À 2018

SOMMAIRE

STRATÉGIE MONÉTAIRE	10
Élaborer et mettre en œuvre la politique monétaire	14
Innover en tant que banque centrale des marchés	22
Assurer la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes	24
STABILITÉ FINANCIÈRE	32
Protéger les déposants et les assurés	36
Contribuer à la régulation du secteur financier	40
Maîtriser les risques et accompagner les transitions	43
SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ	50
Développer la culture économique et financière de tous les citoyens	54
Protéger les particuliers	59
Accompagner les entreprises dans leur financement et leur développement	63
Être prestataire de services financiers pour l'État	69
Honorer le contrat de service public	69
STRATÉGIE DE TRANSFORMATION	72
Une Banque plus performante au bénéfice de la collectivité	76
Une influence et une visibilité accrues	77
L'innovation gagne toutes les activités et accroît notre ouverture	79
Pour les managers et tous les agents, la vie au travail est modernisée et simplifiée	81

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	84
Un engagement au service de la connaissance et du patrimoine	87
Un engagement économique et citoyen	88
Un engagement environnemental	92
Un engagement vis-à-vis des collaborateurs	95
GOUVERNANCE	100
Les organes exécutifs	102
Les organes délibératifs et de contrôle	104
L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels	104
GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES	108
Les comptes individuels de la Banque de France	110
ANNEXES	136
Organigramme de la Banque de France au 18 mai 2020 et réseau des implantations au 1 ^{er} janvier 2020	138
Le périmètre de la Banque de France	141
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2019	142
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2019	145



STRATÉGIE MONÉTAIRE

LA STRATÉGIE MONÉTAIRE EN 2019, C'EST ...



L'expertise à l'état de l'art de la Banque de France conforte son rôle de banque centrale des marchés, **pour une place financière de Paris sûre et performante :**

- sécurisation des financements
- fluidification du marché des capitaux
- gestion des réserves de change

Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France élabore et met en œuvre la politique monétaire **pour contribuer à un bien public majeur : une monnaie stable**

- participation aux décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs
- mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour garder le cap de l'inflation et de la croissance
- statistiques et prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire

La Banque de France **assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes :**

- impression des billets de la série Europe dotés de signes de sécurité innovants
- mise en circulation des billets et entretien de la monnaie fiduciaire
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement

611,5 MDS€

d'achats de titres par la Banque de France
depuis le début de la mise en œuvre des programmes
CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP
(flux cumulés à fin 2019)

949 M

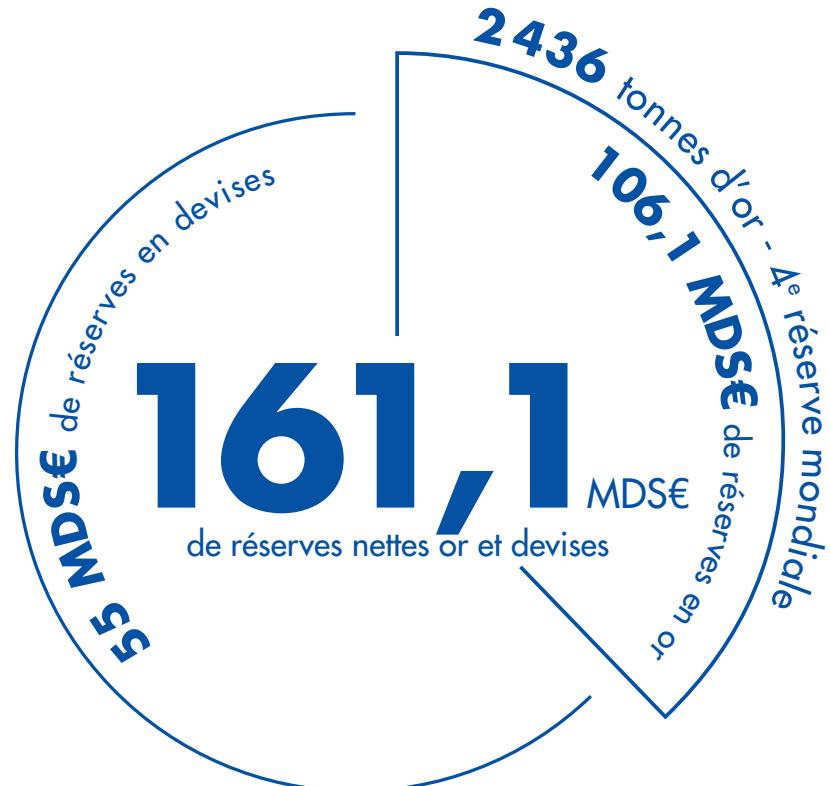
de données individuelles accessibles
dans l'*Open Data Room*

1

MD
de billets
en euros fabriqués et livrés

5,4

MDS
de coupures délivrées
aux guichets



UNE STRATÉGIE MONÉTAIRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF D'INFLATION ET ASSURER LA CONFIANCE DANS L'EURO

La politique monétaire de l'Eurosystème vise la stabilité des prix (définie comme un taux d'inflation inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme)

La Banque de France contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'Eurosystème, œuvrant ainsi pour une monnaie stable et de confiance

1

Élaborer et mettre en œuvre la politique monétaire

Le mandat de la Banque centrale européenne (BCE), de la Banque de France et des autres banques centrales nationales de l'Eurosystème est la stabilité des prix et, sans préjudice de cet objectif principal, le soutien aux objectifs de politique économique de l'Union européenne.

Grâce à ses analyses des conditions économiques et financières de la zone euro et de la France, la Banque de France a participé en 2019 aux décisions de politique monétaire. Son expertise des marchés a contribué à leur mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Les prévisions économiques sur la croissance et l'inflation guident les décisions de politique monétaire

L'année 2019 a été marquée par la résilience de la croissance française, le dynamisme des créations d'emplois et les gains de pouvoir d'achat des ménages

La croissance du PIB en France a été de 1,3 % en 2019, en dépit d'un repli de la production en fin d'année lié à

des facteurs au moins en partie transitoires. L'économie française a ainsi fait preuve de résilience alors même que l'environnement extérieur n'a cessé de se dégrader tout au long de l'année sous l'effet en particulier de la montée des mesures protectionnistes et des incertitudes sur le Brexit. La croissance réalisée est certes un peu inférieure aux attentes (1,5 % prévu en décembre 2018) mais dans un contexte où les prévisions pour certains de nos partenaires comme l'Allemagne ou l'Italie ont été divisées par deux voire plus. Cette résilience de notre économie s'est traduite par une amélioration de la situation d'ensemble des ménages français, même si les chiffres en moyenne recouvrent des situations différentes.

L'évolution du marché du travail a ainsi été très positive avec plus de 250 000 créations nettes d'emplois sur l'année, portant à plus d'un million le cumul sur les quatre dernières années. Les gains de pouvoir d'achat des Français ont également été importants à l'échelle globale, avec une progression moyenne de 1,8 % par habitant sur l'année, le rythme le plus élevé depuis 2007. Ces gains de pouvoir d'achat ont été portés par la meilleure santé du marché du travail et par les importantes mesures de baisse des prélèvements sur les ménages (baisse de la taxe d'habitation et des cotisations sociales des salariés, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires, hausse de la prime d'activité).



← Intervention d'Olivier Garnier, directeur général des Statistiques, des Études et de l'International, lors de la conférence de presse sur les *Projections macroéconomiques France* en septembre 2019

Pour la zone euro, les perspectives sont passées d'un raffermissement temporaire de la croissance à un climat plus incertain

La croissance du PIB en zone euro a été de 1,2 % en 2019, après 1,9 % en 2018 et 2,7 % en 2017. Ce ralentissement reflète principalement la faiblesse prolongée du commerce international, dans un contexte d'incertitudes mondiales persistantes (Brexit, tensions commerciales notamment entre les États-Unis et la Chine), qui continue de peser sur le secteur manufacturier de la zone euro et freine la croissance des investissements. Dans le même temps, les secteurs des services et de la construction demeurent résilients. La croissance de la zone euro est restée, par ailleurs, soutenue par des conditions de financement favorables, de nouveaux gains en emplois et le dynamisme des salaires qui soutiennent le pouvoir d'achat des ménages, et par l'orientation budgétaire légèrement expansionniste de la zone euro.

L'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de la zone euro a diminué, passant de 1,8 % en 2018 à 1,2 % en 2019 en moyenne annuelle, sous l'effet de la baisse des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Les indicateurs de l'inflation sous-jacente sont restés généralement modérés, tandis que les anticipations d'inflation se situent à des niveaux bas. Si les tensions sur les coûts de la main-d'œuvre se sont renforcées dans un contexte de resserrement du marché du travail, le

ralentissement de la croissance retarde leur répercussion sur l'inflation (*cf. encadré sur la faiblesse de l'inflation sous-jacente en zone euro*).

Le recalibrage des mesures non conventionnelles

La politique monétaire s'adapte aux conditions économiques mais ne peut pas tout

Après la publication d'indicateurs conjoncturels mieux orientés au second semestre 2018, les incertitudes mondiales ont pesé sur l'évolution économique et sur la dynamique des prix de la zone euro au premier semestre 2019. Dans un contexte où l'inflation, à la fois réalisée et anticipée, a été constamment inférieure à l'objectif de stabilité des prix de l'Eurosystème (défini comme un taux d'inflation inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme), le Conseil des gouverneurs a ajusté l'ensemble des instruments de politique monétaire en septembre 2019. Malgré des premiers signes de stabilisation du ralentissement de la croissance et une légère accélération de l'inflation sous-jacente en fin d'année, un soutien monétaire substantiel reste nécessaire pour assurer la convergence durable de l'inflation vers l'objectif et soutenir l'activité.

La politique monétaire a contribué efficacement lors des dernières années à soutenir la croissance et à atteindre l'objectif d'inflation en zone euro, mais elle

LA FAIBLESSE DE L'INFLATION SOUS-JACENTE EN ZONE EURO

L'inflation dite sous-jacente, excluant ses composantes les plus volatiles (énergie, produits alimentaires), est une mesure habituelle des tensions inflationnistes à l'œuvre dans l'économie. Or, l'inflation sous-jacente a connu une évolution particulièrement modérée sur la période récente, s'établissant entre 0,8 % et 1,1 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2019, en dépit de l'amélioration de la conjoncture macroéconomique, et en particulier du marché de l'emploi. Ce niveau est faible comparativement à la période d'avant-crise, l'inflation sous-jacente moyenne entre 2000 et 2007 s'établissant à 1,6 %. Nous assistons donc à une déconnexion nouvelle entre le taux de chômage (en baisse) et l'inflation hors énergie et alimentation (qui ne remonte pas). Pourtant, l'évolution des salaires, quant à elle, a été plutôt conforme à sa relation historique avec le chômage. En effet, la rémunération moyenne par employé a accéléré de 1,4 % en variation annuelle en 2014 à 2,1 % en 2019.

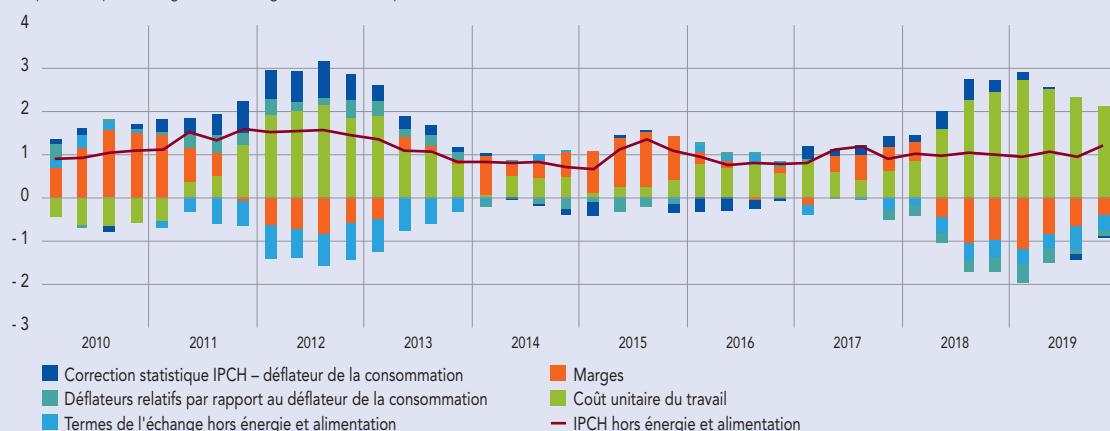
En utilisant une décomposition comptable, on peut mettre en évidence les facteurs qui sous-tendent l'absence de transmission de la hausse des salaires à l'inflation sous-jacente¹.

Quatre facteurs principaux expliquent l'évolution de l'inflation sous-jacente : i) les rémunérations moyennes ajustées de la productivité, ou coût unitaire du travail (CUT); ii) les marges des entreprises; iii) les termes de l'échange concernant les produits hors énergie et alimentation (ou termes de l'échange sous-jacents); et enfin iv) l'évolution relative des prix à la consommation des ménages par rapport à ceux de l'investissement, de la consommation publique et des exportations.

Plusieurs facteurs jouent sur l'inflation sous-jacente depuis 2017 : malgré une forte accélération du CUT, les marges des entreprises se sont comprimées, reflétant une phase baissière du cycle de productivité, ce qui a amorti la réaction des prix. Par ailleurs, les termes de l'échange sous-jacents se sont améliorés dans le sillage de l'appréciation de l'euro entre fin 2016 et fin 2018, provoquant un effet de désinflation importée. Enfin, le prix de l'investissement en construction a augmenté sensiblement plus vite que celui de la consommation, notamment en Allemagne : la hausse des prix intérieurs (pris dans leur ensemble) concerne davantage le prix de l'investissement en construction que celui de la consommation.

Décomposition du glissement annuel de l'inflation sous-jacente en zone euro

(en points de pourcentage ; en % et en glissement annuel pour l'IPCH)

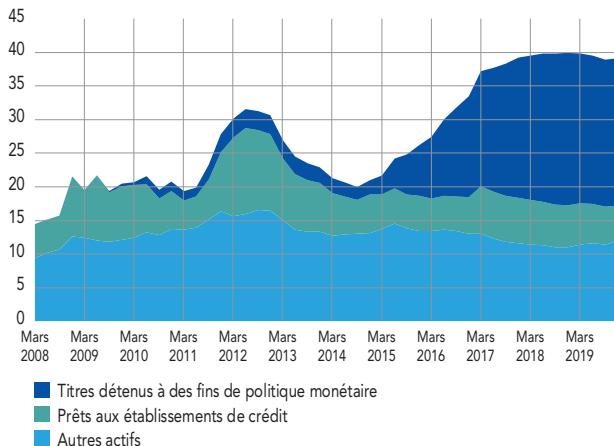


Sources : Eurostat et calculs Banque de France.

1 Cf. Diev (P.), Kalantzis (Y.), Lalliard (A.) (2019), « Pourquoi le dynamisme des salaires n'a-t-il pas fait augmenter l'inflation en zone euro ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 225/6, septembre-octobre (<https://publications.banque-france.fr/>).

Évolution des actifs de l'Eurosystème

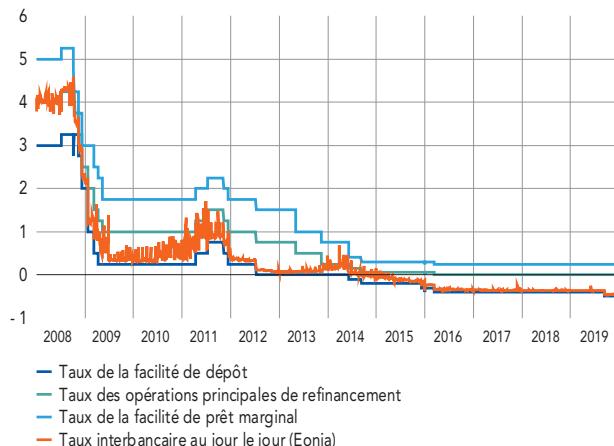
(en % du PIB annuel)



Source : Banque centrale européenne.

Taux directeurs de la BCE

(en % annualisé)



Source : Banque centrale européenne.

n'est pas omnipotente. Elle n'a pas de prise par exemple sur les changements structurels à l'origine du niveau exceptionnellement bas du taux d'intérêt naturel, comme le ralentissement de la croissance de la population active lié au vieillissement démographique, le ralentissement de la productivité, ou l'abondance de l'épargne mondiale. D'autres politiques seraient donc nécessaires en complément d'une politique monétaire accommodante, telles que des politiques structurelles de croissance visant à stimuler l'innovation et la productivité, et des politiques budgétaires ciblées qui, dans l'environnement de taux bas actuel, permettraient de financer à moindre coût des investissements dans la transition écologique, la digitalisation, l'éducation et la recherche.

Les mesures de politique monétaire en 2019 : reprise des achats nets APP et TLTRO III

Après avoir été arrêté en janvier 2019, le programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme – APP*) a été relancé fin 2019, l'Eurosystème ciblant un volume d'achats nets de 20 milliards d'euros par mois depuis novembre 2019. Il est prévu que le réinvestissement du stock d'actifs acquis par l'Eurosystème se poursuive pendant une période « prolongée » après le premier relèvement des taux directeurs. De même, afin de renforcer les effets accommodants des achats nets, leur durée est maintenant liée à l'évolution des taux directeurs.

En 2019, l'Eurosystème a continué de fournir des liquidités et des crédits aux banques à des conditions très accommodantes. Une troisième série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations – TLTRO III*) a été lancée en septembre 2019, ces opérations étant assorties d'une durée de trois ans et de conditions de taux favorables. Conjointement à la procédure d'allocation pleine et entière à taux fixe (*fixed rate full allotment – FRFA*) qui est toujours en vigueur, cette mesure contribue à la transmission de la politique monétaire et des taux bas aux prêts bancaires.

La politique des taux d'intérêt bas s'est poursuivie en 2019. Pendant que le taux des opérations principales de refinancement est demeuré à 0 %, le taux de la facilité de dépôt a été abaissé de – 0,4 % à – 0,5 % en septembre 2019. Ce changement a été accompagné d'indications approfondies sur la trajectoire future des taux directeurs (*enhanced forward guidance*). La communication du Conseil des gouverneurs a évolué pour préciser que « *les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce qu'il ait été constaté que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente* ».

4^e banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées, sur RePEc, et classée au niveau mondial dans le 1 % de tête des institutions pour ses travaux et publications de recherche

50 billets publiés dans le blog économique de la Banque de France (<https://bloctnotesdeleco.banque-france.fr/>)

30 articles du *Bulletin de la Banque de France*

40 documents de travail publiés sur des thèmes de recherche variés

9 partenariats de recherche avec des fondations et universités françaises

35 conférences économiques ouvertes au public, dont 3 organisées dans le cadre de la présidence française du G7

PROFITABILITÉ BANCAIRE ET *TIERING* : UNE MESURE ADOPTÉE POUR NEUTRALISER PARTIELLEMENT L'EFFET DES TAUX NÉGATIFS

Des banques solides sont essentielles à une bonne transmission de la politique monétaire. Or, la politique monétaire actuelle se traduit par des coûts de financement plus faibles et allège la charge de la dette des emprunteurs ; cependant la prolongation de taux bas, conjuguée au fort excédent de liquidité, pèse également sur la rentabilité des acteurs financiers, banques comme assurances. Ces dernières doivent donc adapter leurs stratégies de digitalisation et de consolidation afin d'assurer le maintien de leur profitabilité, indispensable à la stabilité du système financier.

Les liquidités excédentaires représentent 1 802 milliards d'euros en moyenne sur l'année 2019, soit un solde très supérieur aux 132 milliards de réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit auprès des banques centrales nationales de l'Eurosystème. Les réserves obligatoires sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement, soit actuellement 0 %, alors que les liquidités ou réserves excédentaires sont ordinairement rémunérées au taux de la facilité de dépôt, soit – 0,50 % depuis septembre 2019.

Le Conseil des gouverneurs a décidé, en septembre 2019, de mettre en place un système de réserves excédentaires à deux paliers (ou *tiering*). Il consiste à exonérer du taux négatif une partie des liquidités excédentaires. De tels systèmes sont déjà déployés dans des juridictions connaissant des taux directeurs négatifs (Suède, Japon, Suisse), afin de préserver l'efficacité de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle.

Plus précisément, la partie des liquidités excédentaire rémunérée à 0 % est calibrée à six fois les réserves obligatoires (soit 792 milliards d'euros). Le solde des liquidités excédentaires (soit 1 010 milliards d'euros environ) reste rémunéré au taux de la facilité de dépôt.

Le *tiering* s'appuie sur une référence objective : les réserves obligatoires que toutes les banques de la zone euro doivent constituer auprès de l'Eurosystème. La cible de réserves obligatoires de chaque banque est fonction de la taille de son passif vis-à-vis des agents non financiers d'une maturité inférieure à deux ans.

Par construction, le *tiering* bénéficie aux banques dont la cible de réserves est élevée (banques de dépôt) et qui disposent de liquidités en excès auprès de l'Eurosystème, à hauteur du contingent exempté. L'Allemagne, la France et l'Italie sont ainsi les principales juridictions bénéficiaires.

Le multiplicateur a été choisi de façon à satisfaire plusieurs contraintes. D'une part, il permet de ne pas pénaliser les banques se finançant essentiellement par la collecte de dépôts car ce mode de financement est généralement peu risqué. D'autre part, il réduit l'impact défavorable des taux négatifs sur la rentabilité des banques. Enfin, il permet également que les taux à court terme du marché monétaire de l'euro restent proches du taux de la facilité de dépôt. Le multiplicateur et le taux de rémunération de l'excédent de liquidité non soumis au taux de la facilité de dépôt peuvent être modifiés au fil du temps.

Les banques européennes se sont rapidement approprié ce nouveau système. Au cours de la première période d'application du *tiering* (du 30 octobre au 17 décembre 2019), les banques de la zone euro ont utilisé 95 % de leurs droits d'exemption définis. Le *tiering* entraîne ainsi des économies de charge significatives pour le système bancaire. Si les banques utilisaient la totalité de leurs droits d'exemption, ces économies pourraient atteindre un maximum de 4 milliards d'euros par an. Pour les banques françaises, les économies annualisées s'élèveraient à environ 800 millions d'euros.

125,7

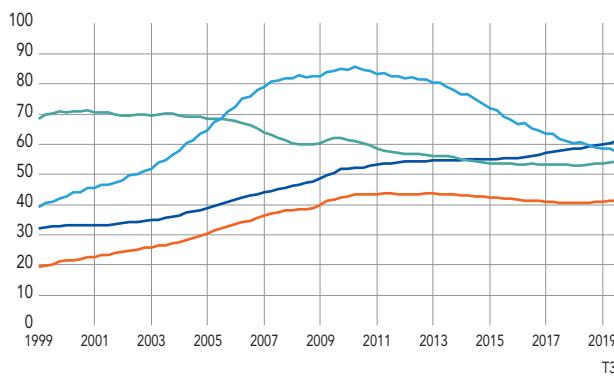
milliards d'euros d'achats de titres
d'émetteurs privés acquis depuis le début
des programmes d'achats correspondants
(CBPP3, ABSPP, CSPP)



← Christine Lagarde, alors directrice générale du FMI, lors du symposium « Zone euro : tenir le cap dans un monde incertain », les 28 et 29 mars 2019, à Paris.
Symposium organisé par la Banque de France et la Société universitaire européenne de recherche en finance (Suerf)

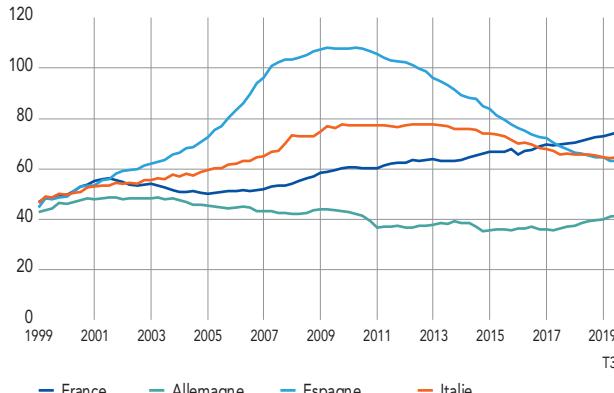


Endettement des ménages (données trimestrielles en % du PIB)



Endettement des sociétés non financières

(données trimestrielles en % du PIB)



Pour soutenir la transmission de la politique monétaire par le canal bancaire, un dispositif de rémunération des réserves à deux paliers a été mis en place le 30 octobre 2019 (*two-tier system*). Dans ce système, une partie de l'excédent de liquidité des établissements de crédit (c'est-à-dire l'excédent des avoirs de réserve par rapport aux réserves obligatoires) n'est pas soumise à une rémunération négative correspondant au taux de la facilité de dépôt (cf. encadré Profitabilité bancaire et tiering).

Les statistiques éclairent la situation économique et monétaire du pays et participent aux analyses sur la zone euro

Le dynamisme des crédits aux entreprises et aux ménages appelle un suivi vigilant

Le dispositif statistique développé de longue date par la Banque de France permet de suivre l'endettement des ménages – en immobilier, en crédit à la consommation – et aussi celui des entreprises. Ces données font l'objet de segmentations fines par taille d'entreprise, par type de financement – crédit ou titres –, par échéance, dispositif qui inclut aussi des données détaillées sur les taux d'intérêt, y compris, pour l'endettement des ménages, les taux effectifs globaux. La Banque peut ainsi apporter rapidement les éléments de diagnostic permettant de préparer les décisions de politique monétaire et celles prises par le Haut Conseil de stabilité financière – qu'il



44 300

séries statistiques diffusées
sur webstat.banque-france.fr



← Les enquêtes de conjoncture Banque de France : témoignages d'entrepreneurs

s'agisse du financement des entreprises ou des prêts immobiliers aux ménages – et d'en mesurer les effets sur l'économie.

La qualité de ces statistiques, reposant essentiellement sur le reporting des banques, constitue un enjeu de première importance dans un contexte de croissance soutenue de l'endettement, qui appelle un suivi vigilant. Les services statistiques de la Banque de France s'investissent fortement dans un dialogue avec la Place afin de fournir des données de haute qualité et capables de refléter l'innovation financière. L'année 2019 a été marquée également par la pleine mise en œuvre des statistiques « AnaCredit » (collecte de données ligne à ligne pour les crédits supérieurs à 25 000 euros accordés au sein de la zone euro) qui vont renforcer les analyses macro et microéconomiques en appui des décisions de politique monétaire et d'autres missions des banques centrales (stabilité financière, supervision).

Les services statistiques de la Banque se sont également engagés dans le développement de mesures de l'endettement et des financements liés à la transition énergétique et à la croissance durable, comme les obligations vertes¹ et les fonds verts et socialement responsables². La Banque de France a en outre joué un rôle moteur pour promouvoir, au sein du Comité statistique international des banques centrales (Irving Fischer Committee), le développement de travaux sur les statistiques de finance verte.

Les enquêtes de conjoncture témoignent de la résilience de la croissance en France

Dans le cadre de son enquête mensuelle de conjoncture, la Banque de France interroge chaque mois plus de 13 000 entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment sur leur situation économique et leurs perspectives. Une enquête est également réalisée chaque trimestre sur le secteur des travaux publics. Enfin, une enquête mensuelle sur le commerce de détail complète le dispositif. Les résultats de ces enquêtes sont disponibles rapidement, une dizaine de jours seulement après la fin de la période sous revue. Ils dressent un panorama complet de la conjoncture française, utile aussi bien pour orienter les décisions de politique monétaire que pour l'information des acteurs économiques. Les séries correspondantes, collectées par le réseau des succursales de la Banque de France sur tout le territoire, sont diffusées via le portail Webstat³.

¹ Cf. Bui Quang (P.), Delbos (J.-B.), Perillaud (S.) et Bourgey (C.) (2019), « En plein essor, le marché des obligations vertes nécessite d'être mieux mesuré », *Bulletin de la Banque de France*, n° 226/6, novembre-décembre (<https://publications.banque-france.fr/>).

² Cf. *Panorama financier des OPC*, 3^e trimestre 2019 (<https://www.banque-france.fr/statistiques/>).

³ <http://webstat.banque-france.fr/fr/>

UNE INFORMATION PLUS COMPLÈTE SUR LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La diffusion des enquêtes de conjoncture s'est enrichie en 2019, avec la mise à disposition dans la base Webstat de résultats par région¹ issus des publications *Tendances régionales* déjà disponibles sur le site de la Banque de France². Les données concernant l'accès au crédit des très petites entreprises (TPE) ont également été intégrées dans la base Webstat³. Par ailleurs, la Banque de France publie désormais sur son site les résultats des enquêtes détaillées pour les différents secteurs de l'industrie, des services marchands et de la construction⁴. Enfin, la communication autour des enquêtes auprès des entreprises a été étendue à de nouveaux supports : annonces de parutions sur Twitter,

témoignages de chefs d'entreprise sur YouTube⁵ et présentation des enquêtes dans la *newsletter* de la direction des Entreprises⁶.

1 <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5385626>

2 <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales>

3 <http://webstat.banque-france.fr/fr/browseBox.do?node=5385573>

4 <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/conjoncture-par-secteur-dactivite>

5 <https://youtu.be/-gHEGBa4yH0>

6 <https://entreprises.banque-france.fr/zoomconjoncture>

En 2019, les enquêtes de la Banque de France ont témoigné de la résilience de l'économie française face au ralentissement international. Ainsi, l'indicateur du climat des affaires dans l'industrie, après avoir chuté au premier semestre, s'est stabilisé au second. Dans les services, l'activité a maintenu une croissance positive tout au long de l'année, à un rythme proche de la moyenne de long terme. Dans la construction, les carnets de commandes ont atteint des niveaux historiquement élevés en fin d'année.

La balance des paiements rend compte d'échanges extérieurs contrastés

En 2019, selon les premières estimations, le déficit courant de la balance des paiements se creuse légèrement, pour s'établir à 18 milliards d'euros (soit 0,7 % du PIB), après 15 milliards en 2018.

Le solde des biens s'améliore néanmoins, sous le double effet d'une réduction de la facture énergétique, à hauteur de 1 milliard d'euros, et d'exportations plus dynamiques que les importations, aussi bien vis-à-vis de la zone euro – qui reste la principale contributrice au déficit commercial – que du reste du monde. L'évolution est moins favorable pour les échanges de services, dont l'excédent se réduit. La bonne performance des services de transport ne suffit pas à compenser la baisse de l'excédent des voyages et des services aux entreprises. Les divers types de services hors transports et voyages connaissent des évolutions contrastées, mais globalement les exportations reculent davantage que les importations.

En 2019, la hausse des engagements de l'économie française vis-à-vis de l'étranger (le stock d'investissements étrangers en France) entraîne également une augmentation des revenus versés à l'étranger, notamment sous forme de dividendes et intérêts. Cela contribue en outre au creusement du déficit courant.

Les flux financiers entre la France et le reste du monde se soldent par des entrées nettes de capitaux, qui financent le déficit courant. Les entreprises étrangères poursuivent leurs investissements en France, tandis que les entreprises françaises investissent moins à l'étranger qu'en 2018. Les investisseurs étrangers investissent également dans les titres de dettes émis en France par les secteurs public et privé.



← Le Rapport annuel
La balance des paiements et la position extérieure de la France
(<https://publications.banque-france.fr/>)



↑ La salle des marchés au siège de la Banque de France à Paris



↑ Imène Rahmouni-Rousseau, directrice des Marchés à la Banque de France, lors de la conférence annuelle de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) sur les marchés secondaires, le 20 mars 2019, à Paris

2

Innover en tant que banque centrale des marchés

La Banque de France s'adapte aux évolutions des marchés grâce à une forte expertise

Sur le marché des changes, l'utilisation d'un agrégateur de liquidité – permettant tout à la fois la mise en concurrence instantanée d'une quarantaine de systèmes de négociation, la recherche du meilleur prix disponible, l'utilisation d'algorithmes d'exécution des ordres et l'analyse de données de marché d'une très grande granularité – permet à la Banque de France d'assurer ses missions de façon performante dans un marché en profonde mutation.

Par ailleurs, dans un contexte d'accroissement de la part des transactions de pensions livrées compensées, le transfert de Londres à Paris de la compensation des opérations sur le collatéral assurée par LCH SA sur les dettes de la zone euro renforce les initiatives de Place sur le collatéral, permettant aux acteurs financiers d'optimiser la gestion de leur liquidité et de leurs titres,

et concourt plus globalement à la réduction du risque systémique. À ce titre, Euro GC+, qui est la solution de repo tripartite compensé disponible depuis 2015 et qui facilite la gestion de la liquidité en euro des acteurs de marché, a vu ses encours et ses transactions sensiblement augmenter en 2019. Cette offre que la Banque de France utilise dans ses activités (en dehors du champ de la politique monétaire) augmente l'attractivité de la Place de Paris, favorise la circulation de la liquidité et du collatéral et contribue ainsi à renforcer la stabilité financière de la zone euro.

En décembre 2019, la Banque de France a ouvert une nouvelle représentation stratégique en Asie, reflétant la place croissante de ce continent au sein de l'économie et des marchés financiers. La création du bureau de Singapour constitue la deuxième implantation de la Banque de France à l'étranger, après l'ouverture en 2010 à New York d'un bureau auquel est intégrée une salle des marchés spécialisée dans l'activité de gestion des réserves de change. La Banque de France développe ainsi sa présence dans la région Asie-Océanie, visant à assurer un suivi renforcé des économies et des systèmes financiers asiatiques et à développer des échanges de proximité avec les banques centrales et les autorités financières de la région Asie-Océanie. Cette ouverture précède le démarrage, en 2020, des activités de la nouvelle salle des marchés qui sera installée au sein de cette représentation.

BILAN DU CODE DE CONDUITE SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

En 2015, la Banque des règlements internationaux (BRI) avait créé et mandaté un groupe de travail pour rédiger un code de bonne conduite global (« *FX Global Code* ») rassemblant un ensemble de principes et de bonnes pratiques pour les acteurs du marché des changes, dans un contexte affecté par plusieurs scandales financiers successifs (notamment celui sur les *benchmarks* de change). La démarche du *FX Global Code* (le « *Code* ») ne suit pas une approche réglementaire mais repose sur une adhésion volontaire des acteurs de marché, un des vecteurs essentiels étant la discipline de marché.

Après consultation des participants de marché et publication du Code, les acteurs du marché des changes ont été invités à annoncer publiquement leur mise en conformité avec le Code via un modèle unique de déclaration d'engagement¹. De nombreuses banques centrales² se sont conformées elles-mêmes au Code pour leurs activités sur les marchés des changes (hors interventions de change) et ont également exigé de leurs contreparties de change d'adhérer au Code.

Depuis la publication du code de bonne conduite sur le marché des changes en mai 2017³, les adhésions au Code sont en progression constante et de plus en plus diverses. Elles ont contribué à renforcer la confiance sur un fonctionnement approprié du marché des changes.

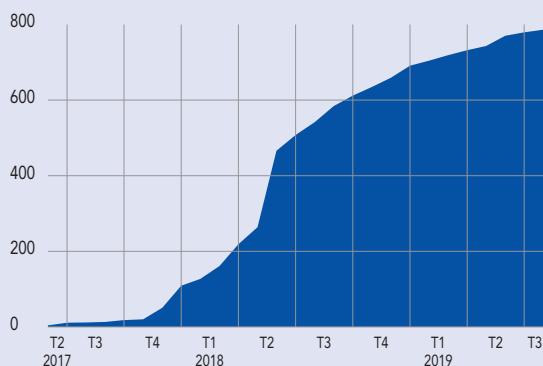
En même temps que la publication du Code, le *Global Foreign Exchange Committee* (GFXC), composé de banques centrales et de participants de marché du secteur privé, a été créé avec l'objectif de promouvoir un marché des changes robuste, liquide, ouvert et transparent. À cette fin, le GFXC s'appuie sur les *Local Foreign Exchange Committees* (LFXCs) dans les différentes juridictions comme relais de communication et d'actions. Le GFXC permet d'échanger sur les tendances et les développements du marché des changes, sur sa structure et son fonctionnement, de promouvoir et mettre à jour régulièrement le Code, et d'encourager l'adhésion au Code.

L'augmentation de l'utilisation des plateformes électroniques de *trading* et des algorithmes sur le marché des changes, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs de plus en plus actifs sur ce marché (*hedge funds* et principales maisons de courtage) contribuent par ailleurs à modifier la structure du marché des changes.

Le GFXC doit finaliser en 2020 une revue triennale du Code afin d'évaluer les résultats obtenus au regard des objectifs et d'intégrer les nouvelles évolutions à l'œuvre.

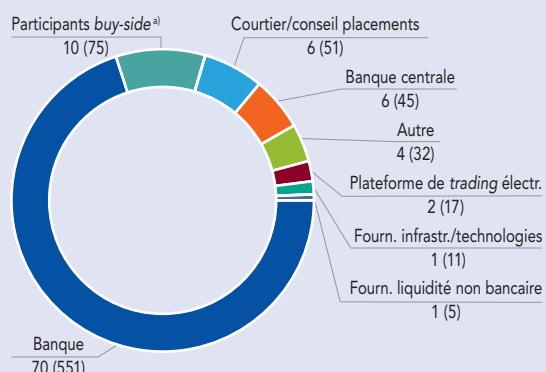
Signataires de l'engagement à respecter le code

a) Nombre de signataires de la déclaration d'engagement



b) Signataires par type de participant de marché

(en %; nombre entre parenthèses)



a) La catégorie des participants *buy-side* recouvre des gestionnaires d'actifs (45 participants), des services de trésorerie d'entreprise (14 participants), des fonds de pension (7 participants), des compagnies d'assurance (5 participants), des institutions quasi souveraines ou supranationales (3 participants), des fonds souverains (1 participant).

Source : Données du Global Index.

1 <https://www.banque-france.fr/sites/>

2 45 au 7 janvier 2020.

3 <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

L'AUTOMATISATION DES ENCHÈRES POUR LES PRÊTS DE TITRES

Lors du lancement de son programme étendu d'achats de titres (*asset purchase programme – APP*) en mars 2015, la BCE a décidé d'autoriser le prêt de titres acquis dans le cadre tout d'abord du PSPP et du CBPP puis du CSPP¹. La mise en place de facilités de prêts de titres par les banques centrales de l'Eurosystème a ainsi permis de prévenir une réduction excessive de la liquidité sur les titres achetés et de fluidifier les marchés sur lesquels elles interviennent, notamment à l'approche des dates de livraison des contrats à terme sur les obligations souveraines et des échéances de fin de trimestre et de fin d'année.

Au fil du temps, l'activité de prêt de titres de la Banque de France s'est développée et est devenue plus transparente, notamment grâce au déploiement d'un système automatisé d'enquêtes compétitives pour les prêts de titres du PSPP. Ces adjudications quotidiennes représentent désormais une part prépondérante de l'activité de prêt de titres PSPP. Pour l'année 2019, le volume global de ces opérations a avoisiné 50 milliards d'euros (dont les deux tiers par voie d'enquêtes).

¹ PSPP : *Public sector purchase programme*;
CBPP : *Covered bond purchase programme*;
CSPP : *Corporate sector purchase programme*.

3

Assurer la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes

La confiance des Français dans l'euro

20 ans de confiance dans l'euro

Pour son vingtième anniversaire, l'euro continue à bénéficier en France d'un haut niveau de soutien, qui est même cette année le plus élevé depuis 2009. Le sondage Eurobaromètre Standard de novembre 2019⁴ indique en effet que 72 % des Français se disent « pour une Union économique et monétaire avec une seule monnaie, l'euro ». Malgré ce niveau de soutien historiquement élevé, un paradoxe existe dans l'opinion publique française et plus généralement européenne : dans chaque État de la zone, les citoyens ont le sentiment que les autres États membres bénéficient davantage de l'adoption de la monnaie unique que leur pays⁵.

La Banque de France, garante de la qualité et de la sécurité des billets en circulation

La Banque de France émet et met en circulation sur l'ensemble du territoire national (métropole, Corse et départements d'outre-mer) les billets en euros, et en organise le tri régulier : elle remet en circulation les billets de bonne qualité, retire

les contrefaçons (« faux billets ») et détruit les billets dont la qualité s'est altérée. Elle contrôle le tri effectué par les opérateurs privés (*cf. annexe sur le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2019*). Elle assure également pour le compte de l'État la mise en circulation et la reprise des pièces en euros. La Banque de France est garante vis-à-vis des citoyens du libre choix de leurs moyens de paiement. C'est un élément fondamental de la confiance dans la monnaie, et elle s'attache à en garantir l'égale qualité, sécurité et accessibilité. Parmi l'ensemble des moyens de paiement, les espèces continuent à jouer un rôle important dans notre vie quotidienne. Si la France se distingue par une utilisation des espèces plus faible que chez ses principaux voisins, celles-ci restent l'instrument de paiement le plus utilisé dans les points de vente : 68 % des transactions en magasin sont réglées en espèces. Il s'agit principalement des achats de proximité.

⁴ Standard Eurobarometer 92 (<https://ec.europa.eu/commission/eurobarometer/publicopinion/>)

⁵ Abraham (L) et Gossé (J.-B.) (2019), « Euro : l'herbe est-elle plus verte ailleurs ? », *Bloc-notes Éco*, Banque de France, mai (<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/>)



151,3

milliards d'euros,
la valeur des billets
en circulation émis
par la Banque de France
depuis l'introduction de l'euro

68

millions
de transactions
quotidiennes
en moyens de paiement
scripturaux (en valeur :
75,5 milliards d'euros)
(Donnée 2018)

← Le centre fiduciaire
de Paris-La Courneuve

Sécurité, surveillance et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement

La Banque de France fabrique des billets sécurisés à la pointe de l'innovation

Organisée autour d'un modèle de production intégré s'appuyant sur sa filiale papetière Europafi modernisée ainsi que sur son imprimerie fiduciaire, toutes deux implantées en Auvergne, la Banque de France confirme son rôle d'acteur majeur de la filière fiduciaire.

En 2019, elle reste le premier imprimeur public de billets en euros de l'Eurosystème avec une production annuelle de 1,1 milliard de coupures. La Banque de France a poursuivi la production des nouvelles coupures de 100 € et 200 € de la série Europe représentant respectivement 20,4 % et 46,3 % du volume global émis pour l'Eurosystème ; elle a également produit les coupures de 20 € et 50 €.

La Banque de France demeure par ailleurs le fournisseur principal pour les billets émis dans les territoires d'outre-mer et pour une vingtaine de banques centrales étrangères, notamment au sein des zones monétaires africaines.

Un engagement fort dans la lutte contre la contrefaçon

Très impliquée dans sa mission de lutte contre la contrefaçon, la Banque de France contribue par ses actions à limiter significativement le nombre de contrefaçons

en euros en Europe. À la suite de l'introduction de la nouvelle série Europe, le volume de billets contrefaits, tous pays confondus, a encore diminué en 2019 et demeure très faible comparé au nombre de billets authentiques en circulation en Europe.

Dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, la Banque de France agit à tous les niveaux et le plus en amont possible. En 2019, près de 22 000 professionnels manipulant des espèces et appartenant aux secteurs du commerce, des banques, du transport de fonds et de l'administration, ont bénéficié de formations à l'authentification. Celles-ci ont mis l'accent sur les nouvelles coupures de 100 € et 200 € de la série Europe dont les signes de sécurité sont innovants et faciles à vérifier grâce à la méthode TRI « Toucher, Regarder et Incliner ».

La Banque de France agit directement par ses deux centres spécialisés : le Centre national d'analyse et le Centre de recherche en contrefaçon.

Le Centre national d'analyse assure principalement les missions suivantes :

- la centralisation et l'enregistrement des faux billets dans la base de données européenne ;
- l'analyse technique et scientifique des contrefaçons et leur classification ;

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Un groupe de travail a été créé en septembre 2018 sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances et de la Banque de France avec pour première mission d'établir un état des lieux de l'accès aux espèces sur le territoire métropolitain à fin 2018. Il est composé des principaux groupes bancaires français, des sociétés de transport de fonds, de la Fédération bancaire française, du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires, de la direction générale du Trésor et de la Banque de France.

Le rapport a été publié le 23 juillet 2019¹. Il confirme globalement une très bonne accessibilité aux espèces, grâce à un réseau de près de 53 000 distributeurs automatiques de billets et de plus de 23 000 points de distribution d'espèces, par exemple chez des commerçants ou des débitants de tabac. Ainsi :

- 98,9 % de la population âgée de 15 ans et plus réside soit dans une commune équipée d'au moins un distributeur, soit

dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche;

- en moyenne, un habitant résidant dans une commune non équipée d'un automate est à huit minutes en voiture de la commune équipée la plus proche;
- en prenant en compte l'ensemble des points d'accès, seulement 0,1 % de la population (soit 34 268 personnes âgées de 15 ans et plus) se situe à plus de 15 minutes d'un point de délivrance d'espèces.

Le contexte fortement évolutif des usages des moyens de paiement demandera une attention particulière au cours des années à venir, afin de continuer de garantir à tous et partout l'accessibilité aux espèces, et de préserver la liberté de choix du moyen de paiement, en particulier pour les populations fragiles ou habitant en milieu rural.

1 <https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/>

LES DERNIÈRES COUPURES DE LA SÉRIE EUROPE : LE 100 € ET LE 200 €

Le 17 septembre 2018, la Banque centrale européenne a dévoilé l'image complète des deux billets de 100 € et 200 €, les derniers de la série Europe lancée le 2 mai 2013 avec l'introduction du nouveau billet de 5 €.

La taille des nouveaux billets de 100 € et 200 € est différente de celle de la première série. La hauteur de ces billets est alignée sur celle du 50 € : 77 mm (au lieu de 82 mm pour les coupures de 100 € et 200 € de la série précédente), et ils conservent chacun la même longueur que les précédentes coupures, à savoir 147 mm pour le billet de 100 € et 153 mm pour le billet de 200 €. Les nouveaux billets de 100 € et 200 € disposent de signes de sécurité innovants : en haut de la bande argentée, un hologramme satellite montre de petits symboles de l'euro (€); ils incorporent un nombre émeraude perfectionné. Outre les signes de sécurité visibles à l'œil nu, les billets en euros renferment également des signes lisibles par les machines.

Les nouveaux billets de 100 € et 200 € sont entrés en circulation dans l'ensemble de la zone euro le 28 mai 2019. Les modules d'authentification des matériels qui acceptent, délivrent ou traitent les billets ont été adaptés à ces nouvelles coupures, par évolution de paramètres et de logiciels, pour être en mesure depuis le 28 mai 2019 de détecter et reconnaître leurs signes de sécurité.

- l'assistance aux équipes enquêtrices des forces de l'ordre et leur formation ;
- des expertises judiciaires auprès des tribunaux ;
- des formations à l'authentification auprès des professionnels.

Le Centre de recherche en contrefaçon contribue quant à lui à la sécurité des billets de banque au travers d'expertises techniques et de recherche et développement. Bénéficiant d'une réputation mondiale reconnue, il effectue des études pour la Banque centrale européenne et répond également aux sollicitations de nombreuses autres banques centrales à travers le monde.

L'innovation et la confiance dans les moyens de paiement scripturaux

La Banque de France joue un rôle central pour maintenir la confiance dans les moyens de paiement scripturaux et accompagner les innovations dans le secteur des paiements. En effet, dès 2001, le législateur lui a confié une mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux. Cette mission couvre l'ensemble des instruments de paiement à l'exception des espèces (carte de paiement, chèque, prélèvement, virement, ainsi que les versions électroniques des titres-restaurant, chèques-vacances et chèques-culture). À ce titre, la Banque de France assure une veille sur la

988

participants formés
par l’Institut bancaire
et financier international (IBFI)



← Participants à un séminaire de l’Institut bancaire et financier international (IBFI)

sécurité des paiements, et exerce un contrôle sur pièces et sur place des acteurs du marché émettant les moyens de paiement. En appui à cette mission, le gouverneur de la Banque de France préside l’Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), instance de coordination de Place associant des représentants de l’ensemble des parties prenantes au marché du paiement (fournisseurs, utilisateurs et pouvoirs publics).

L’exercice de cette mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement scripturaux l’amène de fait à accompagner les innovations dans le domaine des paiements, en veillant à assurer une plus grande sécurité pour les utilisateurs des moyens de paiement et à améliorer l’expérience des utilisateurs et l’interopérabilité des instruments de paiement au niveau européen. Afin de remplir cette mission, la Banque de France anime le Comité national des paiements scripturaux (CNPS), organe de Place chargé de veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale des paiements scripturaux.

Nouveaux défis, nouvelles missions (sécuriser les interfaces d’accès aux comptes)

La deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP 2) a octroyé un statut juridique à deux nouvelles catégories d’acteurs : les agrégateurs de comptes et les initiateurs de paiement. Les premiers n’ont qu’un accès en lecture aux données de paiement de leurs utilisateurs,

tandis que les seconds ont la faculté d’émettre des ordres de paiement depuis le compte de leurs clients. Afin de permettre à ces nouveaux acteurs d'accéder aux comptes de paiement de leurs clients dans des conditions de confiance, la DSP 2 prévoit que les établissements teneurs de compte (notamment les banques) ont l'obligation de mettre à leur disposition un canal d'échange sécurisé qu'ils sont tenus d'utiliser.

Dans ce contexte, la Banque de France suit la mise en œuvre effective de ces obligations, entrées en vigueur le 14 septembre 2019, en étroite coopération avec l’ACPR. Des réunions de Place sont régulièrement organisées afin d’assurer le dialogue entre les acteurs de marché et ainsi garantir une transition aussi fluide que possible.

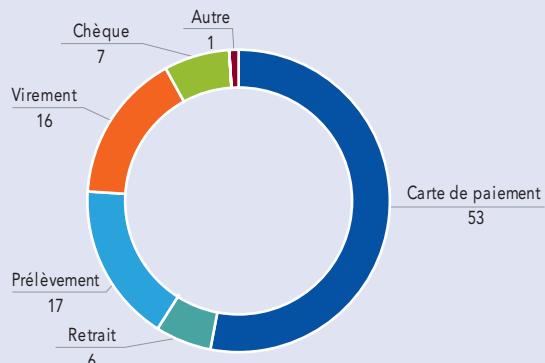
L'UTILISATION EN FRANCE DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT (ENTREPRISES ET PARTICULIERS)

Selon les dernières données disponibles, en 2018, les opérations de paiement scripturales des consommateurs, des administrations et des entreprises ont représenté un volume de 25 milliards de transactions, pour un montant global de 27 700 milliards d'euros. Ces chiffres sont en progression constante depuis de nombreuses années, avec notamment une croissance de 3 % en volume en 2018.

La carte de paiement reste le moyen de paiement le plus utilisé en nombre de transactions, tout en présentant la plus forte dynamique. Elle représente 58 % des opérations (52 % en paiement et 6 % en retrait), et connaît une croissance de 9 % en nombre de transactions, notamment grâce au doublement de l'usage du paiement sans contact (2,3 milliards de paiements, soit 1 paiement par carte sur 5 en magasin). Le deuxième moyen de paiement le plus utilisé est le prélèvement, représentant 17 % des opérations en nombre de transactions. Le virement est le troisième moyen de paiement en volume, mais reste largement prédominant en valeur puisqu'il représente alors 87 % des opérations, dans la mesure où il est utilisé notamment pour le versement des salaires et des

pensions, ainsi que pour les paiements entre professionnels. Enfin, le chèque arrive en dernière position, avec 8 % des transactions scripturales. Si ce niveau reste élevé par rapport aux autres pays membres de l'Union européenne, la baisse continue de son utilisation observée depuis le début du siècle s'est poursuivie en 2018 (- 10 %).

Usage des moyens de paiement scripturaux en France en 2018 (en % du nombre de transactions)



L'AUTHENTIFICATION DES PAIEMENTS SELON LES NORMES DSP 2, PLAN DE MIGRATION ET STRATÉGIE DU CNPS

La Banque de France tient une place importante dans l'animation du marché des paiements au travers de la présidence de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) et du Comité national des paiements scripturaux (CNPS). L'année 2019 a été riche en activités pour ces deux organes de Place.

L'OSMP a approuvé le plan de migration de la Place française pour la mise en œuvre progressive des nouvelles obligations d'authentification forte du payeur pour les achats en ligne par carte bancaire prévues par la deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP 2). Ce plan de migration comprend deux objectifs à l'horizon du premier trimestre 2021.

- Le premier vise à parvenir à l'équipement des clients en solutions d'authentification à deux facteurs conformes à la DSP 2 en substitution du seul code SMS à usage unique, dans le but de renforcer encore davantage la sécurité des paiements en ligne.
- Le second objectif est d'assurer la mise à niveau des plateformes techniques d'authentification utilisées par les commerçants en ligne, notamment le protocole 3D-Secure, afin de prendre en compte l'ensemble des dispositions prévues par la DSP 2 en matière de responsabilité et d'exemption à

l'authentification forte. Le Centre de recherche en contrefaçon vise quant à lui à porter un regard technique sur la sécurité des billets de banque au travers d'expertises techniques et de recherche et développement. Bénéficiant d'une réputation mondiale reconnue, il effectue des études pour la BCE et répond également aux sollicitations de nombreuses autres banques centrales à travers le monde.

Un comité de pilotage présidé par la Banque de France a été mis en place pour assurer un suivi mensuel de ce plan de migration.

Le CNPS a adopté et publié au mois de février 2019 la deuxième stratégie nationale des moyens de paiements scripturaux (2019-2024). Forte du succès de la première stratégie adoptée lors des Assises des moyens de paiement en 2015, cette nouvelle stratégie se décline en trois grands axes :

- la poursuite des travaux pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société;
- l'accélération du déploiement des innovations;
- le concours à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements.

Cinq groupes de travail affiliés au CNPS ont été constitués pour assurer la bonne mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

FAITS SAILLANTS 2019

MAI

28 mai : Mise en circulation dans la zone euro des nouvelles coupures de 100 € et 200 € de la série Europe.



↑ Les nouveaux billets de 100 € et 200 € mis en circulation le 28 mai 2019

Présentation interactive sur le site de la BCE :
 ↓ <https://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/>



JUILLET

16 juillet : « 75 ans après Bretton Woods – Penser les 75 prochaines années », conférence à la Banque de France dans le cadre de la présidence française du G7.

<https://www.banque-france.fr/presidence-francaise-du-g7-2019>



SEPTEMBRE

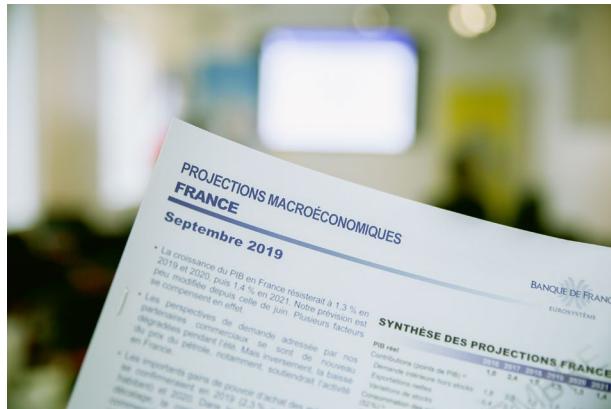
Première d'une nouvelle série d'opérations trimestrielles de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III.1 à 7 entre septembre 2019 et mars 2021) pour les banques de l'Eurosystème.
<https://www.ecb.europa.eu/press/>

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement publie le plan de migration pour la généralisation de l'authentification forte pour les achats en ligne.
<https://www.banque-france.fr/plan-de-migration-pour-lauthentification-forte>

OCTOBRE

30 octobre : Mise en place par l'Eurosystème d'un système de rémunération des réserves à deux paliers, une partie de l'excédent de liquidité détenu n'étant pas soumise au taux négatif de la facilité de dépôt.
<https://www.ecb.europa.eu/press/>

31 octobre : Présentation du nouveau modèle macro-économique FR-BDF utilisé pour les prévisions et l'analyse sur la France.
<https://publications.banque-france.fr/>



↑ La publication trimestrielle *Projections macroéconomiques France*
<https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/projections-economiques>

NOVEMBRE

1^{er} novembre : Reprise par l'Eurosystème du programme d'achats d'actifs, à un rythme de 20 milliards d'euros par mois.
<https://www.ecb.europa.eu/press/>

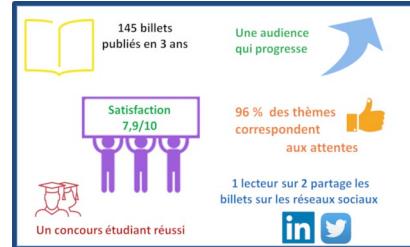
12 novembre : Annonce par la Banque de France de l'implantation d'un bureau à Singapour.
Communiqué de presse : <https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/>



DÉCEMBRE

4 décembre : La Banque de France annonce sa participation à des expérimentations de monnaie digitale de banque centrale (MDBC).
Discours du gouverneur : <https://acpr.banque-france.fr/publications/>

27 décembre : *Bloc-notes Éco*, le blog économique de la Banque de France, fête ses trois ans, avec 145 billets publiés.
<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/un-blog-de-lecteurs-avertis-et-exigeants>







STABILITÉ FINANCIÈRE

LA STABILITÉ FINANCIÈRE EN 2019, C'EST ...



Outre la confiance dans la monnaie, la Banque de France fournit un autre bien public essentiel : **la solidité du secteur financier**

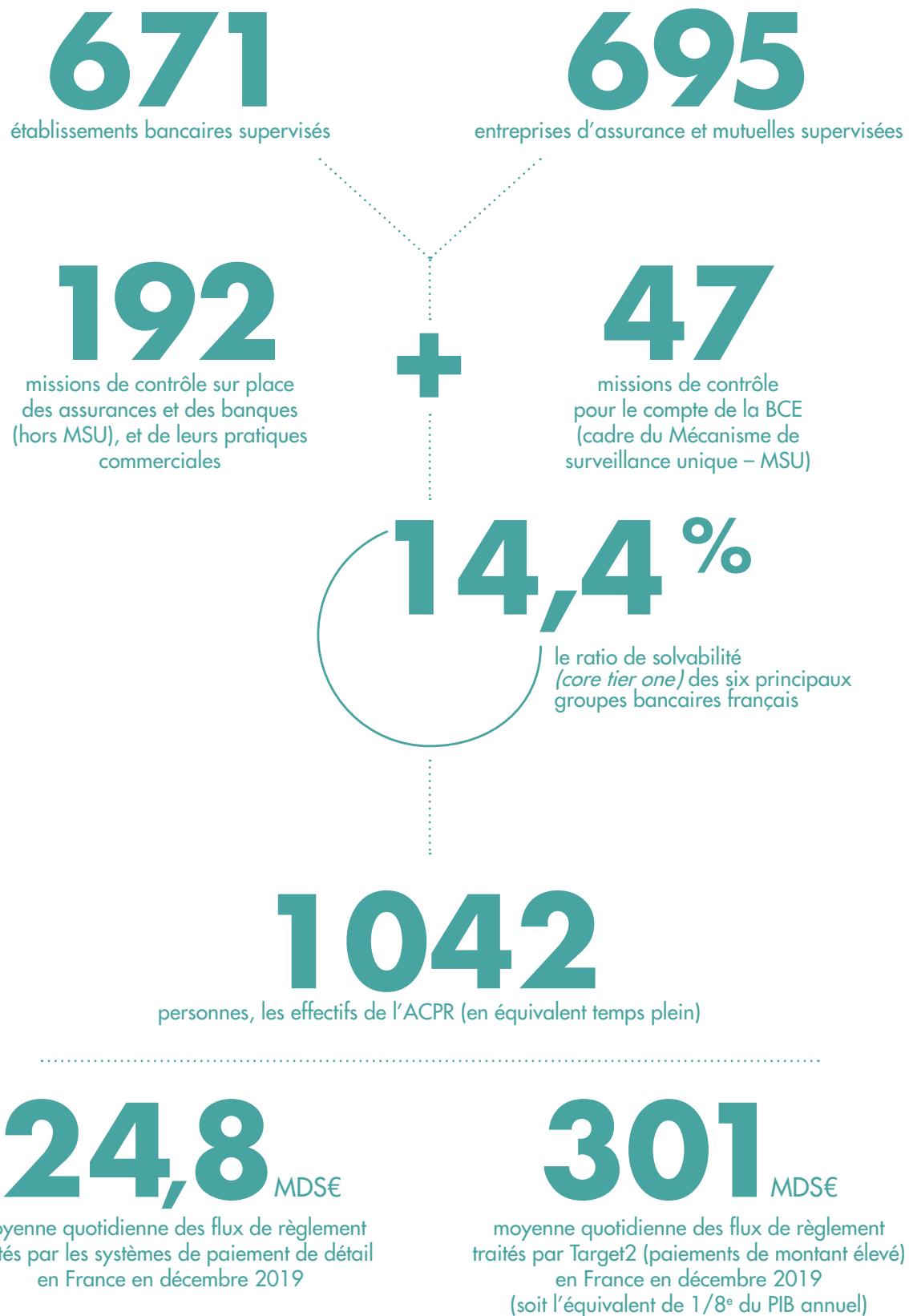
- contrôles européens pour assurer un standard international de la solidité des banques
- protection des intérêts de la clientèle

La Banque de France anticipe et prévient les risques :

- évaluation des nouveaux risques
- contribution à l'évolution de la régulation
- accompagnement des banques dans leur transformation digitale

La Banque de France assure le bon fonctionnement et la sécurité des paiements :

- prévention des risques systémiques
- bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché



LA BANQUE DE FRANCE ET L'ACPR VEILLENT À ASSURER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER

La supervision des banques et assurances vise à prévenir les risques tant individuels que systémiques, et à protéger les intérêts de la clientèle

L'anticipation intègre aussi désormais les effets des risques climatiques

La Banque de France veille à la stabilité financière dans sa double dimension systémique et individuelle. Conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) auquel elle participe activement, elle contribue à la préservation de la stabilité du système financier dans son ensemble dans le cadre de la politique « macroprudentielle ». L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, est pour sa part chargée de la supervision microprudentielle et s'assure de la solidité de chacune des institutions qu'elle supervise : banques, organismes d'assurance ou infrastructures de marché. Son action passe aussi par une coopération internationale (surveillance, définition du cadre réglementaire, etc.) et une collaboration européenne (en particulier, une action conjointe avec la BCE pour la supervision bancaire dans le cadre du mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit les plus importants).

1

Protéger les déposants et les assurés

Au-delà de la contribution à la définition de la réglementation financière et de la surveillance d'ensemble, l'action de la Banque de France s'inscrit aussi dans la supervision quotidienne qui assurent les services du contrôle de l'ACPR vis-à-vis des

banques et des organismes d'assurance. La Banque de France surveille également les infrastructures de paiement et de marché.

Des contrôles pour assurer un standard européen de la solidité des banques et des organismes d'assurance

En matière de supervision bancaire, l'ACPR coopère désormais très étroitement avec la BCE dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU) aussi bien au travers du conseil de supervision que, quotidiennement, dans le cadre des équipes de supervision conjointe (JST). Outre la supervision habituelle, les JST ont mené à bien des revues thématiques transversales décidées au regard des priorités du MSU pour l'année 2019. Ces revues ont porté sur i) le risque de crédit ; ii) la gestion des risques au sens large (examen ciblé des modèles internes, examen des processus d'évaluation de l'adéquation des liquidités internes, ILAAP, et du capital interne, ICAAP, stress tests en matière de liquidité et évaluation des risques informatiques); et iii) des thématiques transversales (par exemple, la préparation du Brexit et les plans de contingence associés).

L'analyse du risque de crédit est donc restée un axe majeur de travail, sous deux angles complémentaires. Le premier vise à maintenir les efforts entrepris par les établissements et les autorités de supervision dans la diminution du poids des expositions non performantes dans les bilans, en s'assurant

5,1 %

taux de croissance du crédit
aux entreprises

6,6 %

taux de croissance du crédit
aux particuliers



↑ À l'occasion du « Climate Finance Day 2019 » de Paris, conférence académique internationale intitulée « Green Finance Research Advances », organisée le 25 novembre 2019 par la Banque de France et l'Institut Louis Bachelier, avec la participation de Finance for Tomorrow et de l'Institute for Climate Economics (I4CE)

notamment de la qualité de la gestion de ces expositions et de leur niveau de provisionnement adéquat. Le second dispositif, mis en place en 2019, s'attache à analyser les conditions d'octroi de crédit, de manière à évaluer *ex ante* l'existence potentielle de pratiques qui pourraient entraîner la reconstitution d'un volume significatif d'expositions non performantes.

Enfin, des analyses approfondies spécifiques au profil de risque des établissements ont également été conduites, par exemple en ce qui concerne la valorisation des instruments financiers complexes.

En matière de supervision des organismes d'assurance, l'ACPR a poursuivi ses contrôles afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du cadre prudentiel européen (Solvabilité II) applicable depuis 2016. L'ACPR a en particulier achevé sa revue thématique des pratiques de gouvernance des principaux organismes amorcée en 2017 afin de vérifier le respect des règles européennes et celles des principaux standards internationaux reconnus. De plus, l'ACPR a maintenu ses actions de contrôle concernant la qualité des données destinées à réaliser et valider les calculs prudentiels. Pour la première fois, l'ACPR a pris des mesures de police administrative en la matière.

Par ailleurs, en réponse à l'accentuation de l'environnement de taux d'intérêt bas, l'ACPR a mis en place un suivi rapproché des organismes d'assurance identifiés comme les plus vulnérables au risque de baisse des taux d'intérêt.

En matière de résolution bancaire, l'ACPR a continué de jouer un rôle moteur en Europe dans la définition et la mise en œuvre opérationnelle des plans de résolution. Parallèlement, l'ACPR a également, au titre de la résolution pour le secteur de l'assurance, examiné en 2019 les premiers plans préventifs de rétablissement des principaux organismes d'assurance. Sur ces bases, la préparation des plans de résolution débutera en 2020.

La protection des intérêts de la clientèle des banques

Dans le cadre de sa mission de protection de la clientèle des banques et des assurances, l'ACPR conduit également des contrôles sur pièces et sur place pour s'assurer que les pratiques commerciales prennent correctement en compte les intérêts des clients. Dans ce contexte, l'ACPR veille tout particulièrement au respect par les établissements des règles de protection des clientèles les plus fragiles.

Concernant le secteur bancaire, les travaux de l'ACPR ont principalement porté, en 2019, sur le contrôle du respect des engagements pris par les banques françaises en 2018 de limiter les frais liés aux incidents de paiement facturés aux personnes fragiles financièrement. Dans le domaine assurantiel, l'ACPR a poursuivi ses contrôles sur le démarchage téléphonique et la distribution de contrats d'assurance obsèques. En outre, dans le contexte actuel de taux bas, l'ACPR porte une attention renforcée à l'exercice du devoir de conseil lors de la distribution

COOPÉRATION AVEC LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE FRANCE (PROGRAMME DE L'ARCOP¹)

Les intermédiaires en assurance et en opérations de banque représentent 70 000 organismes à fin 2019, nombre en croissance régulière. Dans le cadre de son programme d'enquêtes, l'ACPR assujettit chaque année des intermédiaires à son contrôle et se rend sur place pour s'assurer notamment des conditions d'exercice de leur profession et de la manière dont sont commercialisés les produits et dont sont délivrés les conseils aux clients. La transposition de la directive sur la distribution d'assurances a renforcé les obligations mises à la charge de ces acteurs depuis 2018, conduisant l'ACPR à maintenir toute son attention sur cette population.

Afin de démultiplier ses actions, l'ACPR fait appel depuis 2017 à des agents du réseau de la Banque de France, mandatés pour conduire des missions dans les régions, en

sus de celles que l'ACPR conduit en direct. En 2019, ce sont ainsi 42 contrôles qui ont été délégués à ces équipes du Réseau, nombre qui est appelé à croître.

Ces missions ont été l'occasion d'examiner et de faire, lorsque nécessaire, des rappels à la réglementation concernant : l'exercice de l'intermédiation en opérations de banque et le devoir de conseil pour la commercialisation des crédits immobiliers et de l'assurance emprunteur, les conditions d'accès et d'exercice des intermédiaires en opérations de banque, le niveau de garantie financière des intermédiaires en assurance ainsi que les modalités de distribution des produits d'assurance-vie auprès d'une clientèle âgée.

1 Action du Réseau pour le contrôle des pratiques commerciales.

de contrats d'assurance-vie, compte tenu des incitations à souscrire des unités de compte, dont le risque est porté par les épargnants.

Ces différentes actions de contrôle donnent ensuite lieu à un suivi individuel des établissements et organismes assujettis, susceptible dans certains cas de déboucher sur des mesures de police administrative ou des sanctions disciplinaires.

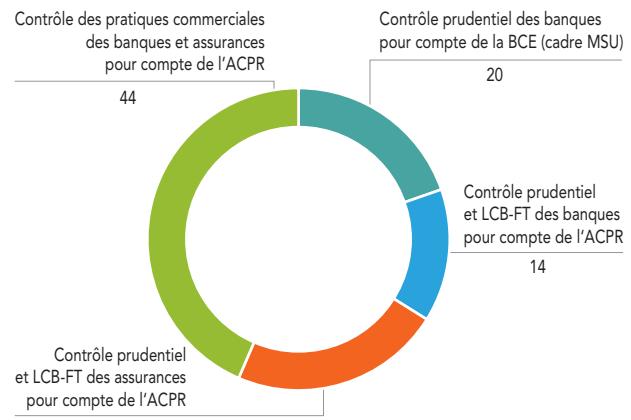
En outre, l'ACPR informe régulièrement le marché des résultats de ses travaux de contrôle, au travers de réunions de Place ou de communiqués de presse, afin de faire progresser les acteurs dans leurs pratiques commerciales. Ainsi, en 2019, l'ACPR a tenu des réunions de Place sur le plafonnement des frais bancaires et les enjeux liés à la mise en œuvre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA). Diverses communications ont, par ailleurs, été faites à la suite d'actions de contrôle, notamment pour mettre en exergue des points de vigilance en matière de distribution de contrats d'assurance obsèques ou de démarchage téléphonique.

L'ACPR nourrit en outre une étroite coopération avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), au travers de leur pôle commun Assurance Banque Épargne. Ce pôle coordonne notamment les actions des autorités en matière de lutte contre les arnaques et les escroqueries financières, dans un contexte d'industrialisation du phénomène. Ainsi,

ce sont plus de 1 000 entités ou sites frauduleux qui sont aujourd'hui répertoriés sur le site Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS, www.abe-infoservice.fr).

En phase avec les évolutions démographiques et sociétales, l'ACPR et l'AMF ont poursuivi en 2019 leurs travaux sur la commercialisation de produits financiers auprès de personnes

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2019
(en %)



Note : LCB-FT : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

EXERCICE G7 CROSS-BORDER COORDINATION EXERCISE

En octobre 2017, les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales du G7 ont validé le principe d'organiser un exercice cyberinternational impliquant les autorités financières – ministères des Finances, banques centrales, autorités bancaires et autorités des marchés – des pays concernés. Le pilotage des travaux préparatoires à l'exercice a été confié à la Banque de France.

L'exercice, conduit en juin 2019, a consisté en la simulation d'un incident cyber majeur affectant simultanément plusieurs acteurs du secteur financier. 24 autorités financières du G7 y ont participé, ainsi que des représentants du secteur financier en France, dans le cadre du groupe Robustesse de Place (*cf. supra*), en Allemagne, en Italie et au Japon.

L'exercice a permis de valider le protocole de communication mis en place entre les autorités financières du G7, notamment dans sa capacité à permettre l'échange des informations les plus pertinentes sur l'incident ainsi que dans sa capacité à faciliter la coordination des actions visant à y répondre et à assurer une reprise coordonnée des services financiers la plus efficace qui soit.

L'organisation de cet exercice, très complexe par nature et qui constituait une première au niveau mondial, a marqué une grande avancée en matière de coopération internationale. Grâce à son succès, les autorités du G7 ont convenu d'établir un programme d'exercices pour les prochaines années.

âgées potentiellement vulnérables, afin d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques de commercialisation à l'égard de cette clientèle. Les autorités ont lancé, le 23 septembre 2019, un groupe de travail de Place, pour réfléchir à cet enjeu significatif, en coordination avec toutes les parties prenantes concernées – le secteur financier, les associations de consommateurs, mais aussi des spécialistes du vieillissement, des organismes de formation et d'autres secteurs d'activité impactés comme celui du notariat.

Le fonctionnement fluide et sûr des infrastructures de paiement et de marché

Un dysfonctionnement au sein des systèmes de paiement et de règlement-livraison de titres pourrait avoir un impact déstabilisateur important. Ces systèmes font donc l'objet d'une attention toute particulière de la Banque de France. Autorité de supervision compétente pour les systèmes de paiement, la Banque de France s'assure notamment que les exigences des règlements européens¹ sont bien respectées par les infrastructures des marchés financiers. Elle est à ce titre autorité de supervision compétente pour les systèmes de paiement de détail CORE(FR) et SEPA(EU). En lien avec les autres banques centrales de l'Eurosystème, elle gère aussi le système de paiement de montant élevé Target2 (système de règlement brut en temps réel) et la plateforme Target2-Securities (T2S), à laquelle les dépositaires centraux de titres confient la gestion de leur activité de règlement-livraison de titres en monnaie

banque centrale. La Banque de France supervise également la chambre de compensation LCH SA (avec l'AMF et l'ACPR), ainsi que les dépositaires centraux de titres Euroclear France (agréé sous CSDR en avril 2019) et ID2S (nouveau dépositaire central de titres agréé sous CSDR en octobre 2018) avec l'AMF. Enfin, la Banque de France participe à la surveillance coopérative de SWIFT, fournisseur de messagerie financière, et CLS, système de règlement mondial sur le marché des changes, dont les surveillants principaux sont la Banque nationale de Belgique et la Federal Reserve Bank of New York, respectivement.

La cyber-résilience du secteur financier (notamment des infrastructures de marchés financiers) figure parmi les préoccupations prioritaires de la Banque de France. Un premier exercice d'évaluation des systèmes de paiement à l'aune des préconisations en matière de surveillance de la cyber-résilience (*Cyber Resilience Oversight Expectations*, CROE) développés par l'Eurosystème a ainsi été conduit en 2019. La Banque de France a également piloté, dans le cadre du G7, une simulation de gestion de crise cyber entre autorités financières (*cf. encadré*) qui s'est inscrit au cœur des priorités du programme de la présidence française du G7 en 2019.

¹ SIPS (systèmes de paiement), EMIR (contreparties centrales et référentiels centraux de données) et CSDR (dépositaires centraux de titres et systèmes de livraison-règlement) qui sont les déclinaisons européennes des *Principles pour les infrastructures des marchés financiers* du CPMI-IOSCO.

Dans le cadre de ses programmes annuels d'exercices de simulation de gestion de crise, le succès du test annuel 2019 du groupe de Place Robustesse, déclinaison nationale du test G7 « cyber », a été salué par les membres du secteur financier ainsi que les représentants de l'État. Coordonné par le pôle Robustesse de la Banque de France, ce test a simulé une crise cyber et ses répercussions financières afin de valider la résilience du dispositif national de coordination de crise ainsi que l'adéquation des mesures de contingence disponibles. Consciente de l'enjeu et de la forte exposition internationale de ce test, la place financière de Paris s'est ainsi fortement mobilisée, plus de 1 000 personnes ayant activement contribué à relever ce défi majeur. Les axes d'amélioration identifiés dans le cadre du retour d'expérience serviront de base à la définition de la stratégie de test du groupe de Place pour le prochain cycle triennal.

La Banque de France participe également au Comité de cyber-résilience de l'euro (*European Cyber Resilience Board*), une instance de dialogue avec l'industrie composée de représentants des infrastructures de marché paneuropéennes et de fournisseurs de services critiques, de banques centrales chargées de leur surveillance et d'institutions européennes, qui sert à promouvoir des initiatives globales pour partager des informations et communiquer en cas de crise.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme

Autorité chargée de la supervision des pratiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), l'ACPR veille étroitement au respect par les entités soumises à son contrôle de leurs obligations et peut les sanctionner en cas de manquements graves. La supervision de l'ACPR met en œuvre une approche de supervision par les risques conforme aux orientations communes des autorités européennes de surveillance (*European Supervisory Authorities – ESA*, à savoir l'EBA, l'EIOPA et l'ESMA) publiées en 2017.

En 2019, l'ACPR a contribué aux travaux européens et internationaux afin de renforcer le cadre de la supervision dans le domaine de la LCB-FT et la prise en compte des enjeux liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme dans le cadre de la supervision prudentielle. Au niveau européen, l'Autorité a apporté son expertise au service de la modification des règlements instituant les ESA, en vue de renforcer l'efficacité du dispositif de supervision

dans le domaine de la LCB-FT en Europe. Elle a activement participé à l'élaboration des orientations européennes sur la mise en place de collèges de supervision dédiés à la LCB-FT pour les groupes transfrontaliers, ainsi qu'à la rédaction de l'accord, signé en janvier 2019, sur les modalités d'échange d'informations entre la BCE et les autorités chargées de la LCB-FT. Au niveau international, l'Autorité a contribué aux travaux de révision des orientations du Comité de Bâle sur la saine gestion du risque de blanchiment, visant à renforcer l'échange d'informations et la coopération entre superviseurs LCB-FT et prudentiels.

2

Contribuer à la régulation du secteur financier

Dix ans après les sommets du G20 de Londres (2 avril 2009) et Pittsburgh (24 et 25 septembre 2009) qui ont donné l'impulsion politique aux travaux de renforcement de la régulation financière coordonnés par le Conseil de stabilité financière (FSB) avec l'ensemble des autorités de normalisation suite à la crise, la mise en œuvre de l'Agenda réglementaire, à laquelle la Banque de France et l'ACPR ont fortement contribué, s'achève².

La régulation des banques

Après l'adoption en avril 2019 d'un paquet législatif visant à renforcer le cadre prudentiel d'une part (règlement CRR II³ et directive CRD V⁴ révisant les règles sur les exigences de fonds propres) et les instruments de résolution d'autre part (directive BRRD⁵ et règlement MRU – mécanisme de résolution unique – portant sur la résolution bancaire), l'ACPR a engagé, avec les services du ministère de l'Économie et des Finances, les travaux de transposition en droit français. L'ACPR a également contribué à l'élaboration des standards techniques et des orientations de l'Autorité bancaire européenne (EBA), notamment en réponse aux nombreux mandats donnés à l'EBA pour permettre la bonne mise en œuvre de ces nouveaux textes.

² Voir la lettre du président du FSB adressée en octobre 2019 aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G20 (<https://www.fsb.org/publications/g20-reports/>).

³ Règlement UE n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

⁴ Directive UE n° 2013/36 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

⁵ Directive UE n° 2014/59 établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.



↑ Conférence de l'ACPR sur l'actualité de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et l'actualité de la supervision en assurance – Palais Brongniart, Paris, le 21 juin 2019

LA RÉFORME BÂLE III

L'accord venant finaliser la réforme Bâle III, annoncé le 7 décembre 2017, est l'aboutissement d'un effort réglementaire sans précédent, engagé dès 2009 pour renforcer la solidité des banques à la suite de la crise financière.

L'accord modifie les exigences prudentielles pour le calcul des risques pondérés en matière de risque de crédit, de risque opérationnel et de risque d'évaluation de crédit (CVA) et il introduit un plancher en capital (« *output floor* ») qui limite à 72,5 % des exigences de fonds propres calculées selon les approches standards les exigences résultant des modèles internes des banques. Son objectif général est d'améliorer la robustesse des résultats produits par les modèles internes et la pertinence des approches standards, tout en respectant le cadre fixé par le G20 pour que cette réforme n'implique pas, globalement, d'augmentation significative des exigences de fonds propres.

Dans le sillage de cet accord, le Comité de Bâle a également publié en janvier 2019 une version révisée du nouveau cadre prudentiel pour le risque de marché (« *Fundamental Review of the Trading Book* ») et engagé fin novembre 2019 une consultation sur des ajustements ciblés du cadre CVA. Selon le calendrier bâlois, ces règles doivent s'appliquer à

partir de janvier 2022, avec une mise en œuvre progressive du plancher en capital jusqu'à janvier 2027. Afin de devenir applicable dans l'Union européenne (UE), l'accord de Bâle de décembre 2017 nécessitera une modification du règlement CRR2¹ et de la directive CRD5². La Banque de France et l'ACPR soutiennent une mise en œuvre fidèle et sans surtransposition de ces accords dans l'UE et ses équipes contribuent activement aux travaux préparatoires. L'Autorité bancaire européenne (EBA) a publié en août et en décembre 2019 deux rapports répondant à la demande d'avis de la Commission européenne, qui a ensuite lancé en octobre une consultation publique à laquelle l'ACPR a répondu. Les réponses à cette consultation publique et les avis de l'EBA alimenteront l'analyse d'impact de la Commission, en vue de la publication de sa proposition législative en 2020.

¹ Règlement UE concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

² Directive UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Suite à la finalisation de la réforme de Bâle III par le Comité de Bâle (BCBS) avec la révision en janvier 2019 des exigences de fonds propres en regard du risque de marché, l'ACPR a activement contribué au travail réglementaire de l'EBA qui, en août et décembre 2019, a répondu aux demandes d'avis de la Commission européenne dans le cadre de la préparation d'une proposition législative (CRR III/CRD VI) prévue pour le premier semestre 2020.

La régulation des assurances

S'agissant du secteur de l'assurance, l'actualité réglementaire de l'année 2019 a été marquée au niveau international par la finalisation du « cadre holistique » développé par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) pour prévenir le risque systémique en assurance. À la suite de la publication d'une première ébauche en 2018, une nouvelle consultation publique et des travaux visant à préciser certaines modalités spécifiques ont permis à l'IAIS de finaliser et d'adopter le 14 novembre 2019 un cadre permettant de combiner une appréciation du caractère systémique lié à certaines activités ou expositions du secteur et une évaluation du rôle spécifique de certains organismes dans ces évolutions⁶. L'ACPR prépare désormais la mise en œuvre opérationnelle de ce cadre à compter de 2020.

Au niveau européen, les exercices de revue de la directive Solvabilité II se poursuivent. La première revue (2018) portait sur les textes réglementaires (textes de niveau 2). Elle a en particulier conduit à une évolution décidée en 2019 du traitement prudentiel, dans le cadre de la formule standard, des actions détenues sur le long terme ainsi que des actions non cotées et des obligations non notées⁷. De son côté, la seconde revue devrait en principe aboutir à la fin de l'année 2020 à une proposition de révision par la Commission européenne qui couvre un champ plus large et porte sur l'ensemble des textes, y compris au niveau législatif. La Commission a demandé, courant 2019, son avis à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) sur un ensemble très large de questions⁸. Cet avis devant être rendu fin juin 2020, l'ACPR a largement contribué aux premiers travaux d'EIOPA notamment dans le cadre d'une collecte de données permettant d'évaluer l'impact de la réglementation actuelle et de certaines des évolutions envisagées.

La régulation des infrastructures

La révision du règlement EMIR applicable aux chambres de compensation (CCP) et aux référentiels centraux de données s'est achevée en 2019 avec la publication du règlement EMIR 2.2 le 12 décembre 2019⁹. L'Autorité européenne des

marchés financiers (ESMA) assure désormais une supervision directe des CCP de pays tiers les plus systémiques pour l'Union européenne (UE) dont la conformité stricte aux exigences d'EMIR devient obligatoire¹⁰. Les autorités nationales compétentes (parmi lesquelles la Banque de France) continuent d'assurer la supervision des CCP établies dans l'UE, mais le rôle de l'ESMA a été renforcé en matière de convergence des pratiques de supervision pour les CCP européennes.

La plupart des dispositions du règlement EMIR 2 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (notamment la nouvelle gouvernance à l'ESMA), mais certains standards techniques de mise en œuvre restent à préciser (notamment en matière de supervision directe des CCP systémiques). La Banque de France contribue, avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), à l'élaboration de ces standards.

Dans le contexte de la finalisation du règlement EMIR 2.2, les négociations sur la proposition de règlement sur le rétablissement et la résolution des CCP ont repris mi-2019 (les travaux sur ce texte publié en novembre 2016 avaient été suspendus fin 2017 dans l'attente de la révision d'EMIR). Cette proposition vise à encadrer les mesures prises par les CCP dans le cadre de leurs plans de rétablissement, à accorder aux autorités de résolution les pouvoirs nécessaires à la résolution d'une CCP non viable et à définir les outils de résolution appropriés. La Banque de France soutient les dispositions actuellement envisagées et contribue, avec les autres autorités françaises compétentes (ministère de l'Économie et des Finances, AMF) à ces travaux européens.

6 Pour une présentation de ce cadre, voir la note explicative de l'IAIS (<https://www.iaisweb.org/page/news/press-releases/>).

7 Règlement délégué (UE) 2019/981 de la Commission du 8 mars 2019 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/>).

8 <https://register.eiopa.europa.eu/Publications/>

9 Règlement (UE) 2019/2099 du 23 octobre 2019 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/>).

10 De plus, pour certaines activités de compensation particulièrement systémiques pour l'Union européenne, un pouvoir discrétionnaire de refus de reconnaissance (qui imposerait une relocation dans l'Union) est confié à la Commission.

Maîtriser les risques et accompagner les transitions

Alors que la mise en œuvre de l'Agenda réglementaire touche à son terme, l'action des autorités chargées de la stabilité financière et de la supervision du secteur financier se tourne davantage vers la surveillance du système dans son ensemble, l'identification et la prévision des risques et l'accompagnement du secteur financier dans un contexte de transitions profondes.

Évaluer les risques de façon continue

La Banque de France exerce une surveillance d'ensemble du système financier français. Ce diagnostic nourrit la réflexion du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) chargé de la politique macroprudentielle et contribue à la détermination des priorités de la supervision des établissements. Deux fois par an, la Banque de France publie une évaluation des risques du système financier français qui présente son analyse¹¹. De ce point de vue, l'année 2019 a été marquée par l'accentuation d'un environnement de taux d'intérêt durablement bas dont les conséquences potentielles pour la stabilité financière ont conduit les autorités à intensifier leur vigilance et à renforcer leur communication¹².

Cette surveillance s'appuie aussi sur des exercices de « *stress tests* » qui sont conduits de manière régulière, notamment dans un cadre européen. En 2019, l'ACPR a en particulier collaboré avec les services de supervision de la BCE (mécanisme de surveillance unique, MSU) pour une analyse de sensibilité du risque de liquidité à court terme (« *stress test de liquidité* »)¹³.

L'analyse des risques tire parti d'une activité de recherche qui a notamment porté, en 2019, sur l'endettement des ménages¹⁴ et des entreprises¹⁵ mais aussi sur la gestion d'actifs (en particulier son rôle dans certains marchés ou encore son importance du point de vue du secteur de l'assurance) et plus globalement, les interconnexions au sein du système financier. Au-delà de la surveillance et de l'analyse des risques, la définition de la politique macroprudentielle, les enjeux liés au changement climatique ou encore la « digitalisation » du secteur financier ont motivé d'autres travaux de recherche.

La surveillance de la Banque de France s'inscrit aussi dans un contexte international. La Banque de France collabore

avec d'autres autorités (banques centrales, superviseurs) à renforcer le diagnostic des risques au sein des enceintes internationales (par exemple, le Conseil de stabilité financière, le Comité sur le système financier global [CGFS] de la Banque des règlements internationaux ou encore, dans le cadre des travaux de la BCE ou du Comité européen du risque systémique, ESRB). En 2019, la Banque de France a notamment pris la présidence du groupe de travail analytique du FSB sur les risques et la vulnérabilité.

Enfin, dans le cadre de son mandat de surveillance bilatérale, le Fonds monétaire international (FMI) a conclu en 2019 son évaluation de la stabilité du système financier français (FSAP). Cet exercice, qui a lieu tous les cinq ans, a fortement mobilisé la Banque de France et l'ACPR comme l'ensemble des autorités françaises. Au-delà du jugement très positif qu'il a porté sur le cadre de régulation et de supervision français¹⁶, le FMI a aussi largement corroboré l'analyse des risques des autorités françaises.

Prévenir les risques systémiques

Pour répondre aux risques identifiés dans le cadre de sa surveillance, la Banque de France et l'ACPR ont activement contribué à la préparation de la réponse macroprudentielle du HCSF. En mars 2019, dans le contexte de montée des risques cycliques, le HCSF a relevé le taux du coussin contracyclique¹⁷ applicable aux banques de 0,25 % (niveau décidé en juin 2018) à 0,5 %¹⁸. En décembre 2019, le Haut Conseil a par ailleurs adopté un plan d'action visant à préserver des pratiques saines en matière de crédit immobilier¹⁹.

¹¹ <https://publications.banque-france.fr/>

¹² À ce sujet, voir notamment les discours du gouverneur sur « Les défis actuels pour la politique monétaire » du 24 septembre 2019 (<https://www.banque-france.fr/intervention/>) et sur « Les taux bas : quelles causes et quels effets pour la France ? » du 9 janvier 2020 (<https://www.banque-france.fr/intervention/>).

¹³ <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/>

¹⁴ Ferrière (T.) et Frey (L.) (2020), *Calibration of borrower-based instruments with survey data*, à paraître.

¹⁵ Cf. par exemple Couaillier (C.), Henricot (D.) et Idier (J.) (2020), « Les grandes entreprises très endettées : un risque systémique ? », *Bloc-Notes Éco*, Banque de France, janvier (<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/>).

¹⁶ Cf. le rapport final de la mission du FMI (<https://www.imf.org/en/Publications/>).

¹⁷ Le coussin contracyclique permet de profiter d'une période favorable pour renforcer la résilience du secteur bancaire et construire des marges de manœuvre pour soutenir le financement de l'économie si, à l'occasion d'un retournement du cycle financier, un risque d'une contraction de l'offre de crédit apparaît. Cf. Couaillier (C.) et Idier (J.) (2018), « Les quatre saisons du cycle financier et le coussin contracyclique », *Bloc-Notes Éco*, Banque de France, juillet (<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/>).

¹⁸ Décision n° D-HCSF-2019-2 du 2 avril 2019 relative au taux du coussin de fonds propres contracyclique (<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/decisions-hcsf>).

¹⁹ Cf. le communiqué de presse publié à l'issue de la 23^e séance du HCSF (<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/communiques-presse>).

5

conférences internationales
sur la stabilité et la
réglementation financières

14

études et recherches ACPR
ayant donné lieu à publication

Le HCSF a formellement recommandé aux banques de se conformer aux bonnes pratiques établies (taux d'effort à l'octroi maximal de 33 % et durée de crédit n'excédant pas 25 ans, une certaine flexibilité reste possible tout en faisant l'objet d'un encadrement)²⁰. Il a également attiré l'attention des établissements de crédit sur l'importance d'une tarification du crédit immobilier qui assure une couverture appropriée des coûts et risques.

Pour prévenir les risques associés aux conséquences des taux d'intérêt bas sur leur profitabilité, l'ACPR et le HCSF ont appelé les organismes d'assurance à ajuster les taux servis aux circonstances actuelles et à diversifier les produits qu'ils commercialisent, et l'ACPR a renforcé son suivi des situations individuelles.

Prendre en compte de nouveaux risques : le changement climatique et les risques environnementaux

Suite aux travaux engagés par les autorités françaises dès 2014 dans le contexte de la préparation de la COP 21 et de l'Accord de Paris, la reconnaissance des risques financiers liés au changement climatique est désormais largement partagée. La Banque de France et l'ACPR ont joué un rôle moteur dans cette prise de conscience, aussi bien via un engagement avec les acteurs financiers que par des coopérations avec leurs pairs.

Soucieuse d'accompagner les banques et les organismes d'assurance qu'elle supervise face au défi du changement climatique, l'ACPR a publié, en avril 2019, deux études approfondies sur la prise en compte des risques liés au changement climatique dans le secteur bancaire d'une part²¹, dans celui de l'assurance d'autre part²². Tout en notant des progrès notables en matière de gouvernance des risques et dans l'analyse des risques, l'ACPR a identifié des bonnes pratiques et pointé quelques lacunes. Elle a par la suite intensifié les échanges techniques avec les acteurs financiers afin d'accélérer les transformations nécessaires et le renforcement de la maîtrise des risques.

La mise en œuvre en 2020 de « *stress tests* climatiques » par les banques et les assurances françaises, qui a été annoncée en novembre 2019, s'inscrit dans cette même dynamique d'accompagnement du secteur financier en vue d'accélérer l'émergence de méthodes robustes et pertinentes et d'en assurer une diffusion rapide et large.

Institutionnellement, une commission consultative Climat et finance durable comprenant des représentants du secteur financier, du secteur associatif et du monde académique a été installée le 3 octobre 2019 pour appuyer le Collège de l'ACPR. Cette commission analysera en particulier le respect des engagements annoncés, en matière de climat, par les banques et les assurances supervisées par l'ACPR. L'ACPR et l'AMF, qui a mis en place une structure analogue, publieront annuellement un rapport commun rendant compte du suivi et de l'évaluation de ces engagements.

À l'international, la Banque de France s'est attachée à promouvoir une coopération entre les banques centrales et les autorités de supervision soucieuses de mieux prendre en compte ces enjeux. Elle assure en particulier le secrétariat du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (connu sous son acronyme en anglais, NGFS, pour *Network for Greening the Financial System*) qui rassemble 54 membres et 12 observateurs à fin 2019. À ce titre, elle a largement contribué à la rédaction des rapports publiés en 2019²³. Elle a aussi contribué directement aux débats actuels sur ces sujets en consacrant sa *Revue de la stabilité financière à la finance verte*²⁴.

²⁰ Recommandation n° R-HCSF-2019-1 du 20 décembre 2019 relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit (<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/les-recommandations-du-hcsf>).

²¹ Aubert (M.), Bach (W.), Diot (S.) et Vernet (L.) (2019), « Les groupes bancaires français face au risque climatique », *Analyses et synthèses*, n° 101, avril (<https://acpr.banque-france.fr/>).

²² Ahado (F.), Bontemps-Chanel (A.-L.), Chantrelle (L.), et Gandolphe (S.) (2019), « Les assureurs français face au risque de changement climatique », *Analyses et synthèses* n° 102 (<https://acpr.banque-france.fr/>).

²³ Voir en particulier le premier rapport complet *Un appel à l'action*, publié en avril 2019 (<https://www.ngfs.net/en/>).

²⁴ Parution de juin 2019 (<https://publications.banque-france.fr/>).



↑ Conférence du NGFS, en avril 2019, à l'occasion de la présentation du premier rapport complet d'activité de ce Réseau (rassemblant à cette date plus de 30 autorités, représentatives des cinq continents)



↑ Nicolas Hulot, ancien ministre de l'Environnement, lors de la conférence Banque de France/ACPR – Toulouse School of Economics – EconomiX sur « Changer d'ère : réchauffement climatique et finance », le 13 décembre 2019



↑ Frank Elderson, membre du Conseil de direction de De Nederlandsche Bank, et président du Réseau NGFS



↑ Conférence internationale sur « Le temps réel et la vitesse dans le système financier », tenue à Paris le 11 janvier 2019, avec des intervenants et participants issus de banques centrales, d'autorités de marchés financiers et d'autres autorités publiques, ainsi que de l'industrie du secteur financier

VERDIR LE SYSTÈME FINANCIER
LA NOUVELLE FRONTIÈRE



↑ La *Revue de la stabilité financière*, n° 23, parue en juin 2019 – <https://publications.banque-france.fr/>



↑ François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, lors de la conférence de présentation de la RSF, le 12 juin 2019

Accompagner la transformation digitale du secteur financier français

La Banque de France, en tant que banque centrale, et l'ACPR, en tant qu'autorité de contrôle, accompagnent depuis plusieurs années la transformation du secteur financier induite par la révolution numérique. Cet accompagnement passe en particulier par un dialogue avec les entreprises innovantes pour bien comprendre leurs technologies et leurs problématiques notamment réglementaires. Ainsi, la Banque de France a renouvelé en 2019 sa présence au Paris Fintech Forum et participe également aux événements du pôle de compétitivité Finance Innovation. Son Lab est partenaire de l'incubateur Le Swave installé à Paris La Défense. L'ACPR, quant à elle, par l'intermédiaire de son pôle Fintech-Innovation, reçoit et oriente les fintechs pour toutes leurs questions de nature réglementaire. En partenariat avec l'AMF, elle anime un Forum Fintech qui rassemble institutions publiques, organismes et professionnels impliqués dans l'écosystème français de la fintech.

C'est dans ce cadre qu'en 2019, deux groupes de travail animés par l'ACPR ont réalisé un état des lieux des difficultés rencontrées lors de l'entrée en relation et de l'identification à distance des personnes physiques, d'une part, et des personnes morales, d'autre part. Sur la base de ce diagnostic, des propositions de modification du cadre réglementaire ont été formulées pour rendre plus fluides les nouveaux parcours clients tout en préservant

un haut niveau d'exigence des dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ces propositions ont été largement retenues lors de la transposition de la 5^e directive européenne sur la LCB-FT.

L'ACPR a également poursuivi en 2019 ses travaux sur l'intelligence artificielle (IA), dans la suite du rapport publié sur le sujet fin 2018. Après les retours de la consultation publique du rapport, l'Autorité de contrôle a mis en place des ateliers avec des acteurs volontaires, sélectionnés par un appel à candidatures, pour examiner des cas d'usage concrets d'utilisation d'algorithmes d'IA dans le secteur financier. Les cas d'usage retenus portent sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la modélisation des risques et la protection de la clientèle. L'objectif est d'éclairer dans chaque cas les enjeux d'auditabilité, d'explicabilité et de gouvernance de ces nouveaux algorithmes. Une restitution de ces travaux est prévue en 2020.

Comme dans d'autres domaines, ces activités sont nourries de travaux de recherche interne et par des échanges avec des praticiens et des chercheurs. La Banque de France et l'ACPR ont ainsi noué des contacts avec le milieu académique en particulier avec les chaires ou initiatives de recherche consacrées à ces sujets (par exemple dans le cadre de la conférence « *Big Data & IA* » du programme européen Horizon 2020 organisé en mars 2019, ou à l'occasion de séminaires réguliers).

LIBRA, MONNAIES DIGITALES, STABLE COINS

De nombreuses initiatives privées dans le monde utilisent une technologie de type *blockchain* pour proposer de nouveaux canaux d'échange fondés sur les cryptoactifs (émis et enregistrés sur une *blockchain*). Ni monnaie ni moyen de paiement, les cryptoactifs doivent selon leurs promoteurs faciliter et accélérer les transactions. Le Bitcoin est le premier né, il y a plus de dix ans, d'un ensemble de plusieurs milliers de cryptoactifs. Compte tenu de leurs risques (forte volatilité, risque opérationnel élevé, risque de liquidité en particulier), ces cryptoactifs ne constituent pas une alternative satisfaisante aux moyens de paiement traditionnels.

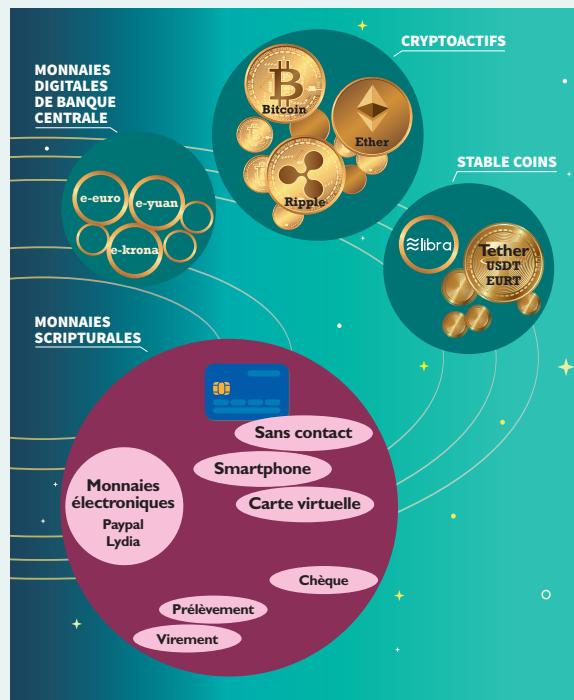
Plus récemment une deuxième génération de cryptoactifs a été lancée, les *stable coins*, visant à remédier aux difficultés rencontrées dans l'usage des cryptoactifs de type Bitcoin (en particulier leur volatilité) et promettant (sans toutefois pouvoir le garantir pleinement) une valorisation stable par rapport à un sous-jacent donné (une devise ou un panier de devises, une matière première comme l'or ou le pétrole, etc.).

L'annonce en juin 2019 de la création d'un *stable coin* Libra, par un consortium conduit par Facebook, constitue l'initiative la plus médiatique et la plus offensive dans le domaine des paiements de détail. Ses promoteurs ciblent les paiements de détail pour pallier les limites actuelles des dispositifs assurant les paiements transfrontières, impliquant fréquemment deux devises différentes, et le faible niveau d'inclusion financière dans certains pays du monde.

Aucune de ces solutions ne constitue dès à présent une alternative satisfaisante aux systèmes de paiement usuels. C'est ce qui explique l'engouement limité pour les cryptoactifs : à fin 2019, les quelque 4 900 cryptoactifs étaient valorisés 200 milliards de dollars, ce qui est négligeable comparé à la masse monétaire des pays du G7 (à titre d'illustration : 15 000 milliards de dollars et 13 000 milliards d'euros). Pour autant, les banques centrales qui ont pour mandat de préserver la stabilité des prix, la stabilité financière et le bon fonctionnement des systèmes de paiement suivent les développements des cryptoactifs avec attention. À l'instigation de la présidence française, le G7 a publié un rapport sur les *stable coins* en octobre 2019 qui met en évidence les risques spécifiques associés à leur usage en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, de protection des consommateurs et des investisseurs, de politique monétaire, de stabilité financière, de concurrence et *in fine* de souveraineté monétaire.

Dans ce contexte, se pose la question de l'émission d'une monnaie digitale de banque centrale (MDBC), de détail, à destination des particuliers, ou de gros montant, à destination des institutions financières. Si la mise en place d'une MDBC n'est pas une condition préalable ou suffisante à des paiements plus efficaces, elle constituera néanmoins un enjeu technologique structurant dans les prochaines années.

Une MDBC de détail, destinée aux particuliers, ne permettrait probablement pas de résoudre tous les risques de sécurité liés à la connaissance des clients et de mise en œuvre des dispositifs LCB-FT, qui contribuent aux longs délais d'exécution des transactions. Par ailleurs, il ne pourrait y avoir que peu d'amélioration de l'inclusion financière en Europe, compte tenu des niveaux élevés déjà atteints. L'émission d'une MDBC de détail doit donc encore faire l'objet d'un examen approfondi afin d'en comprendre tous les bénéfices, tout en évitant les éventuelles externalités négatives. La matérialité d'une MDBC de gros montant, destinée à des institutions financières, apparaît quant à elle plus tangible au regard des cas d'usage portés par des acteurs privés et des banques centrales dans le domaine des infrastructures de marché (*cf. chapitre Stratégie de transformation*).



FAITS SAILLANTS 2019

AVRIL

2 avril : Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) relève le taux du coussin de fonds propres contracyclique (*countercyclical capital buffer – CcyB*) à un niveau de 0,5 % (après 0,25 %).

AVRIL

17 avril : Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) tient sa première conférence annuelle.



<https://www.ngfs.net/en/>



JUIN

4-6 juin : Un exercice de simulation d'une cyberattaque du système financier G7 est réalisé, visant à évaluer le protocole d'échange entre les autorités financières. Cette opération, menée sur trois jours, est coordonnée par la Banque de France, et implique 24 autorités financières de 7 pays.

JUILLET

4 juillet : L'analyse des réponses à la consultation publique de l'ACPR sur l'intelligence artificielle est publiée. Le retour des répondants conforte et enrichit les travaux en cours avec la place financière.

ACPR (FinTech innovation), Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier – Réponses à la consultation publique sur le document de réflexion de l'ACPR de décembre 2018, analyse des réponses, juin 2019



<https://acpr.banque-france.fr/intelligence-artificielle>

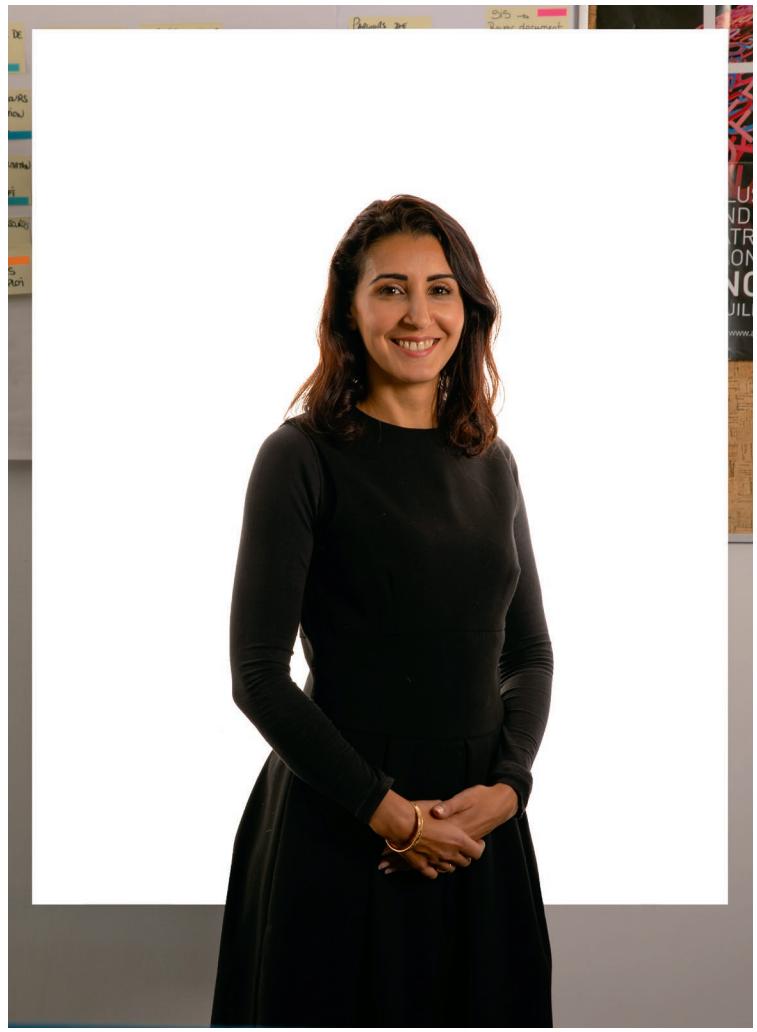
DÉCEMBRE

20 décembre : Le HCSF publie une recommandation adressée aux établissements de crédits et relative aux conditions d'octroi de crédit immobilier résidentiel.



<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/les-recommandations-du-hcsf>





SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ EN 2019, C'EST ...



La Banque de France apporte au public des éléments de **compréhension de l'économie** :

- la Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière
- grandes actions et partenariats

La Banque de France est à l'**écoute des particuliers, surtout les plus fragiles** :

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

La Banque de France est **prestashop de services financiers pour l'État** :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

La Banque de France **accompagne et oriente les entreprises, en particulier les plus petites** :

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

51 668

droits au compte exercés
auprès des établissements de crédit

153 453

situations traitées par les commissions
de surendettement

199 662

appels traités par la plateforme téléphonique Assurance Banque
Épargne Info Service (ABE IS), et par l'AMF et l'ACPR

13 000

entreprises interrogées chaque mois
dans le cadre des enquêtes de conjoncture

271 215

entreprises non financières (essentiellement des PME)
bénéficient d'une cotation

4638

dirigeants de TPE orientés

7 487

emplois préservés ou confortés
par la médiation du crédit

LA BANQUE DE FRANCE EST PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, AU SERVICE DE TOUS

**Des particuliers aux entreprises,
la Banque de France, institution de confiance,
est à l'écoute des publics et propose une
palette de services ciblés, inclusifs
et responsables**

Les services à l'économie et à la société apportés par la Banque de France couvrent un public large : entreprises, particuliers, État, collectivités territoriales, établissements de crédit et associations. Le spectre des activités, qui visent à promouvoir une finance inclusive et responsable, s'étend de la collecte de données, souvent au plus près des acteurs concernés, à l'élaboration d'analyses. Ces dernières sont restituées sous forme unitaire, comme dans le cas des cotations d'entreprise ou des plans de désendettement de particuliers, ou sous forme agrégée dans le cadre de diagnostics économiques, conjoncturels ou sociaux de territoires ou de secteurs d'activité.

Ces services s'appuient sur une large présence territoriale selon un maillage départemental et sur de nombreux partenariats avec des acteurs publics et associatifs.

1

Développer la culture économique et financière de tous les citoyens

La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière

Depuis qu'elle a été désignée, en 2016, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire

et financière, la Banque de France mène des actions auprès d'un panel de publics très large et promeut les initiatives de nombreux acteurs impliqués dans cette pédagogie.

Promouvoir l'éducation financière répond à un triple enjeu social, économique et démocratique. Cet engagement contribue à réduire le déséquilibre d'information entre le grand public d'un côté et les experts et décideurs de l'autre.

Les cinq piliers : résultats mesurables, actions à développer
En tant qu'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière, la Banque de France conduit des actions auprès d'un ensemble très large de bénéficiaires, et impliquant de multiples intervenants : autorités publiques, associations de défense des consommateurs ou de personnes en difficulté, organisations professionnelles, etc. La stratégie nationale s'articule autour de cinq piliers (cf. schéma ci-contre).

L'éducation économique et financière pour les plus jeunes et les scolaires

La Banque de France et le ministère de l'Éducation nationale ont signé une convention qui prévoit que la Banque contribue à la formation continue des enseignants en matière d'éducation financière, en coanimant des stages avec des professeurs formateurs. Des conférences sur des thèmes économiques sont également proposées aux enseignants. Cette convention est déclinée dans chaque académie.

LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE FRANCE ET SES PARTENAIRES

Le réseau des succursales de la Banque de France est structuré autour du département, le niveau régional ayant quant à lui des fonctions de coordination et de supervision des activités, ainsi que d'allocation des ressources qui leur sont consacrées. La présence de la Banque de France dans chaque département lui assure une efficacité de terrain, pour mener au plus près des citoyens ses missions qui s'inscrivent dans un cadre défini par l'Eurosystème, la législation nationale et le contrat de service public conclu avec l'État.

Par leur connaissance fine des entreprises dont ils attribuent la cotation ou qu'ils interrogent régulièrement pour analyser la conjoncture économique du pays, les collaborateurs de la Banque de France dans les succursales disposent d'une expertise sans équivalent en matière de diagnostic économique et financier des entreprises et de données les concernant. Les succursales sont de ce fait des partenaires de nombreux acteurs de proximité engagés dans l'action économique : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, réseaux consulaires, fédérations professionnelles, juridictions commerciales, établissements bancaires, en particulier.

Dans l'exercice de leurs actions au bénéfice des particuliers, qu'il s'agisse de la gestion des secrétariats des commissions départementales de surendettement, de la mise en œuvre du droit au compte ou du droit d'accès aux fichiers, les agents de la Banque de France dans les succursales sont également au cœur

de nombreux partenariats qui touchent à l'inclusion bancaire. Ceux-ci comptent en particulier : les centres communaux d'action sociale (CCAS), les services départementaux relevant de la cohésion sociale, les organismes impliqués dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des publics – maisons de services au public ou Points conseil budget (PCB) – et les diverses associations de solidarité.

Enfin, en lien avec la qualité d'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière de la Banque de France, les succursales conduisent de multiples actions à vocation pédagogique, structurées par des partenariats avec les rectorats, les établissements scolaires ou encore les universités.

↓ Inauguration des nouveaux locaux de la succursale de présence de place (SPP) de Mende, le 30 avril 2019



LES CINQ PILIERS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Mes questions d'argent
Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière.

BUDGET COMPTÉ BANCAIRE ASSURANCE EPARGNE ET PLACEMENTS RETRAITE FINANCER UN PROJET FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS MES QUESTIONS D'ÉCONOMIE JEUNES INTERVENANTS SOCIAUX ET PCB ENSEIGNANTS

Mon cahier financier
Le cahier Mes questions d'argent vous propose des exercices ludiques adaptés à votre âge.
Pour en savoir plus

VOTRE RECHERCHE
Rechercher

Lexique Simulateurs FAQ Lettres types Guides & Vidéos Jeux et Quiz

UN CONTACT PRÈS DE CHEZ VOUS ÉVÉNEMENTS



← Mes questions d'argent, le portail national de l'éducation économique, financière et budgétaire <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

La Banque propose aussi des stages de découverte de l'entreprise à des collégiens de classe de 3^e et anime des ateliers auprès d'élèves.

La Banque participe, avec l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) et sous la direction de l'Éducation nationale, à la création de ressources pédagogiques « Éduscol », notamment en matière budgétaire. Elle a développé des outils de sensibilisation ludiques, notamment un jeu et un cahier d'éducation financière, accessibles dès l'âge de six ans et disponibles gratuitement sur le portail « Mes questions d'argent » (MQDA).

L'année 2019 a été marquée par l'expérimentation de deux nouvelles actions : le « passeport financier », avec succès auprès d'élèves de 4^e dans trois établissements de l'académie de Créteil, et un module d'éducation financière introduit au sein du Service national universel. Au total, 18 165 collégiens et lycéens ont été sensibilisés aux questions économiques, budgétaires et financières. L'année 2020 sera l'occasion de développer ces nouvelles actions.

La sensibilisation et l'information des intervenants externes pour leur accompagnement des personnes financièrement fragiles

La Banque réalise sur l'ensemble du territoire des actions de sensibilisation aux enjeux de l'éducation économique et financière et anime des sessions d'information auprès

d'enseignants et d'intervenants sociaux sur de nombreux sujets tels que la prévention et le traitement du surendettement, l'inclusion bancaire, les relations avec les banques et les assurances, le microcrédit. En 2019, 16 200 bénévoles et travailleurs sociaux ont bénéficié de ces sessions.

En 2020, la Banque de France jouera un rôle important dans la formation des intervenants sociaux associés au déploiement des Points conseil budget, projet piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le soutien des compétences budgétaires et financières tout au long de la vie

Le portail Internet « Mes questions d'argent » met à disposition du grand public, ainsi que des intervenants sociaux, associations et enseignants, une sélection d'informations neutres et pédagogiques en matière budgétaire et financière : articles, vidéos, jeux permettant de s'approprier différents sujets théoriques ou pratiques (compte bancaire, assurance, épargne et placements, etc.). La fréquentation du site a atteint, en 2019, 1,4 million de pages vues.

La compréhension de l'économie

La Banque de France publie des documents pédagogiques à l'attention des enseignants et élèves de niveau lycée ou post-bac, les *ABC de l'économie*, qui s'adressent également à un public plus large de non-experts curieux



← Autour du jeu
Mes questions d'argent,
lors de la Semaine de l'argent,
du 25 au 31 mars 2019

de l'économie. Ils sont accessibles sur le site Internet : abc-economie.banque-france.fr

L'accompagnement des entrepreneurs

La Banque de France accompagne les (jeunes) entrepreneurs dans leurs préoccupations économiques et financières, au stade du projet ou de la création de leur entreprise, et à toutes les étapes de son existence. Ce 5^e pilier se matérialise notamment par un portail Internet « Mes questions d'entrepreneur »¹ qui met à disposition de façon libre et gratuite de nombreuses ressources documentaires et des outils pratiques et ludiques tels que le jeu d'analyse financière #Aventure Entrepreneur.

Le label EDUCFI

Lors du Comité stratégique d'éducation financière du 25 novembre 2019, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, le gouverneur de la Banque de France, ainsi que des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs ont décidé de mettre en œuvre un plan d'action pour l'éducation financière et budgétaire en 2020.

L'une des décisions porte sur une meilleure intégration des actions d'éducation financière émanant d'acteurs privés, via un dispositif de labellisation. En effet, le Comité a relevé l'intérêt croissant d'acteurs privés pour l'éducation économique et financière. Il propose que puissent être labellisées « EDUCFI »

les actions conduites par ces parties prenantes, présentant les garanties nécessaires de neutralité, d'accessibilité et de gratuité, selon les critères de l'OCDE. L'octroi du label reposera sur une vérification de la fiabilité des contenus et prendra en compte un suivi de son utilisation dans la durée. Ce dispositif doit être déployé au premier semestre de l'année 2020.

¹ <https://www.mesquestionsdentrepreneur.fr/>

Nombre d'enseignants sensibilisés



Nombre de travailleurs sociaux formés



Nombre de pages vues sur le portail « Mes questions d'argent »





← Inauguration de la Cité de l'économie le 15 mai 2019, avant ouverture au public le 14 juin. Ce nouveau lieu culturel et éducatif de 6 700 m² est installé dans l'hôtel Gaillard (d'architecture néo-Renaissance), à Paris 17^e arr.



↓ Découvrez la Cité de l'économie !



Les projets, interventions et partenariats

L'ouverture de Citéco, Cité de l'économie

Citéco, la Cité de l'économie et de la monnaie, a été inaugurée le 15 mai 2019 par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, et le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, en présence de nombreux invités et de la presse.

Ouverte au public depuis juin, tous les jours sauf les lundis (hors exceptions en vacances scolaires), Citéco a déployé en septembre toutes ses offres : visites scolaires, expositions temporaires (comme « Nés quelque part »), médiations, événements culturels. Les réservations de groupes scolaires se sont accélérées à la rentrée. Citéco a accueilli près de 3 800 visiteurs pendant les Journées européennes du patrimoine. La fréquentation globale a atteint 39 196 visiteurs depuis juin et l'accueil des médias est particulièrement favorable.

Citéco vise résolument un public jeune, dans un cadre scolaire ou non, et un public familial. La communication externe s'appuie fortement sur les réseaux sociaux, avec des partis pris parfois décalés. Elle touche 19 000 abonnés sur YouTube, 9 400 sur Twitter et 2 200 sur Facebook.

De nombreuses animations sont proposées au sein des expositions permanentes, notamment avec des jeux collectifs

comme « Négocier-Décider » et « Jeu du Marché », des visites guidées complétant le dispositif. La programmation culturelle de Citéco pour l'hiver 2019-2020 est centrée sur la thématique générale des écosystèmes (l'économie vécue comme un organisme vivant) et plus particulièrement l'économie sociale et solidaire. Des nocturnes thématiques, des dédicaces, des programmes musicaux et des conférences ont ponctué cette première saison.

La participation aux Jéco

Comme chaque année, la Banque de France était présente aux Journées de l'économie (Jéco) à Lyon, dont le thème était « Environnement, numérique, société... la décennie de tous les dangers ». Du 5 au 7 novembre, plus de 60 manifestations, conférences et tables rondes ont permis de rapprocher les Français et l'économie². La Banque de France a participé à une dizaine de manifestations, portant notamment sur la transition énergétique, la politique monétaire, le rôle des femmes, l'enseignement de l'économie. Les deux premiers prix du concours du blog de la Banque de France, ouvert aux étudiants, ont été remis à cette occasion.

² Rougès (D.) et Sestieri (G.) (2020), « Les Français s'intéressent-ils à l'économie ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 227/7, janvier-février (<https://publications.banque-france.fr/>)



← Les Journées de l'économie (Jéco), du 5 au 7 novembre 2019 à Lyon. La Banque de France, en tant que mécène et participante, y assure sa mission d'opérateur national en matière d'éducation économique et financière des publics

2

Protéger les particuliers

Accueillir et orienter

Les missions confiées à la Banque de France en matière d'inclusion bancaire et d'information font d'elle l'interlocuteur privilégié d'un public nombreux, souvent fragilisé financièrement, nécessitant d'être orienté ou accompagné. Plus de 1,2 million de demandes ont ainsi été traitées en 2019 par les agents chargés des relations avec le public.

Un accueil multicanal

La Banque de France a poursuivi en 2019 son action en faveur d'un accueil moderne et multimodal. Toute personne souhaitant contacter la Banque de France peut le faire par le canal de son choix. Près de 10 % des demandes ont ainsi été déposées sur le site Internet (page accueil.banque-france.fr), en rubrique « La Banque de France et vous : vos demandes en ligne », où sont publiées les réponses.

Une part encore majoritaire des demandeurs souhaite s'entretenir directement avec les services de la Banque. Pour eux, un dispositif d'accueil sur rendez-vous a été déployé dans l'ensemble des succursales ; 88 % des personnes ainsi reçues aux guichets

en 2019 l'ont été sur rendez-vous, dont plus de la moitié pris en ligne, en quelques clics (*cf. supra*).

De nouvelles actions de modernisation et de simplification des dispositifs d'accueil sont engagées, notamment en matière de téléphonie, pour une accessibilité et une réactivité toujours renforcées.

ABE IS, Assurance Banque Épargne Info Service

Témoin privilégié des attentes de ces différents publics, la Banque de France contribue, avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF), à enrichir les informations pratiques sur les produits et services bancaires, financiers et d'assurance publiées sur le site abe-infoservice.fr. Elle a contribué également, par la gestion de la plateforme téléphonique ABE IS, à informer et orienter près de 200 000 particuliers, assurés et clients bancaires en 2019.

La procédure de droit au compte

En 2019, la Banque de France a procédé à 51 668 désignations d'établissements en vue de l'ouverture d'un compte de dépôt, en baisse de 7,7 % par rapport à 2018, dont 42 335 au profit de personnes physiques agissant à des fins non professionnelles (− 6,3 %).

Après avoir progressé en continu de 1985 à 2015, le nombre de demandes de droit au compte est depuis 2016 en repli cumulé de près de 25 %, revenant à son niveau de 2013.



+ de 1800
publicités examinées

1,2 milliard de consultations par les banques pour les trois fichiers FCC, FICP et FNCL

60,8 millions de consultations du FNCL par les commerçants



← ABE IS, Assurance Banque Épargne Info Service.
Un service ACPR-AMF-Banque de France apportant des informations pratiques au grand public sur les produits bancaires, assurantiels et les placements financiers

Prévenir les difficultés financières

La gestion des grands fichiers : un outil de prévention des risques

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers. Alimentés par les banques, ils sont destinés à contribuer à la sécurité des moyens de paiement et à prévenir les situations de surendettement.

Le Fichier central des chèques (FCC) et le Fichier national des chèques irréguliers (FNCL) sont destinés à renforcer la sécurité du chèque. Le FCC centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et les retraits de cartes bancaires pour usage abusif. Le FNCL recense les coordonnées bancaires des comptes clos ou en interdiction bancaire ainsi que les chèques en opposition pour perte ou vol. Ces informations permettent aux commerçants et prestataires de services de vérifier la régularité des chèques remis.

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) permet aux banques de mieux apprécier les risques lorsque leurs clients sollicitent un crédit. Il contribue à la prévention du surendettement. Le FICP enregistre les incidents de remboursement de crédits accordés à des personnes physiques pour des besoins non professionnels, ainsi que les informations relatives aux mesures de traitement des situations de surendettement.

L'Observatoire de l'inclusion bancaire

Fin 2018, la profession bancaire s'est engagée à promouvoir l'offre spécifique « clientèle fragile » et à plafonner, dès 2019, l'ensemble des frais d'incidents pour les bénéficiaires de cette offre et pour l'ensemble de la clientèle financièrement fragile. La mise en œuvre de ces engagements est suivie par l'Observatoire de l'inclusion bancaire et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La profession s'est fortement mobilisée pour mettre rapidement en place le dispositif de plafonnement. Par ailleurs, des indicateurs sur les frais d'incidents ont été ajoutés en 2019 (tant pour les personnes fragiles que pour les bénéficiaires de l'offre spécifique) et une statistique trimestrielle adressée aux grands groupes a été instaurée pour suivre la mise en œuvre de leurs engagements.

Aider les personnes en situation de surendettement

Une procédure simplifiée et plus efficace

Au titre de la mission confiée par l'État, la Banque de France assure, grâce à son réseau de succursales, le secrétariat des commissions départementales de surendettement. Instances administratives collégiales, elles apportent des solutions aux difficultés financières auxquelles sont confrontés certains particuliers. Dans la continuité de cette mission, la Banque de France poursuit son soutien au déploiement des Points conseil budget (PCB) inscrits dans le Plan national de lutte contre la pauvreté. Les PCB doivent favoriser la détection plus précoce des

-12,2 %

la baisse du nombre de situations de surendettement soumises aux commissions par rapport à 2018

Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions depuis l'origine du dispositif



LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2019

DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES



↑ L'Enquête typologique 2019 sur le surendettement des ménages
Données nationales et régionales
[https://particuliers.banque-france.fr/
surendettement/](https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/)

difficultés financières et, lorsque cet accompagnement le rend possible, la recherche de solutions en amont du surendettement.

Concernant les situations de surendettement, d'importantes mesures de simplification sont intervenues à compter de janvier 2018, les lois Sapin 2 et de modernisation de la justice du XXI^e siècle visant à accélérer la mise en œuvre des solutions. Ces mesures conduisent :

- à réserver la phase de conciliation (négociation avec les créanciers en vue d'établir un plan conventionnel de redressement) aux situations dans lesquelles le déposant possède un bien immobilier;
- à déjudiciariser la procédure en permettant aux commissions de surendettement d'imposer des mesures d'effacement total ou partiel sans homologation par le juge. En contrepartie, les délais de recours et de contestation sont allongés.

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et aménagement numérique (Élan) organise une meilleure articulation entre les solutions mises en œuvre au titre du surendettement et la procédure de résolution des litiges locatifs, afin de prévenir les expulsions.

Des travaux ont été menés pour mieux prendre en compte les difficultés des anciens travailleurs indépendants. En 2019, pour la première fois, 1 650 anciens travailleurs indépendants

ont ainsi pu bénéficier d'une procédure de surendettement incluant leurs dettes de cotisations sociales.

Depuis 2016, en vue de limiter le nombre de redépôts de dossiers par les ménages bénéficiant d'une mesure d'attente (moratoire, suspension d'exigibilité des créances), mais toujours confrontés à des difficultés financières, les commissions orientent plutôt ces situations vers le rétablissement personnel avec effacement total des dettes, si leur examen ne permet pas d'envisager une amélioration significative pendant la durée de la mesure d'attente. Cette pratique a permis d'accentuer la diminution des redépôts en 2019 (10 000 de moins qu'en 2018, déjà en baisse de 8 000 par rapport à 2017). Le taux de redépôts a fléchi de près de deux points depuis 2016.

Nombre de bénéficiaires de l'« Offre spécifique »

2018	384 000
2019	489 000

Taux de redépôt des dossiers de surendettement (en %)

2018	45,9
2019	43,4

LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE LA PROFESSION BANCAIRE

La Banque de France a activement participé aux réflexions de Place menées ces dernières années et visant à renforcer les dispositions en faveur des clients en situation de fragilité financière. Elles ont abouti aux engagements suivants des banques françaises :

- plafonner les frais d'incidents bancaires à 25 euros par mois pour les clients en situation de fragilité financière, au plus tard au 1^{er} février 2019, mesure qui doit bénéficier à plus de trois millions de personnes;
- plafonner à 20 euros par mois et 200 euros par an les frais d'incidents de toute nature, qui sont facturés aux souscripteurs de l'« offre spécifique » prévue par la loi en faveur des personnes fragiles. Cette mesure devait être appliquée au plus tard le 30 juin 2019;
- développer d'au moins 30 % d'ici à fin 2019 l'offre spécifique, dédiée aux personnes fragiles.

La Banque de France a suivi de près la mise en œuvre des engagements ci-dessus. Les chiffres qu'elle a recueillis confirment la baisse des frais d'incidents bancaires à la suite de la mise en pratique par les banques, dès le début de l'année 2019, de l'engagement de plafonnement des frais d'incidents à 25 euros par mois pour les personnes en situation de fragilité financière.

Sur le premier semestre 2019, les frais d'incidents pour les personnes fragiles qui en payent s'élevaient en moyenne à 17 euros par mois. Les chiffres qu'elle a recueillis confirment la baisse des frais d'incidents bancaires à la suite de la mise en pratique par les banques, dès le début de l'année 2019, de l'engagement de plafonnement des frais d'incidents à 25 euros par mois pour les personnes en situation de fragilité financière.

Simultanément, au 30 septembre 2019, 464 000 clients bénéficiaient de l'offre spécifique, contre 250 000 à fin 2016 et 215 000 à fin 2015. Pour eux les frais d'incidents sont de 8 euros en moyenne par mois, significativement inférieurs au plafond de 20 euros par mois.

Chaque trimestre, ce sont ainsi plus d'un million de personnes qui ont bénéficié d'un plafonnement de leurs frais.



↑ Rapport annuel 2018 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire
<https://publications.banque-france.fr/>

30 ANS DE LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

Prenant son origine dans les années 1980, dans un contexte de faible croissance du pouvoir d'achat des ménages – avec une désinflation qui maintient la valeur des dettes –, de développement des prêts d'accès à la propriété à intérêts progressifs, de levée de l'encadrement du crédit et de développement du crédit à la consommation, le surendettement a progressivement changé de nature. Le contexte économique et social a en effet évolué vers une plus grande précarité de l'emploi et un éclatement de la cellule familiale. La législation a suivi ces tendances de fond. La Banque de France, qui a coopéré avec les pouvoirs publics sur l'analyse des situations de surendettement et les solutions à apporter, a su construire puis adapter ses procédures et ses outils, en étroite relation avec les acteurs de son écosystème : tribunaux, créanciers, acteurs sociaux, notamment. Cette transformation s'est accélérée durant les dernières années, avec la modernisation et la digitalisation.

Les échanges ont été dématérialisés : portails dédiés aux créanciers, aux tribunaux, aux membres des commissions. Ultime évolution : fin 2020, une personne en situation de surendettement pourra déposer son dossier de surendettement en ligne.

En appui de l'efficacité même du volet curatif du traitement des situations de surendettement, la Banque de France développe un volet préventif en multipliant les initiatives au profit de la population et des travailleurs sociaux : actions réalisées dans le cadre de l'éducation financière des publics et, plus récemment, soutien apporté à la création des Points conseil budget.

Parution : *30 ans de lutte contre le surendettement*.
<https://particuliers.banque-france.fr/evenement/>



▲ Surendettement : des solutions sont possibles

+ 55 %
des personnes surendettées
font partie d'un ménage dont le niveau de vie
est inférieur au seuil de pauvreté

21 %
des ménages surendettés
sont des familles monoparentales

16 384 euros
d'endettement médian (hors dettes
immobilières, présentes dans 14,3 % des cas)



La très forte baisse du nombre de redépôts (– 36 % depuis 2014) suit de façon décalée dans le temps la diminution continue des primodépôts, ce qui explique aussi que le taux de redépôts ne diminue pas plus rapidement.

En 2019, 143 000 situations ont été soumises aux secrétariats des commissions de surendettement de France métropolitaine, dont 135 000 ont été déclarées recevables. Le nombre de dépôts de dossiers auprès des secrétariats a diminué de 12,2 % par rapport à 2018 et de près de 40 % par rapport au pic atteint en 2014.

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport annuel d'activité (*cf. annexe 4*).

3

Accompagner les entreprises dans leur financement et leur développement

La cotation des entreprises

La Banque de France entretient une base de référence essentielle pour les banques, FIBEN (Fichier bancaire des entreprises), qui est aussi un levier pour le développement de

l'économie, avec environ 8 millions d'entreprises recensées et plus de 271 000 entreprises cotées.

Grâce à son réseau de succursales, elle dispose d'une information fine sur le tissu économique de l'ensemble du territoire, qu'elle met à disposition du système bancaire, d'organismes de financement des entreprises (assureurs-crédit, intermédiaires et conseillers en financement participatif, sociétés de gestion de portefeuille et entreprises d'assurance ou mutuelles finançant les entreprises à travers des fonds d'investissement), de l'administration fiscale pour sa mission économique, des administrations d'État à vocation économique ou financière intervenant dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises, des conseils régionaux, dans le cadre de l'octroi d'aides publiques aux entreprises, des entreprises cotées elles-mêmes, et du superviseur bancaire (l'ACPR).

La Banque de France a le double statut d'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) et d'ICAS (*In-House Credit Assessment System* – système interne d'évaluation du crédit) au sein de l'Eurosystème. À ce double titre, sa cotation peut être utilisée :

- dans le cadre de l'Eurosystème, pour évaluer la qualité des créances apportées en garantie des opérations de refinancement monétaire ;



271215

entreprises non financières
(essentiellement des PME)
bénéficiant d'une cotation

13,3

millions de consultations FIBEN

← Participation de la Banque de France au Salon BIG (Bpifrance Inno Generation), le 10 octobre 2019, à l'AccorHotels Arena de Paris. Ses experts ont pu présenter les prestations et produits de la Banque au service des entrepreneurs

- par les établissements de crédit, pour apprécier la qualité de leurs engagements de crédit et calculer leur besoin en fonds propres réglementaires.

À titre d'illustration, 63 % des entreprises cotées par la Banque de France bénéficient d'une cote éligible au refinancement monétaire (cotes 3+ + à 4)³.

Par ailleurs, elle offre aux chefs d'entreprise une analyse externe de leur qualité de crédit et leur permet d'identifier les facteurs qui influent sur cette analyse. Elle facilite ainsi le dialogue banque-entreprise en mettant à leur disposition une référence commune et reconnue.

La Banque de France applique une approche à dire d'expert fondée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière (documents comptables, sociaux ou consolidés) et extra-financière (notamment intégration de critères de responsabilité sociale d'entreprise) des entreprises (essentiellement des PME) ou groupes. Au sein de l'Eurosystème, elle est la banque centrale qui cote le plus d'entreprises non financières sur la base de leur documentation comptable.

Dans un cadre réglementaire, et au titre de ses missions d'intérêt général, la Banque de France attribue un indicateur dirigeant aux représentants légaux. L'indicateur dirigeant est neutre par défaut (000) et devient significatif (060) pour les

représentants à la tête d'au moins trois entreprises placées en liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années ou ayant fait l'objet de sanctions judiciaires prononcées par des juridictions commerciales.

L'accompagnement des TPE désormais accessible aux PME

Depuis trois ans, la Banque de France a accompagné plus de 11 000 porteurs de projets et dirigeants de très petites entreprises (TPE) en France métropolitaine et en Outre-mer. Son action s'est renforcée au cours de ces années et notamment en 2019 avec plus de 4 600 entrepreneurs aidés par les 102 correspondants TPE départementaux de la Banque. La mission de ces correspondants consiste à recueillir les interrogations des entrepreneurs durant leur parcours et à élaborer un diagnostic rapide de la situation de leur entreprise pour ensuite les orienter vers un interlocuteur bien identifié d'un ou de plusieurs organismes professionnels adaptés pour répondre à leurs besoins.

Les correspondants TPE sont joignables par téléphone (numéro vert gratuit : 0 800 08 32 08), par courriel (TPMExx@banque-france.fr, avec xx numéro du département), et en présentiel dans les succursales départementales.

³ <https://entreprises.banque-france.fr/cotation-des-entreprises/>

L'ATTRIBUTION DE LA COTATION : UNE MISSION ASSURÉE PAR LES SUCCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE

La cotation Banque de France repose sur une analyse financière s'appuyant sur les comptes des entreprises (capacité bénéficiaire, autonomie financière, solvabilité, liquidité) et sur des informations qualitatives. Les analystes financiers de la Banque entretiennent des contacts directs avec des milliers de dirigeants à l'occasion de la démarche de cotation : près de 50 000 entretiens de cotation ont été menés à fin décembre 2019, soit 18 % de la population d'entreprises cotées. Peuvent ainsi être collectés des éléments qualitatifs, permettant de déterminer le profil des entreprises (l'évolution du marché sur lequel elles opèrent, leur positionnement sur ce marché, leurs perspectives à moyen terme, leur démarche RSE, etc.).

Quelle est la finalité de la cotation ?

C'est une référence dans la relation entreprises-banquiers
 Elle offre un regard extérieur neutre et objectif sur la situation financière de l'entreprise



↑ La cotation d'entreprise par la Banque de France



LA BANQUE DE FRANCE ET L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Une entreprise qui accorde un délai de paiement à un client effectue un acte commercial qui l'expose potentiellement à des problèmes de trésorerie, aggravés en cas de retards de paiement. Aujourd'hui, pour l'essentiel, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME) limite à 60 jours le délai de règlement à compter de la date d'émission de la facture mais, d'après les estimations de la Banque de France, un tiers des entreprises subit des retards de paiement.

Pour suivre cette problématique, les pouvoirs publics ont institué dès 1991 un Observatoire des délais de paiement. Présidé par Jeanne-Marie Prost, cet Observatoire, dont la Banque de France assure le secrétariat, a pour mission de réaliser, à la demande des entités publiques compétentes en matière de modalités de paiement des entreprises, des analyses et études économiques et statistiques sur le sujet. L'Observatoire peut aussi être consulté par le ministre chargé de l'Économie sur toutes ces questions. Il réunit les principales fédérations professionnelles, les grandes administrations concernées, ainsi que les associations territoriales et les représentants du secteur hospitalier¹.

Avec l'appui méthodologique et opérationnel de la Banque de France, les membres de l'Observatoire élaborent un diagnostic partagé sur la situation des délais de paiement en

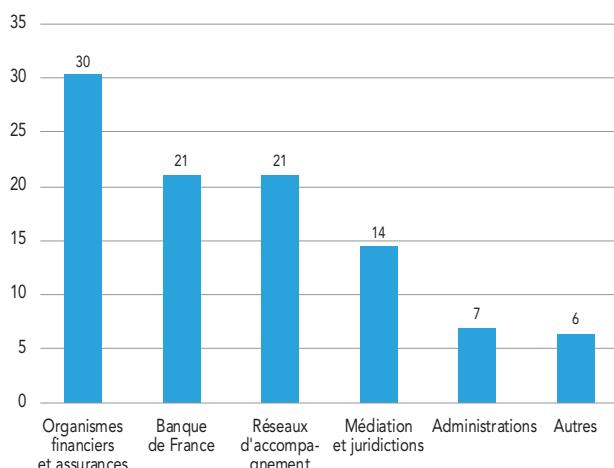
France et peuvent dès lors identifier les points de blocage. Ainsi, à la suite d'une recommandation de l'Observatoire dans son rapport annuel 2018 (publié en mars 2019²), le comité d'évaluation des politiques en faveur de la croissance et de la transformation des entreprises, institué par l'article 221 de la loi Pacte du 22 mai 2019, est chargé de suivre « *les modalités de la mise en œuvre d'une base de données sur les délais de paiement des entités publiques, consultable et téléchargeable gratuitement sur le site Internet du ministère chargé de l'Économie, destinée à servir de référence pour l'information des entreprises quant au respect des dispositions relatives aux délais de paiement* ».

La loi d'actualisation du droit des Outre-mer a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la rédaction d'un rapport annuel sur les délais de paiement des entreprises et organismes publics d'outre-mer. L'Observatoire des délais de paiement consacre donc ses travaux aux comportements de paiement en France métropolitaine, mais s'appuie sur l'IEDOM pour appréhender la situation des départements d'outre-mer et leurs problématiques spécifiques.

¹ Missions précisées par l'arrêté ministériel du 7 juin 2016.

² <https://publications.banque-france.fr/2018-1>

Orientation des TPE vers des réseaux professionnels (en %)



↑ Correspondant TPE à Lyon, lors du Salon des entrepreneurs qui s'est tenu les 12 et 13 juin 2019 à Lyon.

Plus de 200 chefs d'entreprise se sont renseignés sur les missions et services proposés aux entreprises

La prise en charge du dirigeant par le correspondant TPE est approfondie dans la recherche de solution et rapide dans la mise en relation (très majoritairement en moins de 48 heures).

Interface entre les entreprises et les réseaux professionnels depuis 2016, la Banque de France a signé 37 partenariats nationaux avec les organismes financiers, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, fédérations patronales, professions du chiffre pour assurer le meilleur service aux entrepreneurs en recherche de soutien. Ce service gratuit d'accompagnement, réalisé en toute confidentialité, s'adresse aux étudiants créateurs d'entreprise, porteurs de projets, artisans, commerçants, dirigeants de sociétés de services, indépendants, professionnels du bâtiment et à toutes les autres TPE.

Depuis le 8 octobre 2019, le dispositif TPE est également accessible aux dirigeants de PME. Les TPE et PME sont donc les bienvenues et les correspondants de la Banque de France apportent leur aide au long des phases de création, développement, transmission et pour la prévention ou le traitement des difficultés.

La Banque de France a organisé différents événements en faveur des entrepreneurs dans les départements métropolitains et d'Outre-mer. Ainsi, des dirigeants de TPE et PME ont été invités au siège de la Banque de France le 13 mars 2019 lors d'un forum inédit consacré à la dynamique

entrepreneuriale, à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à l'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur des territoires. Une cinquantaine de stands de réseaux partenaires étaient présents pour répondre à leurs interrogations, en complément des huit tables rondes animées par des experts.

Le suivi des situations à risque des entreprises

La Banque de France effectue un suivi régulier et précis des situations à risque que connaissent les entreprises : délais de paiement clients, signaux faibles sur fragilités internes.

La Banque de France, acteur majeur du dispositif « Signaux Faibles »

Identifier en amont les fragilités des entreprises pour les accompagner avant qu'elles ne se trouvent en situation de difficulté avérée, c'est le défi que s'est lancé la Banque de France en signant la convention de déploiement « Signaux Faibles » le 3 avril 2019. Fruit d'un partenariat inédit entre la start-up d'État Signaux Faibles, la direction générale des Entreprises (DGE), la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la direction interministérielle du Numérique et la Banque de France, ce dispositif vise à mettre en commun des informations dont disposent les différentes administrations sur les entreprises afin de



↑ 3^e convention annuelle des TPE, le 14 octobre 2019, à Paris, en présence des 102 correspondants TPE départementaux et des représentants des réseaux professionnels de l'écosystème TPE



↑ Agents de la direction des Entreprises de la Banque de France au Salon des entrepreneurs, les 5 et 6 février 2019, au Palais des Congrès de Paris. L'événement a réuni près de 60 000 futurs dirigeants, indépendants, start-up, dirigeants et repreneurs

développer un algorithme de détection de leur fragilité et mettre en place un outil efficace pour les accompagner.

La Banque de France a participé activement à toutes les phases de développement de ce projet dont elle est un acteur majeur. Elle gère l'architecture informatique de la plateforme Signaux Faibles et en garantit la sécurité. Elle apporte son expertise en analyse financière et en science des données (*data science*), et préside le Comité scientifique. Elle fournit des données sous forme de ratios d'analyse financière. Enfin, elle participe, via le réseau de ses succursales, à l'accompagnement en région des entreprises détectées, tout en prenant part à l'organisation du projet et à sa gestion à l'échelle nationale.

Lancé en Bourgogne-Franche-Comté par la DGE, le dispositif Signaux Faibles a progressivement été déployé en test dans les autres régions métropolitaines en 2019. Il permet d'inclure chaque mois l'analyse de la situation économique et financière de près de 350 000 établissements de plus de dix salariés. Ce dispositif, qui reste expérimental à ce stade, sera développé en 2020.

La médiation du crédit

Dans le cadre de l'accord de Place sur la médiation du crédit, la Banque, en s'appuyant sur son réseau de succursales, ainsi que sur la Médiation nationale du crédit, qui lui est

adossée, a poursuivi en 2019 son action d'assistance aux entreprises, notamment les plus petites, confrontées à des problèmes de financement ou de trésorerie.

En 2019, 1 570 entreprises ont saisi la Médiation du crédit, en diminution de 22 % par rapport à 2018. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement des tendances observées les années précédentes dans un contexte caractérisé par une amélioration de la situation économique et financière des PME-TPE.

En 2019, la Banque de France a mené différentes actions destinées à faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire à ce dispositif. Elle a ainsi signé, en juin, un partenariat avec les instances représentatives de ce secteur, ESS France et le CNCRESS, sous la forme d'une charte du tiers de confiance de la médiation. Elle a mené des actions de communication conjointement avec les acteurs de ce secteur, notamment le Labo de l'ESS, et a participé, en novembre, au forum national de l'ESS.

L'Observatoire du financement des entreprises

Présidé par le Médiateur national du crédit, l'Observatoire du financement des entreprises regroupe les représentants des entreprises et ceux de leurs financeurs. Les fournisseurs de statistiques et d'études économiques (dont la Banque de France) en font également partie. Ses rapports, adoptés par consensus, sont publics.

10 ANS DE MÉDIATION DU CRÉDIT

La médiation du crédit est un service de proximité, gratuit et confidentiel, piloté par la Banque de France et mis en œuvre, dans les territoires, par le réseau de ses directeurs départementaux et les agences d'outre-mer, au plus près des entreprises rencontrant des difficultés de financement.

Cette mission d'accompagnement des entreprises repose sur un accord de Place qui, depuis juillet 2018, en étend le bénéfice aux entreprises de l'économie sociale et solidaire dès lors qu'il existe un enjeu pour l'emploi.

Le profil des entreprises ayant recours à la médiation du crédit a peu varié. Il s'agit principalement (80 %) de TPE, exerçant leurs activités dans les secteurs du commerce (27 %) et des services (39 %). Dans la plupart des cas (64 %), les procédures de médiation engagées connaissent une issue positive.

Ainsi, depuis son lancement en 2008, jusqu'à décembre 2019, la médiation du crédit a permis de conforter 23 802 entreprises dans leurs activités, de préserver 421 626 emplois et de débloquer 7,4 milliards d'euros de crédits (financements rétablis ou nouveaux prêts mis en place).



LE RAPPORT 2019 DE L'OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Le rapport 2019 montre que la situation économique et financière des PME-TPE françaises s'est améliorée par rapport au milieu des années 2010. La plupart des ratios comptables permettant d'apprécier la santé des entreprises ont évolué de façon positive, tout en demeurant généralement à des niveaux moins favorables que dans les années d'avant-crise. Les TPE demeurent plus fragiles que les PME. L'accès au crédit n'a jamais été aussi aisément, tant pour les PME que pour les TPE. Les crédits sont particulièrement dynamiques et leur coût très bas.

La relation PME/TPE-banque est plutôt satisfaisante et s'est améliorée au cours des dernières années. Toutefois, trois points doivent retenir l'attention :

- la question des délais de paiement;
- le renforcement des compétences financières des dirigeants de petites entreprises (point sur lequel la Banque de France a récemment engagé différentes actions);
- les défis majeurs à venir (comme la transformation numérique ou la prise en compte des questions environnementales).



Le financement des PME-TPE

Décembre 2019

↑ Rapport 2019
de l'Observatoire du financement des entreprises
[https://mediateur-credit.banque-france.fr/
le-financement-des-pme-tpe](https://mediateur-credit.banque-france.fr/le-financement-des-pme-tpe)



4 638

entrepreneurs aidés par les 102 correspondants TPE départementaux en 2019

7 487

emplois préservés ou confortés par la médiation du crédit

4

Être prestataire de services financiers pour l'État

Dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France gère les comptes du Trésor public : elle met à sa disposition les moyens de gérer sa trésorerie et un système informatique qui lui permet de procéder à l'ensemble de ses opérations bancaires (notamment la paie des agents de l'État et le prélèvement des impôts). Le compte unique du Trésor public, tenu au siège de la Banque, centralise les opérations initiées et reçues par les comptables publics, installés en métropole et dans les départements d'outre-mer, via 5 000 comptes d'opérations. Au-delà des versements et approvisionnements en pièces et billets, ces opérations incluent, chaque année, près d'un milliard d'opérations de paiement.

Pour l'échange et le règlement de ces moyens de paiement, la Banque de France représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment et en toutes circonstances des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le solde du compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.

La Banque de France assure pour le compte de l'AFT la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor à un rythme hebdomadaire (bons du Trésor) et mensuel (OAT et OATI) à l'appui d'un système informatique dédié au traitement de ces opérations. Ces adjudications de valeurs du Trésor ont porté sur 490,5 milliards d'euros en 2019.

5

Honorer le contrat de service public

Le contrat de service public liant l'État et la Banque de France prévoit que le réseau de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions



liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte et, de façon générale, aux opérations et pratiques bancaires. En 2019, les unités du réseau ont répondu à plus de 1,2 million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles plus de 561 000 demandes formulées auprès de nos succursales ou bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a assuré également le traitement de plus de 375 000 appels téléphoniques et répondu à plus de 147 000 courriels ou courriers. La Banque, qui s'est attachée à moderniser et diversifier les modalités d'accueil des usagers de ses services, a également pris en charge plus de 118 000 demandes formulées via les espaces personnels du site Internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à plus de 2 500 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques.

851 millions d'opérations traitées pour le compte du Trésor public

UN PORTAIL MIS À LA DISPOSITION DU TRÉSOR PUBLIC

La Banque de France met à disposition des comptables publics un portail Internet leur permettant d'initier leurs opérations unitaires et de suivre la position de leur compte en temps réel. Elle est par ailleurs directement connectée au système d'information de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) pour l'échange des flux de paiement de masse. Les traitements informatiques de la Banque sont régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du Trésor public et elle l'accompagne dans les évolutions de Place et la modernisation de ses moyens de paiement.

FAITS SAILLANTS 2019

MARS

27 mars : Signature d'un accord-cadre entre le gouverneur de la Banque de France et le président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) portant sur la réalisation par la Banque de France de cartographies élaborées à partir des données d'entreprises.

AVRIL

3 avril : Signature par la Banque de France, la direction générale des Entreprises, la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et la direction interministérielle du Numérique de la convention de déploiement du dispositif « Signaux Faibles ».

JUIN

27 juin : Signature d'une Charte de Tiers de Confiance de la Médiation entre la Médiation du crédit aux entreprises, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire (ESS France), et le CNCRESS, représentant les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire.

SEPTEMBRE

4 septembre : Lancement de la version initiale du site « Mes questions d'entrepreneur » (MQDE), portail national d'éducation économique et financière pour les entrepreneurs.

www.mesquestionsdentrepreneur.fr

OCTOBRE

8 octobre : Élargissement aux PME du dispositif correspondants TPE : 102 correspondants dans les succursales de la Banque de France accueillent et orientent ainsi les TPE et les PME.



NOVEMBRE

25 novembre : Lancement du label EDUCFI lors du Comité stratégique d'éducation financière tenu à Citéco et présidé par le ministre de l'Économie et des Finances, en présence du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, et du gouverneur de la Banque de France.

DÉCEMBRE

Fin décembre : Les 30 ans de la loi Neiertz n° 89-1010 du 31 décembre 1989, relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.



STRATÉGIE DE TRANSFORMATION

LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION EN 2019, C'EST ...

3 ENGAGEMENTS



**POUR CONSTRUIRE
UNE BANQUE DE FRANCE**



Performante
Visible
Innovante

En Europe,
la Banque centrale des marchés,
le superviseur de référence
et un acteur majeur du fiduciaire

**Pour les managers
et tous les agents,**
une vie au travail
modernisée et simplifiée

En France,
un service public de confiance
et d'excellence

10 REPÈRES À ATTEINDRE D'ICI 2020

POUR NOS ÉQUIPES

Au moins **1 000 recrutements** d'ici 2020, et 500 jeunes accueillis en alternance
1 144 recrutements en 2019 en cumul. 567 alternants en 2019 en cumul

200 nouveaux cadres issus de la Banque d'ici 2020^{a)}, pour contribuer à atteindre 35 % de cadres. **184 nouveaux cadres en 2019 en cumul (35 %)**

9 720 EATP fin 2020
9 857 fin 2019

Une hausse de la **confiance des agents dans l'avenir de la Banque de France**, au-dessus de 50 %
42 % - Observatoire 2018

● Repère atteint

○ Repère à confirmer

POUR NOTRE PERFORMANCE

Autour de **1 milliard d'euros d'investissements** réalisés sur 5 ans, dont près de 400 millions d'euros pour Ambitions 2020 et la modernisation du Réseau
803 millions d'euros fin 2019 en cumul

Sécuriser par notre performance
100 % de couverture de nos engagements de retraite en 2020
102 % fin 2019

Baisse de 10 % des dépenses nettes de nos activités
- 12,8 % fin 2019 en cumul

● Repère atteint

POUR NOTRE INFLUENCE

Une montée régulière

- de la **notoriété** de la Banque de France **58 % fin 2018**
- de la **satisfaction** de ses « clients » **86 % satisfaction clients en 2020**

Nombre de citoyens ayant bénéficié de l'**éducation économique et financière**^{b)}
+ **19 039 travailleurs sociaux et enseignants formés en 2019**
+ **1 682 916 pages MQDA et Citéco consultées**

Une confiance des Français dans l'euro au moins maintenue par rapport à la moyenne européenne et toujours supérieure à 60 %^{c)}
72 % en novembre 2019 en France
(68 % en novembre 2016)
76 % en moyenne européenne
(70 % en novembre 2016)

a) Hors effets supplémentaires de la réforme des cadres.

b) Sur ce repère, les outils de mesure ont été mis en place en 2018.

c) Ce repère ne dépend évidemment pas que de la Banque de France et ne peut être considéré comme normatif, mais il nous apparaît important de suivre la confiance des Français dans notre monnaie,

à partir de l'enquête semestrielle Eurobaromètre. Rappel du point de départ de décembre 2015 : soutien des Français à l'euro à 67 % ; moyenne européenne à 68 %.

UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION POUR UNE BANQUE PLUS PERFORMANTE PLUS VISIBLE, PLUS INNOVANTE

La visibilité de la Banque s'est accrue en 2019. Sa transformation, appuyée sur une dynamique d'innovation, s'est ancrée dans toutes ses activités, son organisation, son management et ses modes de travail

À douze mois de la fin du plan stratégique Ambitions 2020, un premier bilan de la transformation de la Banque de France peut être esquissé. Le plan, qui s'articule autour de trois engagements fédérateurs des missions de la Banque, est décliné en 59 actions. Sa mise en œuvre est mesurée par 10 repères.

De manière factuelle, à l'aune de ces critères, la transformation de la Banque de France a d'ores et déjà atteint les trois objectifs suivants :

- en Europe, être la banque centrale des marchés, le superviseur de référence et un acteur majeur du fiduciaire ;
- en France, offrir un service public de confiance et d'excellence ;
- pour les managers et tous les agents, promouvoir une vie au travail modernisée et simplifiée.

À fin 2019, les deux tiers des 59 actions prioritaires du plan Ambitions 2020 pour atteindre ces trois objectifs ont été mises en œuvre, le tiers restant est en voie de l'être et la plupart des dix repères cibles sont sur le point d'être atteints, en particulier pour ceux concernant notre performance.

1

Une Banque plus performante au bénéfice de la collectivité

La Banque de France a su, dans le cadre du plan Ambitions 2020, maintenir et même développer tous ses services et garder son maillage territorial dans les départements, tout en réduisant significativement ses coûts.

Sous l'effet conjugué d'une réduction continue des effectifs à la faveur de départs en retraite partiellement remplacés, d'une modération de la politique de rémunération et d'une maîtrise des frais généraux, le niveau des dépenses nettes des activités a baissé de 134 millions d'euros depuis 2015 permettant d'augmenter d'autant nos versements à la collectivité nationale. Cette illustration de l'amélioration de la performance de l'Institution répond à l'objectif de rendre à la collectivité un meilleur service au meilleur coût.

Concilier performance et amélioration des services à nos concitoyens est le résultat de plusieurs actions du plan Ambitions 2020, notamment en matière d'innovation, de digitalisation des processus et de simplifications. Ces vecteurs d'efficience ont permis, entre autres, de proposer de nouveaux

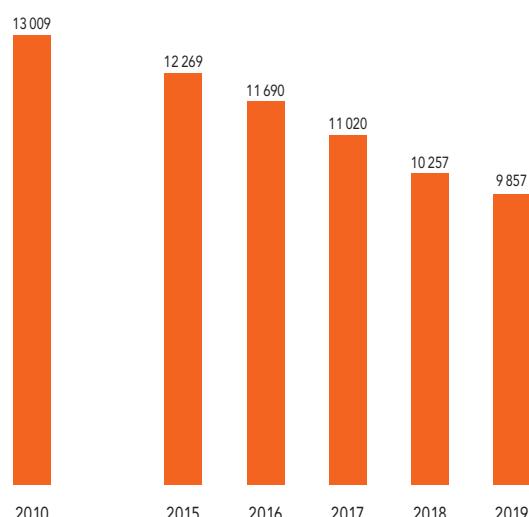
Évolution et baisse cumulée des dépenses nettes depuis 2015

(montants en millions d'euros)



Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2019)



services, d'automatiser des tâches à faible valeur ajoutée et de réorganiser la conduite de plusieurs activités, notamment celles portées par le réseau des succursales. Sur ce dernier point, le maillage territorial a été maintenu. Toutes les implantations conservent un accueil physique des usagers auquel s'ajoutent des possibilités modernes de saisine des services de la Banque. Le traitement des dossiers des entreprises et des particuliers a été massifié auprès d'un nombre limité de centres de traitement. Cette nouvelle organisation a été transparente pour les usagers en matière de services rendus et a engendré des gains importants de productivité au bénéfice de la collectivité.

2

Une influence et une visibilité accrues

Notre rôle dans les instances européennes et internationales

La Banque de France a continué en 2019 à jouer un rôle éminent dans les discussions financières internationales et européennes. Au niveau international, la Banque de France est un acteur majeur du Conseil de stabilité financière (CSF) qui rassemble les pays du G20. Elle siège au comité directeur de cette instance et préside, depuis mars 2019, l'un des principaux groupes de travail

du CSF, en charge de l'analyse des vulnérabilités du système financier. La participation active des agents de la Banque aux travaux du CSF sur les réformes de la réglementation financière a également permis de mieux appréhender leurs effets sur des secteurs essentiels de l'économie, comme le financement des petites et moyennes entreprises¹.

Sur le plan européen, la Banque de France a poursuivi sa participation active aux réflexions sur l'Union des marchés de capitaux (UMC). Consciente des opportunités que présente l'UMC pour les citoyens, elle s'est montrée force de proposition auprès des autorités européennes et nationales². L'année 2020 sera l'occasion de poursuivre ces échanges avec le groupe de travail de haut niveau mis en place par la Commission européenne.

Nos initiatives pour le verdissement de la finance

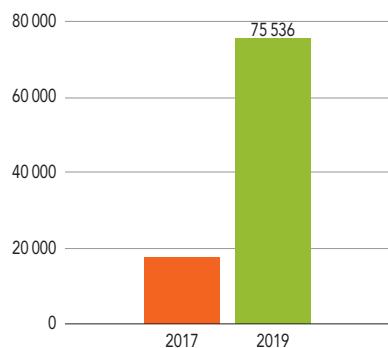
En 2019, la Banque de France a significativement renforcé son expertise et son influence internationale sur la thématique du climat et de la finance verte. Cela s'est notamment opéré dans le sillage du développement du NGFS³, créé à son initiative en décembre 2017, comptant 54 membres et 12 observateurs à fin 2019, et dont elle assure le secrétariat (c'est-à-dire l'animation des travaux et le pilotage stratégique).

¹ <https://www.fsb.org/2019/11/>

³ <https://www.ngfs.net>

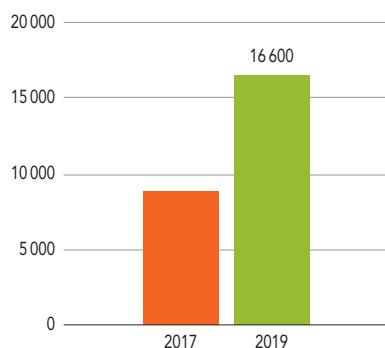
Consultation du Bulletin de la Banque de France

+ 340 % en deux ans



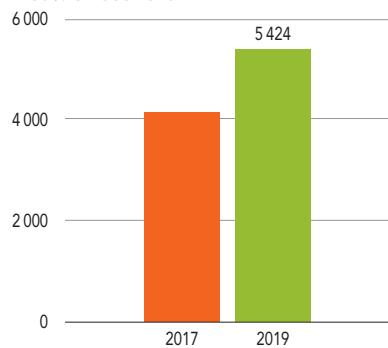
Visiteurs pour les Journées du patrimoine

Record en 2019



Reprises presse

+ 30 % en deux ans



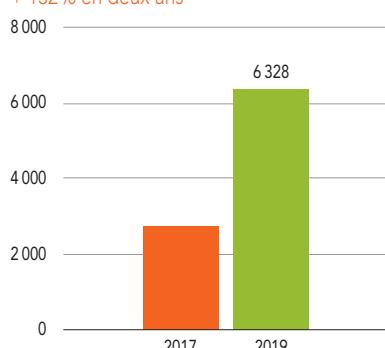
Followers sur Twitter

+ 36 % en deux ans



Abonnés sur Facebook

+ 132 % en deux ans



↑ Thierry Bedoin, *Chief Digital Officer*, lors d'un *Digital Day*, le 21 mai 2019



↑ Afterwork « Tech your place », le 3 octobre 2019 : pour une plus grande mixité dans les métiers de la Tech

Le Réseau a publié son premier rapport complet en avril 2019⁴ dans lequel sont présentées six recommandations portant notamment sur le rôle des banques centrales, des superviseurs, des décideurs et des institutions financières dans le verdissement du système financier et la gestion des risques liés à l'environnement et au climat. Ce rapport a été présenté à l'occasion d'une conférence organisée à la Banque de France le 17 avril 2019.

Notre audience et notre visibilité

Notre audience s'est accrue à travers l'écho donné aux interventions du gouverneur et de nos porte-parole, la reprise des thèmes d'actualité de la Banque dans les médias et les réseaux sociaux, la fréquentation des colloques et conférences, et l'audience de nos publications. Selon une enquête réalisée par un organisme de sondage, 58 % des personnes interrogées connaissent la Banque de France et l'essentiel de ses missions (contre 36 % en 2016). De plus, tous les indicateurs de visibilité sont en hausse en 2019.

Une expertise reconnue

L'influence de la Banque au sein d'instances européennes et internationales s'est concrétisée au cours de l'année 2019 par plusieurs nominations, à la BCE et à la Banque des règlements internationaux (BRI), d'experts ou de managers issus de la Banque de France.

3

L'innovation gagne toutes les activités et accroît notre ouverture

Le partage de nos travaux de recherche

Dans la lignée de la loi pour une République numérique adoptée en 2016, la Banque de France a ouvert ses données individuelles anonymisées aux chercheurs. En 2019, l'*Open Data Room* a enregistré 23 nouvelles demandes d'accès à son implantation de Paris et installé une antenne à New York pour un accueil physique. Elle se prépare en 2020 à ouvrir des accès distants dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité appropriées. La Banque de France diffuse sur le portail « Webstat »⁵ 44 000 séries statistiques, en particulier ses contributions aux statistiques du Système européen de banques centrales (SEBC), de la Commission européenne et de la BRI. Le portail a enregistré en 2019 plus de 67 000 visites. Son interface de programmation applicative

(API), référencée sur api.gouv.fr et data.gouv.fr, facilite depuis cette année l'accès aux données tout comme sa reprise par l'entre�ot de données économiques DBnomics. Ce dernier projet, conduit par la Banque de France, l'Agence fran莽aise de d茅veloppement (AFD), le Centre pour la recherche 脡conomique et ses applications (Cepremap) et France Stratie, redistribue les donn茅es de 62 instituts statistiques 脂travers le monde, repr茅sentant plus de 600 millions de s茅ries statistiques.

La stratie d'exp茅rimentation autour du Lab

Le laboratoire d'innovation de la Banque de France, le Lab, a intensifi茅 ses activit茅s en 2019. Il travaille d茅sormais avec l'ensemble des directions de la Banque, et leur apporte des solutions innovantes afin de faciliter ou transformer leurs activit茅s et am茅liorer leurs performances. Le Lab a 茅galement collabor茅 avec de nombreux acteurs externes (*start-up*, fintechs, autres « Lab », etc.). Il est aussi en relation avec d'autres institutions, en France et 脂 l'international, avec l'objectif de construire de nouvelles solutions en lien avec les missions de la Banque de France. Depuis son inauguration en 2017, le Lab a d茅j脿 r茅alis茅 plus de 30 exp茅rimentations, dont un tiers ont conduit 脿 une mise en œuvre concr猫te et op茅rationnelle : on peut citer, par exemple, la d茅tection de signaux faibles (*cf. chapitre Services 脂 l'茅conomie et 脿 la soci茅t茅*), l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la d茅tection de fraudes ou la mise en place d'une plateforme de *trading* digital.

Plusieurs travaux ambitieux ont 茅t茅 men茅s au cours de l'ann茅e 2019 pour tirer parti des opportunit茅s de nouvelles technologies prometteuses comme l'intelligence artificielle et la *blockchain*.

Le Lab accompagne 茅galement la premi猫re promotion d'intrapreneurs issus de l'ACPR, qui s'est constitu茅e en 2019 ; l'objectif est d'am茅liorer, par des solutions innovantes, l'exercice quotidien des missions de l'ACPR en valorisant le potentiel d'innovation de ses agents. D'autres initiatives de ce type ont 茅galement 茅t茅 lanc茅es, notamment dans le domaine de la RSE, et sont en cours d'exp茅rimentation au sein du Lab.

Le Lab a 茅galement renforc茅 en 2019 ses collaborations au niveau international. Son action a d'ailleurs 茅t茅 r茅compens茅e par un « *Pioneer Award* » remis 脿 Thierry Bedoin, *Chief Digital Officer* de la Banque de France, lors des *Central Banking FinTech & RegTech Global Awards* 脿 Singapour.

⁴ [https://www.ngfs.net/en/liste-chronologique/
ngfs-publications](https://www.ngfs.net/en/liste-chronologique/ngfs-publications)

⁵ <http://webstat.banque-france.fr/fr/>



↑ Intervention de Tristan Nitot, pour Qwant, lors de la conférence « La vie publique de vos données personnelles », le 19 juin 2019

L'innovation pour enrichir nos services et notre performance

Auprès de la sphère financière

Opérations de marché

La Banque de France s'efforce d'améliorer continuellement ses processus opérationnels en lien avec ses activités de marché. Ainsi, dans le cadre des programmes d'achats de titres de l'Eurosystème (*cf. chapitre Stratégie monétaire*), il a été récemment décidé d'étendre au portefeuille CSPP (titres privés) le système d'enchères quotidiennes qu'elle utilise depuis 2017 pour sa facilité de prêt de titres PSPP (titres publics).

Sécurisation des services de paiement

Dans le domaine des services de paiement, la Banque de France opère depuis décembre 2017 – première mondiale largement saluée – une *blockchain* interbancaire (Madre) destinée à la gestion des identifiants créanciers SEPA nécessaires pour pouvoir émettre des prélèvements SEPA.

Elle a également complètement modernisé son usine de traitement des moyens de paiement de masse (virements, prélèvements, chèques), mise en place et exploitée en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. La nouvelle application, EvolMPM, à l'état de l'art, est ainsi en capacité d'assurer pour le Trésor public les fortes volumétries et pics du calendrier fiscal et de l'accompagner dans les évolutions à venir des moyens de paiement utilisés.

Pour la remise de leurs ordres de paiement, les grands clients de la Banque de France disposent ainsi d'un portail de banque en ligne moderne et fondé sur une authentification forte.

Digitalisation de nos métiers

Dans le cadre de la digitalisation de ses processus, la Banque de France a engagé un projet, associant en mode agile experts métier et équipes informatiques, visant à faciliter davantage l'accès au marché des titres de créances à court et moyen terme (NEU CP et NEU MTN⁶). L'objectif est double : d'une part, optimiser le processus de gestion de la documentation financière de ces titres entre la Banque de France et les émetteurs, les garants et leurs partenaires (banques arrangeuses, cabinets d'avocats, conseils, etc.) ainsi que la collecte quotidienne des données du marché (émissions, mouvements, encours, etc.) ; d'autre part, moderniser la présentation et l'ergonomie du site de la Banque de France pour toutes les informations régulièrement diffusées sur ce marché.

La stratégie data

Première banque centrale de l'Eurosystème à avoir créé, en 2019, la fonction de *Chief Data Officer* (CDO), la Banque de France inscrit la *data* au sein de sa démarche stratégique, en cohérence avec celle des domaines opérationnels et du digital. Elle prend

⁶ Negotiable European commercial paper et negotiable European medium term note.



↑ Le management visuel : une méthode valorisant l'intelligence collective

en compte les enjeux de protection et de sécurité des données et ceux du développement des compétences et de la diffusion de la culture qui sont nécessaires à son déploiement.

La Banque de France détient un patrimoine de données dont la richesse tient à sa diversité : données de transactions, macroéconomiques, collectées auprès des banques, des entreprises, des fonds d'investissement, fournies par les agences de notation. Le champ s'étend également, et de plus en plus, aux sources externes complémentaires que constituent les données du Web, de l'analyse textuelle de documents, de plateformes et des réseaux sociaux. Ambitions 2020 a créé les conditions d'une exploitation innovante de ces données via plusieurs projets développés autour du *datalake*.

4

Pour les managers et tous les agents, la vie au travail est modernisée et simplifiée

La modernisation de nos processus et pratiques

Promotion de nouveaux modes de travail

La digitalisation des processus et la dématérialisation de la plupart des supports ont amélioré le cadre de travail des agents

à la faveur de nouvelles organisations, plus transversales, plus collaboratives et plus agiles. Grâce au déploiement de nouveaux applicatifs et d'équipements compatibles avec le travail à distance (les ordinateurs portables représentent 63 % du parc informatique), 30 % des agents bénéficient du télétravail régulier ou occasionnel. Le taux de télétravail régulier atteint 21,2 % fin 2019.

Simplifications administratives et organisationnelles

Vecteurs et marqueurs de la transformation, les nombreuses simplifications administratives et organisationnelles (500 démarches engagées) ont permis d'alléger les activités à faible valeur ajoutée à la faveur d'un recentrage sur le cœur des métiers de la Banque. Les simplifications de nature verticale ont progressivement pris le pas sur celles de portée transversale dont la mise en œuvre a été favorisée par le caractère pluridisciplinaire des grands projets du plan de transformation, par la diffusion du numérique et l'évolution de la culture managériale.

Nouvelles pratiques de la vie professionnelle

De nombreux espaces de travail ont été rendus plus participatifs et plus collaboratifs à l'appui des nouveaux modes de travail. Plus ouverts, ces espaces bénéficient d'outils digitaux de communication propices aux coopérations internes et externes. Dans le même temps, plusieurs défis interentreprises ont permis de fédérer les équipes autour d'objectifs partagés.

Les simplifications en 2019

Ressources humaines

Simplification du processus d'évaluation et de promotion, et du paritarisme

- Décentralisation du processus de promotion

- Réduction de 72 à 8 du nombre de commissions paritaires

- Réduction de 27 à 17 du nombre d'instances représentatives du personnel

Processus financiers

Simplification des processus budgétaires et de comptabilité analytique

Réduction :

- de 45% du nombre de centres de responsabilité budgétaire
- de 70% du nombre d'enveloppes de fonctionnement
- de 50% du nombre d'activités référencées

Publications/réglementation

Allègement et simplification des rapports annuels

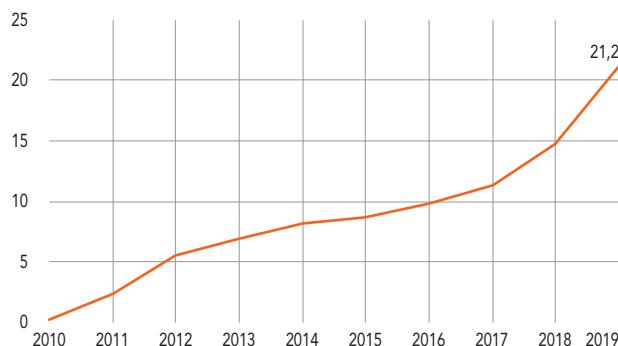
- Intégration du *Rapport économique* au *Rapport annuel*

- Réduction de la volumétrie des rapports (rapport CCSF et rapport de la zone franc réduits de moitié)

- Abrogation de 700 textes réglementaires (sur 1700)

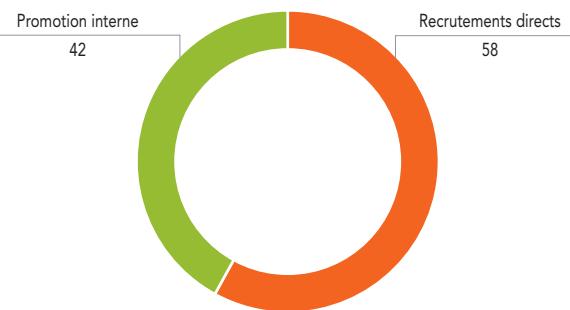
Évolution du télétravail depuis 2010

(en % d'agents)



Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne

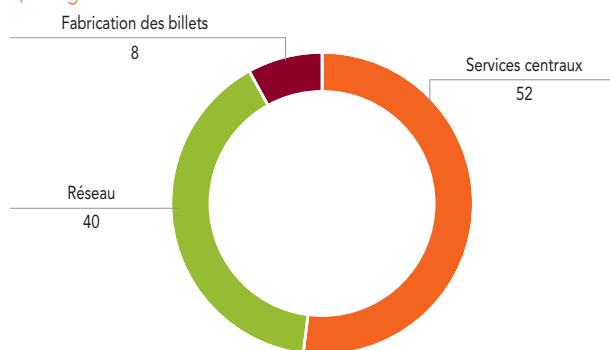
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2019)



Note : Accès à l'encadrement via le dispositif de promotion interne ou concours.

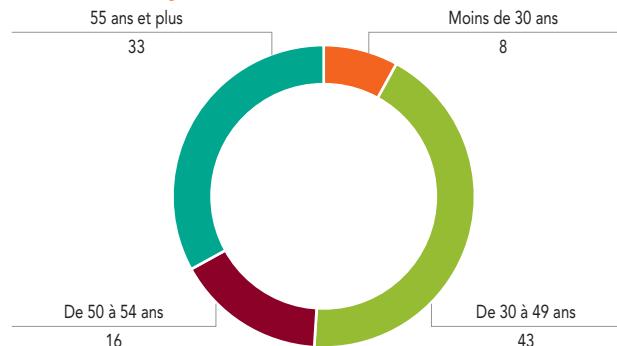
Répartition de l'effectif (en % des effectifs bruts au 31 décembre 2019)

a) Par grands domaines



Note : Pour les services centraux, 9% correspondent à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

b) Par tranche d'âge





↑ Journées portes ouvertes Métiers Banque de France, le 31 janvier 2019, à Paris



↑ Jobdating ACPR, « Au cœur de la surveillance financière », le 4 avril 2019, à Paris



Mise en place d'un portail de services internes

Le besoin de rendre plus visibles et accessibles à partir d'un point d'entrée unique les services internes de la Banque s'est traduit par le déploiement d'un portail simple, intuitif et ergonomique, dont la construction s'est faite en prenant en compte les besoins des usagers. La mise en place de ce nouveau portail a débuté fin 2019 et s'achèvera courant 2020.

L'évolution de notre culture et de nos modes de collaboration accompagne celle des effectifs et des recrutements

Au 31 décembre 2019, la Banque compte 9 857 agents équivalent temps plein (ETP) : 80 % sont des personnels titulaires et 20 % des contractuels. La réduction des effectifs a été de 3,9 % en 2019, soit 400 ETP. Cette diminution résulte principalement de l'évolution démographique, la proportion des collaborateurs de 55 ans et plus représentant 33 % des effectifs. En 2019, 626 agents sont partis à la retraite (départs) et plus de 500 agents prendront leur retraite en 2020. À l'horizon 2020, la baisse des effectifs par rapport à 2015 atteindra au moins 20 %, avec un effectif de 9 720 ETP. Face à l'amplification des départs à la retraite ces dernières années, plus de 1 500 recrutements auront été réalisés sur la période 2016-2020.

Dans le management

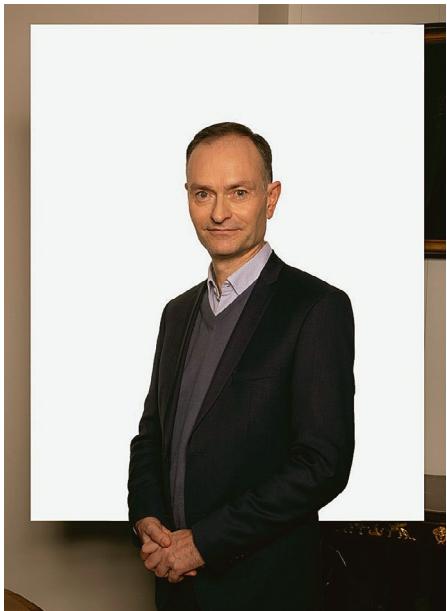
Un nouveau modèle managérial a été lancé dans le cadre du plan Ambitions 2020. Il offre aux managers de nouveaux leviers

pour reconnaître les performances des collaborateurs et les développer, répondant ainsi aux souhaits des managers et des agents de développer la responsabilité et l'autonomie tout en s'assurant que la contribution de chacun soit équitablement reconnue. Le rôle du manager a été renforcé afin de lui permettre de jouer un rôle moteur et d'entraîner l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans la formation des compétences

La création de l'Université Banque de France et l'ouverture des Écoles du management et des compétences personnelles ont contribué à la diffusion des bonnes pratiques et des attitudes à adopter en tant que manager. Le taux d'accès à la formation a continué de progresser en 2019 pour atteindre 85,4 %, niveau jamais atteint auparavant ; il était de 82,7 % en 2018.

Dans la réflexion autour de nos valeurs de service public
La dynamique de profonde transformation qui touche l'ensemble des métiers et des modes de fonctionnement de la Banque de France a engendré des résultats probants grâce à l'engagement de ses agents. Cette forte adhésion repose sur des valeurs qui résonnent différemment selon les situations de travail. Aussi, le gouvernement de la Banque a décidé de lancer une vaste consultation auprès du personnel sur les valeurs de service public qui sont au cœur de notre engagement. Cette démarche a suscité une large adhésion : 4 000 agents de la Banque de France se sont exprimés à cette occasion.



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

LA BANQUE DE FRANCE RENFORCE SON ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les femmes et les hommes de la Banque de France mobilisés pour agir en faveur du développement durable

Présent naturellement et de façon transversale dans l'ensemble de ses activités, l'engagement sociétal et environnemental fait partie des valeurs structurantes de la Banque de France en raison de ses missions tournées vers l'intérêt général. 2019 a été l'année du renforcement de ses engagements et actions, qui s'appuient sur son expertise, son réseau d'implantations territoriales et sa présence de place.

Ainsi, dans le domaine environnemental, un plan ambitieux de réduction des émissions de CO₂ a été réalisé, accompagné d'une politique de mobilité renforcée qui responsabilise l'ensemble des collaborateurs, et de l'intégration d'un critère environnemental dans l'accord d'intéressement, fixant un objectif de diminution (de 10 % par rapport à 2018) des déplacements professionnels en avion en France et en Europe.

En mars 2019, la Banque de France a publié sa charte d'achats responsables, levier essentiel en matière d'intégration des enjeux du développement durable. Elle entend faire du développement durable un levier de performance achat pour elle-même et pour ses fournisseurs, mais également un levier d'innovation dans les territoires en soutenant les filières vertes, et enfin un levier de l'économie sociale et solidaire, contribuant ainsi au développement du tissu économique, notamment des TPE-PME.

Diverses journées collaboratives ont impliqué directement le personnel : les agents ont pu participer à des événements de solidarité comme l'opération Pièces jaunes, la *No Finish Line*, le *World CleanUp Day*, la collecte nationale des Restos du cœur ou encore une action en faveur de La Cravate solidaire. Tous les collaborateurs de la Banque ont également été invités à participer au Défi Développement durable, premier défi digital ayant pour objectif de faire émerger des idées innovantes en faveur du développement durable. À l'issue de ce concours, cinq projets ont été sélectionnés pour être expérimentés dans une démarche d'intrapreneuriat, donnant une large autonomie aux équipes lauréates.

Enfin, cette année a également été marquée par la forte implication de notre réseau de succursales dans la déclinaison de la stratégie RSE. De nombreuses initiatives régionales ont permis de diffuser largement les valeurs d'engagement et de solidarité. Le dispositif de mécénat régional, élargi au volet environnemental, a favorisé de nombreuses actions locales pertinentes.



↑ Plus de 17 000 personnes ont visité la Banque de France, découvert l'histoire et les activités de l'institution lors des Journées du patrimoine des 21 et 22 septembre 2019



Il consiste à prêter des petites sommes à des personnes exclues du crédit bancaire classique,



↑ Le microcrédit

1

Un engagement au service de la connaissance et du patrimoine

Soutenir la recherche

La Banque de France soutient la recherche à travers deux formes de mécénat. D'une part, la Fondation Banque de France encourage la recherche – qui est un bien public – dans le domaine économique. D'autre part, via ses partenariats universitaires, elle soutient certains des plus importants centres de recherche français, tout en développant des collaborations multiples entre ceux-ci et ses propres équipes de recherche. 60 événements ont été organisés entre janvier et septembre 2019.

Diversifier le mécénat culturel et valoriser le patrimoine

Les 21 et 22 septembre 2019, le nombre de visiteurs aux Journées du patrimoine a franchi un seuil historique avec un record de plus de 17 000 personnes, accueillies au siège ainsi que dans les succursales d'Arras, La Rochelle, Lille, Pau et Périgueux. En outre, tout au long de l'année, l'accès toujours plus étendu donné à la Galerie dorée (107 journées de visite,

sans compter les conférences extérieures du samedi, contre 84 en 2018) a permis à 5 569 amateurs d'art d'admirer l'œuvre de Robert de Cotte (1656-1735) et de François-Antoine Vassé (1681-1736).

Par ailleurs, la Banque a prêté en 2019 à des musées et institutions culturelles ouverts au public plusieurs œuvres de son patrimoine. Ainsi, le portrait de Louis XIII par Philippe de Champaigne a été confié au musée de Grenoble et celui de la duchesse d'Orléans par Élisabeth Vigée-Lebrun au musée de Clermont-Ferrand. Ces deux tableaux avaient été acquis par la Banque en 2015.

Nombre de conférences, séminaires et workshops organisés avec les universités partenaires de la Banque

2018	95
2019	97

Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque

2018	14 585
2019	22 159

LA CHARTE ENTREPRISE-TERRITOIRE LA COURNEUVE

En avril 2019, au nouveau centre fiduciaire de La Courneuve, la Banque de France a renouvelé ses engagements pris lors de la signature de la charte Entreprise-Territoire de Plaine Commune : développer l'emploi local, renforcer la solidarité, tisser des liens entre école et entreprise, contribuer aux dynamiques économiques locales, s'ouvrir sur le territoire et agir pour l'environnement.

Les entreprises locales bénéficient de 25 % du montant des travaux. Toutes les entreprises participant au chantier respectent une clause « insertion » pour une main-d'œuvre locale éloignée de l'emploi, à hauteur de 10 %. Six mois après la fin du chantier,

le contrat est largement rempli : 8 millions d'euros ont été injectés dans des entreprises locales et 143 personnes – dont deux sur trois habitent le territoire – ont été recrutées. Cela équivaut à 52 000 heures d'insertion.

Enfin, l'ensemble du site est en outre certifié haute qualité environnementale (HQE). La moitié de la surface est recouverte d'espace végétal, résultat obtenu notamment en agrémentant les toitures d'espaces naturels.

2

Un engagement économique et citoyen

Promouvoir le microcrédit en direction des populations financièrement fragiles

Le modèle français du microcrédit accorde une grande importance à l'accompagnement des emprunteurs et bénéficie d'une grande diversité d'acteurs. La Banque de France contribue à sa promotion en mobilisant son réseau de succursales afin de renforcer les liens entre les acteurs du microcrédit (réunions régionales et départementales sur l'inclusion bancaire, comités de pilotage des Points conseil budget (PCB), actions de sensibilisation des intervenants sociaux) et accroître la visibilité du dispositif. Elle a aussi travaillé avec l'ensemble de ces acteurs pour préparer un nouveau cycle en 2020 de rencontres régionales du microcrédit, assorties des prix du microcrédit personnel et professionnel, et pour améliorer l'articulation entre microcrédit et procédure de surendettement.

Le rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire¹, publié en juin 2019, analyse la croissance du microcrédit qui s'est poursuivie en 2018. À fin 2018, l'encours restant des microcrédits accompagnés a progressé de près de 4 % pour s'établir à 1 359 millions d'euros, pour 244 000 microcrédits.

Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires

Depuis 2016, les 102 correspondants départementaux TPE de la Banque de France accompagnent les dirigeants de très petites entreprises durant leur parcours entrepreneurial. Création, développement, gestion courante, projet innovant, gestion financière, offres de financement, en particulier, sont les thématiques évoquées entre le correspondant TPE local et l'entrepreneur, qui doit s'adapter à un environnement en constante évolution.

Les entreprises se mobilisent désormais davantage sur des sujets sociaux et de développement durable. Un sondage, mené en octobre 2019 auprès d'un échantillon de 600 entreprises accompagnées par les correspondants TPE de la Banque de France, révèle en effet que les très petites entreprises sont bien plus engagées dans une démarche d'économie sociale et solidaire ou de responsabilité sociétale qu'en 2018. Ainsi, 27 % des TPE sont engagées dans une démarche d'économie sociale et solidaire (18 % en 2018) et 31 % dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (23 % en 2018).

1 <https://publications.banque-france.fr/>



↑ Opération Pièces jaunes : 30 ans de partenariat avec la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France



↑ Remise des Trophées Solidaires 2019 aux 25 associations lauréates, le 2 juillet

HALL 32 : LE CENTRE DE PROMOTION DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE A OUVERT SES PORTES EN SEPTEMBRE 2019 À CLERMONT-FERRAND

Le Hall 32, centre de promotion des métiers de l'industrie, a été inauguré en septembre 2019 en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

Hall 32 est un dispositif inédit puisque sont concentrées, dans un lieu unique, différentes plateformes technologiques en parfaite adéquation avec les métiers de l'industrie.

Un premier partenariat mis en œuvre fin 2019 pour recruter une douzaine d'opérateurs dans le secteur de la finition des billets de banque

Dès 2019, la Banque de France s'est appuyée sur Hall 32 pour mettre en œuvre un partenariat innovant de recrutement avec Pôle emploi afin de répondre à ses besoins de recrutement dans le secteur de la finition des billets de banque.

Ce dispositif s'articule autour de deux axes : un volet recrutement grâce au support de Pôle emploi, avec une approche de « sur mesure », et un volet formation, avec un parcours spécifique permettant de garantir un socle de connaissances techniques indispensables.



↑ Inauguration du Hall 32, le 13 septembre 2019, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail



↑ Le Centre de promotion des métiers de l'Industrie Hall 32



↑ Près de 350 collaborateurs engagés dans la course *No Finish Line*, tenue du 12 au 19 mai 2019 au bénéfice du Samu social de Paris et de La Chaîne de l’Espoir



↑ Mobilisation des salariés pour la collecte nationale des Restos du cœur, les 8 et 9 mars 2019,...

Contribuer à un investissement responsable

La finance solidaire : une épargne au double impact, financier et solidaire

En lien avec sa stratégie RSE, la Banque de France s’attache à promouvoir la finance solidaire dans le cadre de sa politique d’épargne salariale. Elle a obtenu en juin 2019 la labellisation Finansol du fonds S de son plan d’épargne entreprise. Cette labellisation, attribuée par un comité d’experts indépendants issus de la société civile, et reposant sur des critères exigeants, atteste du caractère solidaire d’un produit d’épargne financier contribuant au financement d’activités génératrices d’utilité sociale ou environnementale.

Conformément aux engagements pris en mars 2018 dans sa charte d’investissement responsable, la Banque de France a publié un rapport en mars 2019² présentant une analyse de ses portefeuilles sur la base des dispositions de l’article 173 de la loi de transition énergétique et des recommandations du groupe de travail sur la manière de reporter et publier les risques et opportunités liés au changement climatique (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD*)³, s’inscrivant dans une démarche de progrès et de transparence.

La stratégie d’investissement responsable de la Banque de France vise cinq objectifs : s’engager sur une trajectoire 2 °C ;

contribuer au financement de la transition énergétique ; intégrer dans la gestion des actifs un filtre basé sur les critères de notation environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les indicateurs climat ; exercer ses droits de vote (sur 100 % des entreprises dont elle est actionnaire en direct) ; et agir auprès des émetteurs.

La Banque de France a fait le choix d’une gouvernance intégrée : la stratégie d’investissement responsable est prise en compte à tous les niveaux de la gouvernance et ne donne pas lieu à la création d’un comité dédié.

La Banque agit en pleine cohérence avec sa vision d’entreprise exprimée par sa charte RSE, sa responsabilité fiduciaire d’investisseur de long terme et sa mission de contribution à la stabilité financière, à travers une plus grande maîtrise des risques environnementaux.

Soutenir des actions de citoyenneté et de solidarité

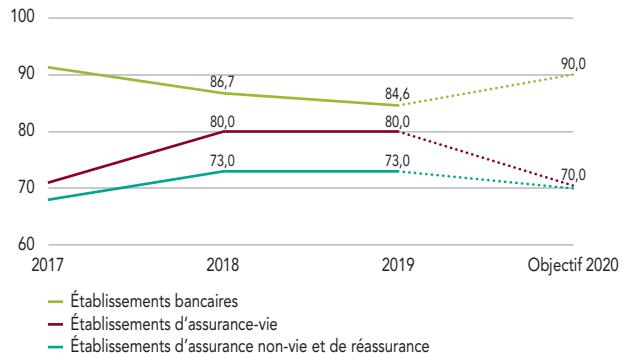
La Banque de France a poursuivi son engagement et celui de ses collaborateurs auprès de partenaires associatifs. La troisième édition des Trophées solidaires a récompensé

² <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-d-entreprise>

³ <https://www.fsb-tcfd.org>



Part des établissements bancaires et d'assurance ayant été sensibilisés au risque climatique (en %)



↑ ...et l'opération internationale *World CleanUp Day*, journée du nettoyage de la planète, le 20 septembre 2019

Encours total du microcrédit en France (en milliards d'euros)

2018	1,4
2019	1,5

Nombre de TPE accompagnées, par an, par les correspondants départementaux

2018	3 877
2019	4 638

Nombre de projets d'agents soutenus, par an

2018	50
2019	75

25 projets portés par des associations dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion et de la solidarité auprès des populations fragilisées et bénéficiant de l'engagement bénévole des agents de la Banque de France. Un trophée et un chèque de 2 000 euros ont été décernés par le gouverneur à chaque représentant de projet primé, au bénéfice de son association.

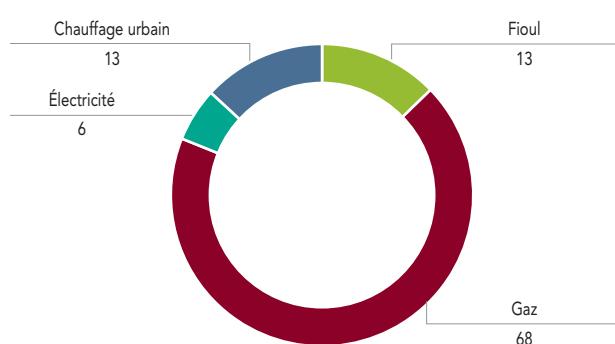
La 30^e édition de l'opération Pièces jaunes a été lancée en janvier 2019 à l'hôpital Necker-Enfants malades AP-HP. Dans ce cadre, la Banque de France a mobilisé, comme tous les ans, son réseau de caisses et 150 collaborateurs pour collecter et trier les pièces : 148 tonnes de pièces ont été récoltées, pour un montant total de 1 665 000 euros. En 30 ans, et grâce à cette mobilisation, près de 9 000 projets ont été subventionnés dans les hôpitaux pédiatriques en France.

Mobilisation des collaborateurs pour des causes d'intérêt général et contribution à l'insertion sociale

En 2019, près de 40 collaborateurs volontaires ont été mis gracieusement à la disposition d'une quinzaine d'associations partenaires dans le cadre d'opérations de mécénat de compétences d'une durée de 6 à 24 mois dans les domaines de l'insertion, de la solidarité et de l'action sociale.

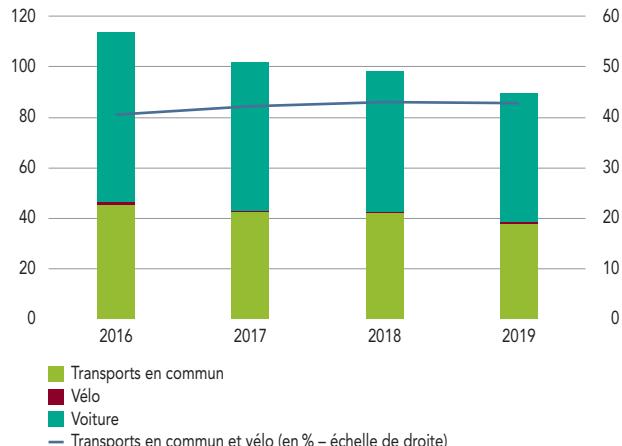
Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2019

(en %)



Répartition des déplacements domicile-travail depuis 2016

(en millions de km et en %)



3

Un engagement environnemental

Prendre en compte le risque climatique

L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) concrétise la nécessité de limiter le réchauffement climatique sous le seuil des 2 °C, et a mobilisé l'ensemble des acteurs financiers pour une plus grande prise en compte du risque climatique par les acteurs de la finance.

Depuis, les banques centrales et les superviseurs avancent rapidement pour dresser la photographie des risques liés au changement climatique et de leurs conséquences pour la finance. Le rapport de l'ACPR publié en avril 2019⁴ donne une vision plus claire des risques et opportunités liés au climat. En mars 2019 également, la Banque de France est la première banque centrale à publier, dans son rapport d'investissement responsable, ses expositions aux risques liés au changement climatique.

Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS – Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System), passé

de 8 membres fondateurs (en 2017) à 54 membres actifs et 12 observateurs à fin 2019, est aujourd'hui un succès. Il a publié cinq rapports en 2019 et permet de tirer parti des meilleures pratiques identifiées en son sein pour agir concrètement en faveur du climat (*cf. chapitre Stabilité financière*).

Réduire l'empreinte environnementale

La Banque de France est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de diminution de son empreinte environnementale. Cette démarche s'inscrit dans sa politique RSE et figure parmi les engagements de son plan Ambitions 2020 avec l'objectif de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 9 % entre 2014 et 2020. En 2019, à la suite d'une démarche collaborative, un plan d'action pour la réduction de ses émissions de CO₂ a été lancé.

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES)⁵

Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

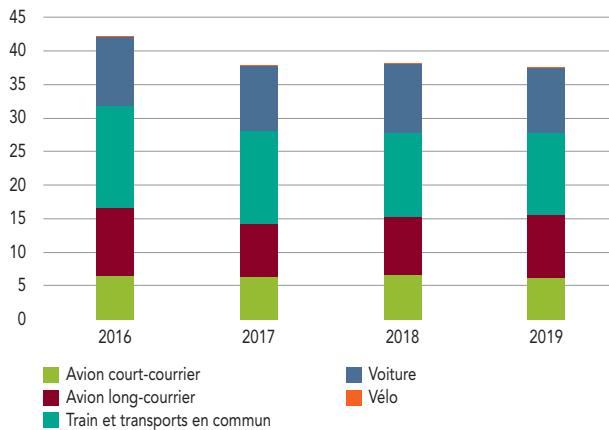
L'électricité reste l'énergie la plus consommée (54 % du total), suivie par le gaz (32 %). L'année 2019 est marquée par une baisse des consommations d'énergie à la Banque

⁴ « Le changement climatique : quels risques pour les banques et les assurances », Analyses et synthèses : <https://acpr.banque-france.fr/le-changement-climatique-quels-risques-pour-les-banques-et-les-assurances>

⁵ Sur la base de chiffres 2019 en partie provisoires.

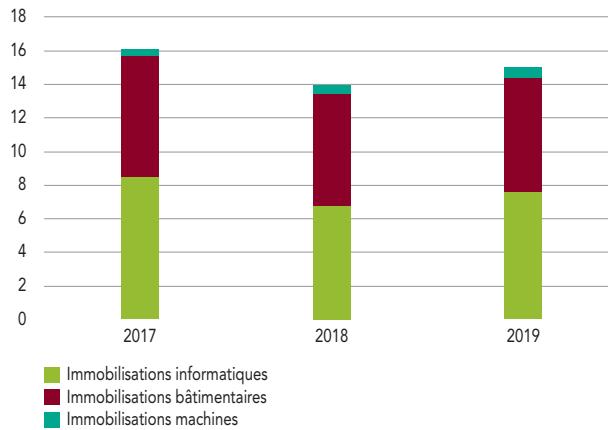
Évolution des déplacements professionnels depuis 2016

(en millions de km)



Émissions de gaz à effet de serre des immobilisations depuis 2017

(en milliers de TeqCO₂)



(– 2 % par rapport à 2018), qui concerne l'ensemble des énergies à l'exception du chauffage urbain. La baisse la plus forte a été enregistrée pour le fioul (– 18,6 %). Elle s'explique par plusieurs facteurs dont le remplacement des chaudières par des matériels moins énergivores, la poursuite de la politique d'optimisation des surfaces, et un premier trimestre 2019 historiquement doux.

Les émissions nettes de GES correspondantes baissent de 3,8 % entre 2018 et 2019, le gaz représentant 68 % des émissions du poste énergies, compte tenu d'un facteur d'émission élevé.

Les émissions de GES liées aux déplacements

En 2019, les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail et professionnels ont diminué de 4,7 % par rapport à 2018. Elles se répartissent à hauteur de 62 %/38 % entre ces deux composantes.

- Les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont poursuivi leur diminution continue depuis 2016 et s'élèvent pour 2019 à 13 264 TeqCO₂ (– 8,5 % par rapport à 2018). Cette baisse s'explique par la réduction du nombre de kilomètres parcourus en voiture (– 8,4 %), la voiture représentant 98 % des émissions de ce poste. La part des déplacements doux (transports en commun et vélo) passe de 43,1 % à 42,8 % dans le total des kilomètres domicile-travail. Le recours accru au télétravail a contribué à ce mouvement : en 2019,

2 033 télétravailleurs réguliers et 956 télétravailleurs occasionnels ont été recensés, soit, en cumul des deux dispositifs, 30,7 % du personnel.

- Entre 2018 et 2019, les émissions liées aux déplacements professionnels ont augmenté de 2,3 %, hausse induite par celle du nombre de kilomètres parcourus en avion long-courrier (+ 9,8 %). Toutefois, il faut noter que les kilomètres parcourus par l'ensemble des autres moyens de transport ont diminué, notamment l'avion court-courrier (– 7,4 %) et la voiture (– 5,6 %). Au total, le nombre de kilomètres parcourus au titre des déplacements professionnels a baissé de 1,5 %. La Banque de France a en outre poursuivi le renouvellement de son parc de véhicules en privilégiant les véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre, par l'acquisition de 20 véhicules hybrides et de 4 véhicules électriques.

Les émissions de GES liées aux immobilisations

Les émissions de GES liées aux immobilisations ont augmenté de 7,2 % entre 2018 et 2019, principalement du fait de la hausse des immobilisations informatiques, en lien avec l'extension du parc des ordinateurs portables. Ainsi, via le développement du télétravail et la mise en œuvre du « tout portable » (objectif d'un ordinateur portable par agent d'ici fin 2020), le nombre d'agents en capacité de se connecter à distance a augmenté de 43 % en 2019, pour atteindre 7 850, l'augmentation

OBJECTIF D'INTÉRESSEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 LIÉ AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS EN AVION EN FRANCE ET EN EUROPE

L'accord d'intéressement 2019-2021 prévoit un objectif de réduction du nombre de kilomètres parcourus en avion au titre des déplacements professionnels lors des vols intérieurs et européens entre 2018 et 2019. Sur l'année 2019, la baisse par rapport à 2018 s'établit à - 8,4 %, et concerne tant les vols intérieurs (- 12,1 %) qu'européens (- 6,7 %), sachant que les vols européens représentent près de 69 % du périmètre concerné.



▲ Succursale de Lyon, bâtiment HQE

s'étant accélérée en fin d'année avec les grèves dans les transports.

Les immobilisations bâimentaires ont généré un niveau d'émissions de GES comparable à celui de 2018 (+ 0,5 %), en lien avec la quasi-stabilité des surfaces (+ 0,7 %).

Les faits marquants en 2019

Réalisation d'un plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Banque de France

À la suite de la réalisation de son dernier bilan des émissions de GES et dans le but d'atteindre l'objectif de réduction de 9 % de ses émissions de GES d'ici fin 2020, un plan d'action a été adopté. Parmi les principales mesures figurent la modification de la politique voyages, le développement des formations à distance, un plan de mobilité multisites Île-de-France, la poursuite de la politique immobilière fondée sur l'efficience énergétique, des audits énergétiques à la Fabrication des billets, des mesures de maîtrise des consommations d'énergie au niveau des *data centers*.

Réduire notre empreinte environnementale (en TeqCo₂)

2018	93 185
2019	92 922 ^{a)}

a) Donnée provisoire.

Une politique immobilière visant l'efficacité énergétique, le bien-être au travail et la préservation de la biodiversité

Engagée depuis de nombreuses années dans une politique immobilière axée sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments, la Banque de France a décidé d'aller plus loin dans sa démarche et d'engager une série d'actions diversifiées. Elle a ainsi lancé un projet de végétalisation des toitures-terrasses du siège. Livrées en 2020, ces terrasses d'une surface de 800 m², accessibles aux agents de la Banque, accueilleront espaces plantés, carrés potagers et ruches. L'objectif premier est de participer à la préservation de la biodiversité tout en offrant un cadre de détente à ses agents.

Elle a également aménagé huit nouveaux espaces de convivialité. Depuis peu, des jardins d'hiver et d'été sont mis à la disposition du personnel du siège.

La Banque de France a également fait l'acquisition d'un outil de supervision et de management de l'énergie afin de mieux piloter et maîtriser ses consommations, en vue de poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'associer les agents à sa politique énergétique et d'accompagner l'efficacité des réalisations techniques par une prise en compte de l'importance des comportements, deux succursales participent en 2020 à la 5^e édition du concours Usage Bâtiment Efficace (cube), qui distingue



↑ Participants à la conférence sur l'égalité professionnelle et la diversité, mai 2019



↑ 2019 marque le quarantième anniversaire du centre d'adaptation et de réinsertion par le travail (Cart) de la Banque de France

les projets de réduction des consommations énergétiques impliquant les occupants, principalement via des écogestes.

Enfin, en matière de traitement des déchets, la Banque a mis en place des bornes d'apports volontaires collectives dans les espaces communs et supprimé les poubelles individuelles⁶. Ce dispositif devrait être généralisé à l'ensemble des locaux en 2020.

4

Un engagement vis-à-vis des collaborateurs

Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils

La Banque de France a mis en place en début d'année un dispositif de mentorat institutionnel destiné à accompagner le parcours professionnel de ses managers juniors, en particulier les femmes, qui représentent près de 75 % des 42 binômes constitués. Cette action vise à consolider les progrès déjà réalisés ces deux dernières années pour augmenter la proportion de femmes dans les postes de direction. Celle-ci est passée en un an de 25 % à 27 % du fait d'un pourcentage élevé de femmes (60 %) dans

l'accession aux postes de directeurs sur l'ensemble des deux années 2018 et 2019. Par ailleurs, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont limitées, ce dont rend compte le résultat de 88/100 atteint par la Banque pour l'index sur les écarts de rémunération.

Le 8 mars 2019, le gouverneur François Villeroy de Galhau a signé la charte sur les principes de diversité dans les manifestations et publications de la Banque de France et de l'ACPR afin d'encourager la parité dans la composition des panels de tout événement organisé par la Banque de France et l'ACPR.

Le réseau collaboratif Talentu'elles, qui compte désormais plus de 775 membres, dont 30 % d'hommes, a organisé plusieurs actions de sensibilisation à la gestion de la charge mentale et à la promotion des femmes dans le secteur du numérique. La Banque de France a également accueilli à Paris, en mai 2019, la première rencontre du groupe de travail du G7 pour l'égalité professionnelle et la diversité, qui a permis des échanges nourris sur les dispositifs favorisant une gestion inclusive de tous les talents.

⁶ Application des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte sur le tri à la source des 5 flux de déchets.

Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur



Taux des agents ayant accès à la formation (en %)



Plusieurs conférences ouvertes au public ont été l'occasion d'aborder des thèmes tels que l'impact économique des inégalités entre les femmes et les hommes, les femmes dans la gouvernance des banques centrales, les genres et l'inclusion financière, ou encore l'impact de la technologie numérique sur les questions d'égalité des genres.

Afin d'encourager la diversité des profils, la Banque de France est partenaire de l'académie de Créteil depuis 2010 pour l'accompagnement de jeunes scolarisés en lycée jusqu'au BTS. En 2019, plus de 500 jeunes ont bénéficié de cet engagement, qui s'est traduit entre autres par des séances de soutien méthodologique et du parrainage individuel, mais aussi un cycle de conférences et un forum des métiers de la Banque.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

En 2019, et pour la troisième année consécutive, la Banque de France a dépassé le taux de référence de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés avec un taux de 6,48 %, dont 6 % en emploi direct. Seulement 18 % des entreprises atteignent cet objectif. La moyenne nationale reste proche de 3,5 %.

En complément de sa relation privilégiée avec le centre d'adaptation et de réinsertion par le travail (Cart), qui a fêté son quarantième anniversaire en 2019, et pour

promouvoir les achats auprès du secteur protégé, la Mission Handicap et la direction des Achats ont organisé un forum le 13 juin 2019 pour promouvoir les achats attribués aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) et aux entreprises adaptées. Par ailleurs, la Mission Handicap a poursuivi ses actions de sensibilisation au siège, comme dans le réseau, et lors des Journées du patrimoine, deux visites guidées ont été réalisées en langue des signes.

Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

Un projet d'université d'entreprise a été lancé dans le cadre du plan Ambitions 2020 afin de former mieux encore et de rendre la formation attractive et accessible à tous. L'Université Banque de France a achevé en 2019 la création des 13 écoles qui en structurent le contenu : formations dédiées aux métiers classiques ou nouveaux, aux compétences transversales et au management.

La construction de l'Université a permis une réflexion sur les nouvelles aptitudes à acquérir, les évolutions des technologies et des métiers. Tout salarié peut ainsi devenir acteur de sa propre formation dans le cadre d'une dynamique de développement des compétences. L'effort de formation de la Banque, régulièrement soutenu, s'élève à plus de 7 % de la masse salariale.

Taux d'emploi des travailleurs handicapés (en %)



Part de la masse salariale consacrée à la formation (en %)



Tableau de bord des indicateurs RSE

Actions prioritaires	Indicateurs	INDICATEUR 2019	Objectifs à 2020
ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL			
1. Renforcer l'éducation économique et financière des publics	Indicateur composite * Fréquentation du portail (nombre de pages vues) * Nombre d'enseignants sensibilisés * Nombre de travailleurs sociaux formés Référence : zéro personne touchée sur le portail en 2016 1 147 enseignants sensibilisés en 2016 zéro travailleur social formé en 2016	1358000 (portail MQDA) 3357 16265	* 1 300 000 pages * 2 500 enseignants ^{a)} * 20 000 travailleurs sociaux
2. Soutenir le mécénat de recherche	Nombre de conférences, séminaires et workshops organisés avec toutes les universités partenaires de la Banque (tels que définis dans les conventions de partenariat), y compris ceux organisés dans le cadre de la Fondation Banque de France Référence : 83 événements organisés en 2016	97	Au moins 100 événements organisés ^{b)}
3. Diversifier le mécénat culturel	Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque au siège et en province Référence : 15 000 visiteurs en 2015	22159	Entre 15 000 et 20 000 visiteurs
ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE ET CITOYEN			
4. Prévenir et traiter le surendettement	Taux des redépôts de dossiers de surendettement ^{c)} Référence : 45% de redépôts en 2016	43,4%	37%
5. Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit	Encours total du microcrédit en France Référence : 1,2 milliard d'euros fin 2015	1,5 milliard d'euros à fin 2019 À mi-2019, les frais moyens d'incidents facturés à des clients fragiles s'élèvent en moyenne à 17 euros par mois (contre 25 euros sur 2018)	Encours de 2 milliards d'euros de microcrédits « accompagnés »
	Inclusion bancaire : cible à fin 2019 mesurant le taux d'application des engagements pris par les banques fin 2018 sur le plafonnement des frais bancaires		Frais d'incidents bancaires inférieurs à 25 euros par mois pour l'ensemble des clients fragiles et 200 euros par an pour les bénéficiaires de l'offre spécifique
	Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique	489 000, contre 384 000 en 2018	500 000 bénéficiaires de l'offre spécifique
6. Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires	Nombre de TPE accompagnées par an par les correspondants départementaux Référence : 560 saisines en 2016	4 638	4 000 TPE ^{d)}
7. Contribuer à un investissement responsable	Objectif à fin 2019 : 100% des investissements en actions ^{e)} de la Banque respectent les exigences du pilier III du label ISR ^{f)}	Indicateur 2018 : le portefeuille d'actions adossé aux fonds propres correspond à un réchauffement supérieur à 3 degrés	Le portefeuille actions adossé aux fonds propres est compatible avec un réchauffement climatique de 2 degrés ou moins
8. Soutenir les actions de solidarité	Nombre de projets d'agents soutenus par an (soutien financier et mécénat de compétences) Référence : zéro projet financier soutenu en 2016	75	Au moins 60 projets

Tableau de bord des indicateurs RSE (suite)

Actions prioritaires	Indicateurs	INDICATEUR 2019	Objectifs à 2020
ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL			
9. Prendre en compte le risque climatique	Part des établissements bancaires (pourcentage des actifs bancaires) et d'assurance (pourcentage des provisions techniques) ayant été sensibilisés au risque climatique (dans le cadre du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018) Référence : 0% à fin 2016	Établissements bancaires : 84,6% à fin 2019 Établissements d'assurance-vie : 80% à fin 2019 Établissements d'assurance non-vie et réassurance : 73% à fin 2019	Banques : au moins 90% des actifs Assurances : au moins 70% des provisions techniques
10. Réduire notre empreinte environnementale	Émissions annuelles de CO ₂ Référence : 99 890 TeqCO ₂ en 2014	92 922 TeqCO ₂ à fin 2019 (donnée provisoire)	90 900 TeqCO ₂
ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS			
11. Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils	Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur général ou adjoint, directeur ou adjoint, au siège et dans le réseau Référence : 23,25% à fin novembre 2016	27%	30%
	Taux d'emploi des travailleurs handicapés Référence : 5,94% en 2016	6,48%	Maintien du niveau d'emploi à 6%
12. Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle	Part de la masse salariale consacrée à la formation Référence : 7,6% en 2017	7,3%	Maintien à au moins 7% en moyenne
	Taux des agents ayant accès à la formation Référence : 74,8% en 2017	85,4% à fin 2019	Maintien à au moins 80% en moyenne

a) Cible revue à la hausse (initialement fixée à 2000 en 2016).

b) Périmètre et cible redéfinis.

c) Dossiers de surendettement ayant fait l'objet d'un premier traitement en commission du surendettement et qui doivent y être de nouveau examinés compte tenu de la situation financière des ménages concernés.

d) Cible revue à la baisse (initialement fixée à 6000 en 2016).

e) Hors fonds indiciel.

f) Respect par les entreprises détenues des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance du label d'« Investissement socialement responsable ».

FAITS SAILLANTS 2019

JANVIER

9 janvier : La 30^e édition de l'opération Pièces jaunes est lancée à l'Hôpital Necker – Enfants Malades AP-HP. Comme chaque année, la Banque de France mobilise son réseau de caisses et 150 collaborateurs pour effectuer les opérations de tri (148 tonnes de pièces collectées en 2019).

↓ Opération Pièces jaunes à Nice



24 janvier : La Banque de France se positionne au 6^e rang parmi 50 organisations publiques dans le Baromètre PAP50 de WWF France et de l'association Riposte Verte sur la politique papier des organisations publiques.

MARS

12 mars : La Banque de France est la première banque centrale à publier ses expositions aux risques liés au changement climatique : *Rapport d'investissement responsable 2018* – <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise>

29 mars : La stratégie RSE de la Banque de France s'enrichit d'une charte d'achats responsables avec ses fournisseurs.

SEPTEMBRE

13 septembre : La Banque de France participe à l'inauguration du « Hall 32 », centre de promotion des métiers de l'industrie à Clermont-Ferrand.

21-22 septembre : Lors des Journées européennes du patrimoine, le siège de la Banque de France ouvre ses portes au public, ainsi que quelques succursales. Plus de 17 000 personnes découvrent le patrimoine de la Banque, la diversité et la richesse de ses métiers.

↓ La Galerie dorée de l'Hôtel de Toulouse (xvii^e siècle), ouverte au public lors des Journées européennes du patrimoine



NOVEMBRE

12 novembre : La Banque de France définit un plan ambitieux de réduction des émissions de CO₂, avec l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 9 % d'ici à fin 2020.

GOUVERNANCE

GOUVERNANCE



Denis Beau
Premier sous-gouverneur



François Villeroy de Galhau
Gouverneur



Sylvie Goulard
Seconde sous-gouverneure

1

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France à compter du 1^{er} novembre 2015. Il est entouré de deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017, et Sylvie Goulard, nommée le 17 janvier 2018.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur de la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, un directeur général délégué. La présidente de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directrice générale de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également.

Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité des risques, et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R). Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises), à l'exception des portefeuilles en emploi de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France suivis par le CS2R créé en avril 2018, présidé par un sous-gouverneur. Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit

**Les autres membres
du Comité de direction
(à mars 2020)**



Gilles Vaysset
Secrétaire général



Nathalie Aufauvre
Directrice générale
de la Stabilité financière
et des Opérations



Érick Lacourrègue
Directeur général
des Services à l'économie
et du Réseau



Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International



Didier Elbaum
Contrôleur général



Vincent Bonnier
Directeur général
de la Fabrication des billets



Hervé Gonsard
Directeur général
des Ressources humaines



Marie-Anne Poussin-Delmas
Présidente de l'IEDOM
et directrice générale de l'IEOM



Dominique Laboureix
Secrétaire général de l'Autorité
de contrôle prudentiel
et de résolution



Alain Duchâteau
Directeur général délégué
des Statistiques, des Études
et de l'International

le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

L'organisation du réseau et le Comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales (incluant les 13 chefs-lieux de région), auxquelles sont rattachés 16 antennes économiques et 1 centre de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 33 de ces établissements ainsi que dans 2 centres spécialisés (*cf. carte des implantations de la Banque de France en annexe 1*). Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (traitement du surendettement, accès au fichier d'incidents de paiement caractérisés sur crédits, droit au compte), 75 bureaux d'accueil et d'information et 5 antennes de proximité sont ouverts dans des villes où la Banque de France ne dispose pas d'implantation permanente.

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux ainsi que les directeurs des métiers et projets (métiers fiduciaire, entreprises, particuliers et éducation financière) forment le Comité exécutif du réseau, qui assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

2

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 1^{er} janvier 2020, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Agnès Benassy-Quéré, Catherine Barthélémy, François Calvarin, Jean-Roger Davin, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, Anne-Laure Delatte, Élizabeth Ducottet et Yannick Guillemaud, conseiller général élu par le personnel.

Assistent aux réunions du Conseil le censeur, Sébastien Raspiller, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Jérôme Reboul.

En 2019, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

Le Comité a également examiné :

- les principales conclusions des missions d'audit interne, ainsi que les suites données aux plans d'action élaborés par les unités auditées ;
- le programme d'audit de l'année 2020 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

3

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

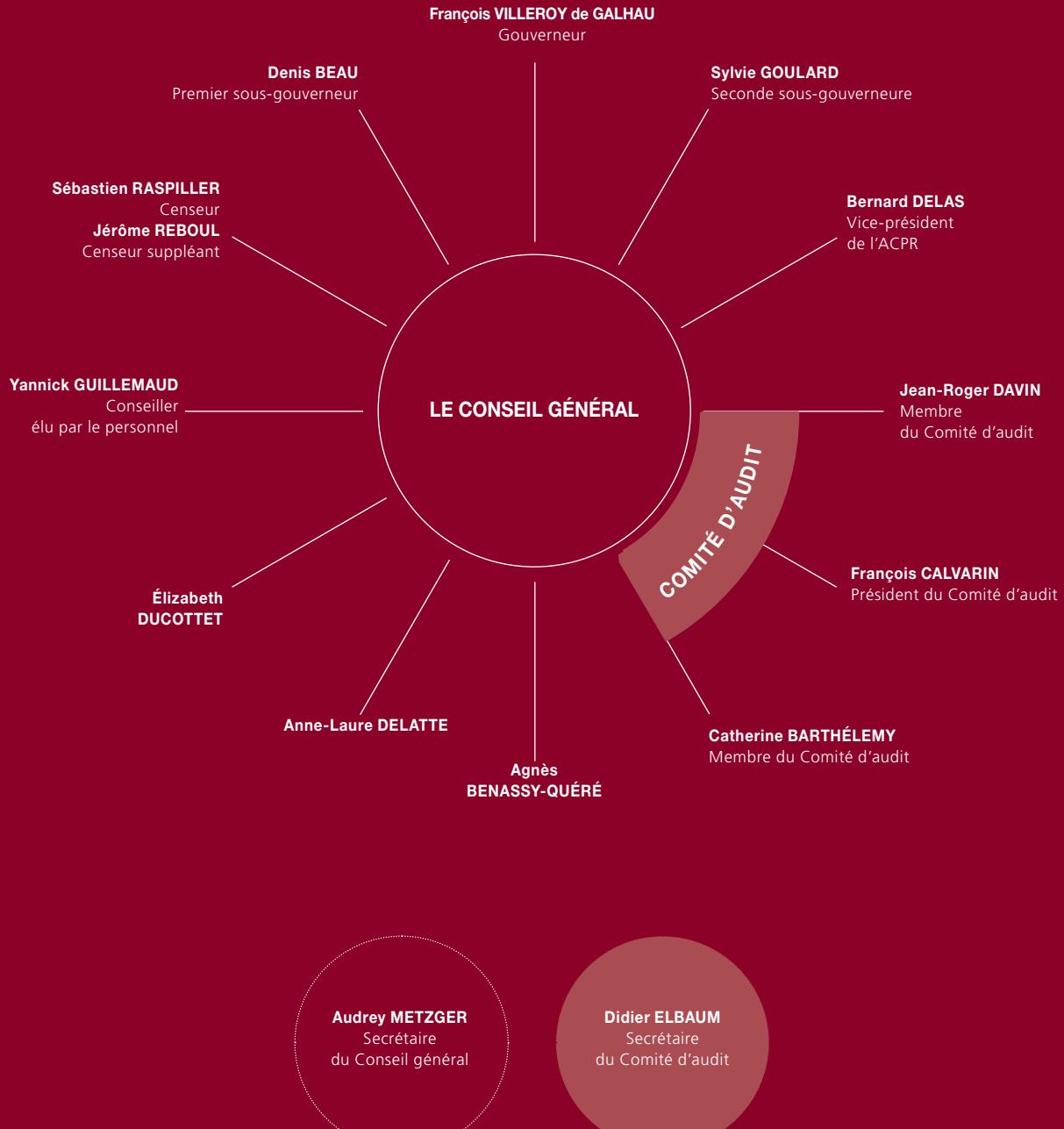
L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque, y compris ses filiales.

À partir d'une approche prioritairement basée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

Le Conseil général et le Comité d'audit



RISQUE CYBER

Fuite de données, fraude ou encore altération du système d'information, les conséquences potentielles de cyberattaques forment aujourd'hui un des risques opérationnels les plus importants de la Banque de France, comme pour les autres acteurs de la sphère financière.

Face à une cybermenace protéiforme et en constante évolution, la Banque de France a défini une stratégie de cybersécurité : elle poursuit sans relâche l'amélioration des dispositifs techniques de protection de son système d'information, de plus en plus complexe, et la sensibilisation de son personnel, quel que soit son niveau hiérarchique. Elle a renforcé sa gouvernance en la matière, de manière à mieux fédérer les travaux des

différentes parties prenantes au sein de la Banque, à s'assurer du respect des règles de sécurité qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public, et à veiller à ce que tous les nouveaux projets informatiques soient dotés d'une sécurité appropriée.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée au niveau international, dédiée à la détection et à la réaction aux cyberattaques. La Banque de France est par ailleurs impliquée dans de nombreux groupes de travail dédiés à la cybersécurité aux niveaux national, européen et international.



- ↑ Conférence sur la cybersécurité organisée dans le cadre de la présidence française du G7, en mai 2019. Participation de représentants de haut niveau du G7, d'institutions internationales et du secteur privé, afin d'échanger et débattre sur le renforcement de la coopération internationale

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Le RGPD, entré en application le 25 mai 2018, définit les modalités de traitement des données personnelles et les droits des personnes sur les données qui les concernent. Avec la loi informatique et libertés de 1978 modifiée, il donne à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) des pouvoirs de sanction nettement plus forts qu'auparavant. Il oblige notamment les entreprises à tenir un registre des traitements de données personnelles.

La Banque de France est concernée par ce règlement, compte tenu de la très grande quantité de données personnelles qu'elle traite pour remplir ses missions de service public. Elle répond notamment à de très nombreuses demandes de droit d'accès formulées par des personnes.

La Banque a nommé une déléguée à la protection des données (DPD) en 2018 et créé un réseau interne de correspondants. Les travaux de mise en conformité sont organisés sous forme de projet, conduit par le directeur de la Prévention des risques et supervisé par le Contrôleur général de la Banque.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee – IAC*). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE ; celles qui touchent au mécanisme de surveillance unique (MSU) sont également transmises au Conseil de surveillance prudentielle.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA). Cette conformité a été confirmée en 2018 au terme d'un audit mené par un organisme extérieur, lequel a souligné « *un engagement efficace à servir l'Institution avec des services avancés d'assurance et de conseil* ».

En 2019, l'audit interne a mené une cinquantaine de missions. Les travaux d'audit ont porté prioritairement leur attention sur le pilotage des activités, l'efficience des organisations, la sécurité des systèmes d'information, et la conduite des grands projets.

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne), conformément au modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il permet d'évaluer d'une part l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire, et d'autre part la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle, en se référant aux meilleures pratiques.

En 2019, la Banque a poursuivi la professionnalisation de la filière en :

- utilisant pleinement le lien fonctionnel établi entre la direction de la Prévention des risques, qui anime la filière, et les acteurs locaux (managers des risques, responsables de contrôles permanents et responsables de sécurité métier) dans les directions générales et dans le réseau ;
- certifiant une deuxième promotion d'agents en « Maîtrise des risques et contrôle permanent » et démarrant une troisième session ;

- améliorant le logiciel de gestion des risques mis en place en 2018, par l'ajout de nouveaux modules.

Par ailleurs, la Banque de France a continué à agir pour disposer d'un système de maîtrise du risque cyber efficace et à l'état de l'art. En particulier, le niveau de sécurité de certaines des applications les plus sensibles respecte les règles édictées par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

La mise en conformité avec le RGPD

Les travaux de mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) à caractère personnel ont été poursuivis. Ils portent sur l'identification des traitements de données personnelles de la Banque, de l'ACPR et de ses filiales. L'accent a été mis en priorité sur la conformité des traitements comportant des données sensibles au sens du règlement. Tous les nouveaux projets informatiques doivent maintenant prendre en compte la dimension « RGPD » dès leur conception. La sensibilisation de tous les agents à ce nouveau règlement se poursuit via une formation générale en ligne.

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2019 au cours de sa séance du 30 mars 2020.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 088 milliards d'euros au 31 décembre 2018 à 1 142 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Cette hausse de 53 milliards d'euros reflète principalement l'accroissement des billets en circulation et des ressources constituées par les comptes courants de la clientèle, ainsi que l'appréciation de l'or et des principales devises contre euro (notamment le dollar américain) d'une fin d'année à l'autre qui s'est traduite par une hausse de la valeur des actifs en or et en devises et des comptes de réévaluation au passif. L'encours des titres en euros détenus pour la politique monétaire à l'actif du bilan de la Banque de France s'inscrit en légère diminution, les achats nets de titres réalisés depuis la réactivation des programmes d'achats le 1^{er} novembre 2019 à hauteur de 20 milliards d'euros mensuels n'ayant pas intégralement compensé le volume des titres arrivés à échéance en 2019. Enfin, les dépôts des établissements de crédit ont continué à croître tandis que l'encours des prêts accordés dans le cadre du refinancement a diminué dans les mêmes proportions.

Le produit net des activités atteint 8 647 millions d'euros en 2019. Il a diminué de 565 millions d'euros en lien

notamment avec la baisse des revenus tirés des titres détenus dans les portefeuilles de politique monétaire, dont l'effet a été pour partie compensé par la hausse des revenus des portefeuilles de réserves, notamment ceux en dollars américains. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire s'élève à 6 493 millions d'euros, en baisse de 526 millions par rapport à 2018. Le résultat net après impôt sur les sociétés s'établit quant à lui à 3 846 millions d'euros pour l'exercice 2019, en baisse de 778 millions par rapport à l'année précédente.

Après prise en compte du report à nouveau, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir :

- dotation à la réserve générale de 192 millions d'euros, soit 5 % du résultat net ;
- dividende à l'État de 3 478 millions d'euros ;
- dotation à la Caisse de réserve des employés de 171 millions d'euros au titre des droits acquis à la retraite pendant l'exercice 2019 ;
- dotation à la provision pour investissement de 4 millions d'euros.

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)

Notes annexes		ACTIF	2019	2018	Notes annexes		PASSIF	2019	2018	
1	A1	Avoirs en or	106053	87794	12	P1	Billets en circulation	242693	228154	
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	52965	49373	4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	518291	504445	
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	45954	42248			2.1 Comptes courants	411081	207098	
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	7011	7125			2.2 Autres engagements	107210	297347	
3	A3	Relations avec le FMI	16073	15384	13	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	1845	8949	
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	973	1030	14	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	46599	50560	
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	95274	110918	2	P5	Engagements en devises	1355	248	
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	13287	12828	3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	12521	12339	
6	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	589552	602857	15	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	754	2844	
		7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	541592	543141	16	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	65760	65260	
		7.2 Autres titres	47960	59716			8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	32390	35399	
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	129972	99469	17	P9	8.2 Autres engagements	33370	29861	
11		8.1 Participation au capital de la BCE	1634	1545	18	P10	Comptes de recouvrement	79	135	
7		8.2 Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8233	8217	19	P11	Opérations bancaires	99064	82819	
		8.3 Crédance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	91356	89466	20	P12	Divers	8034	9245	
7		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	28750	240	21	P13	Provisions pour risques et charges	947	936	
8	A9	Avance à l'IEDOM	6110	5718	22	P14	Comptes de réévaluation	97984	77223	
	A10	Créances sur le Trésor public	0	0	23	P15	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	8085	8089	
9	A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	116965	91239	24	P16	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises	22354	22285	
10	A12	Divers	12367	9685			P17	Capital, réserves et report à nouveau	11332	10090
11	A13	Valeurs immobilisées	1952	1950			P18	Résultat net	3846	4624
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1265	1264						
		13.2 Titres de participation	686	686						
		TOTAL DE L'ACTIF	1141544	1088245			TOTAL DU PASSIF	1141544	1088245	

NB Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2019

(en millions d'euros)

Notes annexes		2019	2018
1	Produit net des activités de la Banque de France	8647	9212
29	1.1 Produit net d'intérêt	8128	8710
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	10367	10309
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 2239	- 1599
30	1.2 Résultat net des opérations financières	152	- 49
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	69	- 92
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 69	92
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	152	- 49
	1.3 Commissions	6	6
	1.3.1 Commissions (produits)	43	43
	1.3.2 Commissions (charges)	- 37	- 37
31	1.4 Produits des actions et des titres de participation	406	336
32	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 740	- 566
33	1.6 Net des autres produits et charges	694	774
2	Charges d'exploitation	- 2154	- 2194
34	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 875	- 930
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 502	- 486
	2.3 Impôts et taxes	- 46	- 43
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 152	- 148
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 579	- 586
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	6493	7019
3	Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	4	5
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
35	5 Impôt sur les bénéfices	- 2650	- 2400
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3846	4624

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010¹ concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le SEBC (BCE/2010/20), amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 15 décembre 2014 (BCE/2014/57), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54), du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)², du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) et

du 28 novembre 2019 (BCE/2019/34)³. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et,

d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE) En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de

¹ JOUE du 09/02/2011, L35 page 31.

² Une version consolidée non officielle a été publiée au JO de l'UE le 21 juillet 2015.

³ La modification de novembre 2019 a eu pour objet d'apporter des précisions sans impact sur les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par la Banque de France.

l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont

enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle. Les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Enfin, les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (*cf. supra*) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins, les moins-values latentes constatées dans le cadre de l'évaluation à leur prix de marché des titres à revenus fixes pouvant être cédés et des titres à revenus variables, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France (cf. note 28).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune

compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (cf. *supra*).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. note 26) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque banque centrale nationale (BCN) vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE, ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème, figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 15) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (cf. note 7) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 11). Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2, celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets⁴. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème (cf. poste A8.3 de l'actif « Crédit au titre des billets en euros en circulation ») rémunérée au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. En 2019, ce mécanisme concerne la Lettonie et la Lituanie⁵.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée⁶, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP et PSPP⁷ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risques financiers. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. *supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28.

Les événements marquants en 2019

Aucun événement marquant n'a été constaté au cours de l'exercice 2019.

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Épidémie de coronavirus (COVID-19)

L'épidémie de coronavirus survenue postérieurement à la clôture des comptes de la Banque de France n'a pas d'impact sur l'évaluation et la mesure au 31 décembre 2019 des actifs et passifs au bilan et des charges et des produits enregistrés au compte de résultat. Il n'est pas possible de chiffrer à l'heure actuelle les conséquences de cet événement majeur sur les comptes 2020.

Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et du retrait consécutif de la Banque d'Angleterre du SEBC, la répartition du capital de la BCE – inchangé à 10 825 millions d'euros – entre les BCN restantes a été ajustée à compter du 1^{er} février 2020. Les impacts sont les suivants :

- la part de la Banque d'Angleterre dans le capital souscrit de la BCE, qui s'élevait à 14,3 %, a été réallouée à la fois entre les BCN de la zone euro et les BCN hors zone euro. En conséquence, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'établit à compter du 1^{er} février 2020 à 16,6 % ;
- le capital libéré de la BCE reste également inchangé à 7 659 millions d'euros l'année de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ; par conséquent les BCN restantes ont couvert le capital libéré de 58 millions

d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, les BCN de la zone euro acquitteront intégralement l'augmentation de leur souscription au capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en trois règlements annuels. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE un montant de 11,1 millions d'euros en 2020, et transférera 124,6 millions d'euros en 2021 et 124,6 millions d'euros en 2022.

En outre, en vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les contributions des BCN de la zone euro au transfert d'avoirs de réserves de change à la BCE sont fixées proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Ainsi, en raison d'une part de l'augmentation de la part des BCN de la zone euro dans le capital souscrit de la BCE résultant du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, et d'autre part d'une décision du Conseil des gouverneurs de réduire la proportion des contributions des BCN de la zone euro – afin que le montant total des avoirs de réserve de change déjà transférés par les BCN de la zone euro reste au niveau actuel –, la créance équivalente à ce transfert a été ajustée de manière marginale. Il en résulte une augmentation de 7,4 millions d'euros de la créance de la Banque de France, réglée à la BCE début février 2020.

4 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15), modifiée par la décision ECB/2010/29 du 13 décembre 2010.

5 À compter de l'année d'adoption de l'euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN.

Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des

billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE.

6 Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.

7 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*) ; CBPP : programme d'achat d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*) ; ABSPP : programme d'achat de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*) ; PSPP : programme d'achat de titres du secteur public (*public sector purchase programme*).

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2019, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-contre.

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe ou indexé. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Poids des principales devises

(en %)

	2019	2018
Dollar américain (USD)	77	
Dollar australien (AUD)	8	
Dollar canadien (CAD)	5	
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	6	
Autres	4	

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
ACTIF – Avoirs en devises		
Comptes à vue	51	14
Comptes à terme	7 180	6 424
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	2 501	2 345
Titres à revenu fixe ou indexé	42 954	40 332
dont comptabilisés en coût amorti	27 062	23 587
dont réévalués ligne à ligne	15 892	16 745
Créances rattachées	279	258
TOTAL	52 965	49 373
PASSIF – Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	1 343	247
Dettes rattachées	12	1
TOTAL	1 355	248

Note 3 : Relations avec le FMI

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour atteindre un montant total de 10 milliards de DTS. Depuis cette date, la variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif
(en millions d'euros)

	2019	2018
ACTIF		
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	3996	3194
Prêts dans le cadre du NAE	602	910
DTS en compte	10266	9861
Prêts dans le cadre du PRGT	1189	1393
Créances rattachées	20	26
TOTAL	16073	15384
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	12505	12317
Dettes rattachées	16	22
TOTAL	12521	12339

Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France, sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international sont inscrits au bilan de la Banque de France.

À l'actif :

- la position en tranche de réserve est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS;
- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec les pays membres désignés par le FMI;

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 95 milliards d'euros. Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf. note 11). La Banque de France supporte ainsi des risques sur 20,41 % des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élevaient à 624 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Les concours aux établissements de crédit sont garantis par du collatéral.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- des opérations principales de refinancement, que sont les opérations *d'open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont

- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) et au PRGT (Poverty Reduction and Growth Trust) constitué sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore des prélèvements sur le quota.

Au passif, sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI.

La hausse de la position dans la tranche en réserve en 2019 résulte de l'utilisation du quota en euros de la France avec un total de mises en place nettes de remboursements de 751 millions d'euros. S'agissant des remboursements nets des prêts octroyés dans le cadre de l'accord du 2 décembre 2009, ils s'élèvent à 261 millions de DTS (équivalents à 322 millions d'euros). Les autres variations proviennent essentiellement de l'effet change du DTS.

octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;

- des opérations de refinancement long ou très long terme (*Long Term Refinancing Operations* ou LTRO, et *Targeted Long Term Refinancing Operations* ou TLTRO) dont la maturité peut aller jusqu'à 48 mois. En 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a dans ce cadre lancé des opérations de TLTRO ciblées (TLTRO II) d'une durée de 48 mois, avec une possibilité de remboursement anticipé après deux ans. En complément, le Conseil des gouverneurs a lancé en 2019 une nouvelle série de sept opérations trimestrielles (TLTRO III), à échéance de trois ans avec une possibilité de remboursement à l'issue des deux premières années. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations de TLTRO III sera fonction de l'encours de crédits accordés à l'économie réelle par les établissements emprunteurs

Concours et engagements en euros

aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif et P2 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
CONCOURS		
Opérations principales de refinancement	200	50
Opérations de refinancement à plus long terme	96031	111835
Opérations de réglage fin (a)	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal (b)	0	0
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées	- 957	- 967
TOTAL	95274	110918
 ENGAGEMENTS		
Comptes courants	411101	207119
Autres engagements	107210	297347
Facilités de dépôt	107210	297347
Reprises de liquidité en blanc (a)	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées	- 20	- 21
TOTAL	518291	504445

(a) Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.

(b) Les facilités de prêts marginaux sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

et pourra être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur pendant toute la durée de l'opération. Dès lors que le taux d'intérêt effectif de ces opérations ne sera connu qu'à compter de 2021, et qu'une estimation fiable n'est pas possible avant cette date, le taux de la facilité de dépôt a été utilisé pour calculer les intérêts courus pour 2019, cette approche ayant été jugée prudente.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit, dans le poste P2.1. Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette⁸ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt qui est actuellement négatif. Depuis le 30 octobre 2019, le Conseil des gouverneurs a mis en place un système de rémunération des réserves excédentaires à deux paliers, dans lequel une partie de l'excédent de liquidité des établissements de crédit (c'est-à-dire les dépôts excédant les réserves obligatoires) n'est pas soumise à la rémunération négative correspondant à l'application du taux de la facilité de dépôt. Pour chaque établissement, le volume de cet excédent de liquidité non soumis au taux négatif est déterminé comme un multiple de six fois ses réserves obligatoires⁹, cet excédent étant rémunéré à 0 %. La partie de l'excédent de liquidité ne bénéficiant pas de l'exemption du taux négatif continue d'être rémunérée à 0 %, ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible;

- les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs, soit – 0,40 % jusqu'au 17 septembre 2019, et – 0,50 % depuis le 18 septembre 2019.

⁸ Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » libellées en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système

de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves. <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

⁹ Le coefficient multiplicateur pourra faire l'objet de modifications par le Conseil des gouverneurs en fonction de l'évolution du niveau des excédents de liquidité.

Note 5 : A4 Crédances en euros sur des non-résidents

de la zone euro et A6 Autres concours en euros

aux établissements de crédit de la zone euro

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Crédances en euros sur des résidents

et non-résidents de la zone euro

Postes A4 et A6 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Titres conservés jusqu'à l'échéance	904	902
Autres créances	50	109
Crédances rattachées	19	19
Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	973	1030
Titres reçus en pension	8576	10051
Autres dont prêts	4711	2777
Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	13287	12828

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents

de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Depuis 2009, l'Eurosystème a lancé des programmes d'achats de titres, ajoutant ces mesures non conventionnelles à sa politique monétaire. Les titres acquis par la Banque de France dans le cadre de ces programmes sont enregistrés dans le poste A7.1. Ce poste comprend des obligations

achetées pour les trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme* – CBPP)¹⁰ : pour le programme pour les marchés de titres (*securities markets programme* – SMP)¹¹, pour celui d'achat de titres du secteur public (*public sector purchase programme* – PSPP)¹² et le programme d'achat de titres du secteur privé (*corporate sector purchase programme* – CSPP)¹³. Le programme d'achat de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase programme* – ABSPP)¹⁴ est porté par la BCE.

Le 1^{er} novembre 2019, l'Eurosystème a redémarré ses achats nets de titres dans le cadre du programme d'achat d'actifs (APP)¹⁵ au rythme mensuel moyen de 20 milliards d'euros. Cela faisait suite à une période de dix mois – qui a débuté fin 2018 – au cours de laquelle l'Eurosystème avait seulement procédé au réinvestissement des sommes perçues en remboursement des titres arrivant à échéance. Le Conseil des gouverneurs a prévu de procéder à ces achats aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs, et de n'y mettre fin que peu de temps avant de commencer à relever les taux directeurs. Le Conseil des gouverneurs entend également poursuivre les réinvestissements pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux directeurs de la BCE et, en tout état de cause, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté.

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème
CBPP1	Juin 2009	Juin 2010	Pas de partage
CBPP2	Octobre 2011	Octobre 2012	Pas de partage
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE
ABSPP	Octobre 2014		Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE
CBPP3	Octobre 2014	Décembre 2018 (a)	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE
PSPP	Janvier 2015	1 ^{er} novembre 2019 (b)	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN
CSPP	Janvier 2016		Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE

(a) Arrêt des programmes d'achats et réinvestissement des titres arrivant à maturité.

(b) Reprise des achats nets.

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019		2018		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP	10654	11379	15520	16761	- 4866	- 5382
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CBPP1	442	446	1080	1112	- 638	- 666
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CBPP2	1018	1097	1193	1307	- 175	- 210
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CBPP3	51 421	52 973	50 042	50 425	1379	2 548
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP	418 202	437 149	417 420	421 064	782	16 085
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CSPP	55 565	57 828	53 427	52 809	2 138	5 019
Créances rattachées	4289		4460		- 171	
TOTAL	541 592		543 141			

Dans ce cadre, concernant les titres détenus par l'Eurosystème au sein du portefeuille CSPP, le Conseil des gouverneurs a estimé approprié de maintenir à fin 2019 une provision destinée à couvrir le risque de crédit relatif aux opérations de politique monétaire (cf. note 20).

Au vu des tests de dépréciation réalisés pour les autres programmes, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 9,10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Titres conservés jusqu'à échéance (a)	45 898	55 949
Autres titres à revenu fixe	1 390	2 952
Créances rattachées	672	815
TOTAL	47 960	59 716

(a) En 2019, des cessions pour 2 milliards d'euros de titres conservés jusqu'à l'échéance sont intervenues à la suite d'un dépassement des limites de détention fixées par la BCE.

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8233	8217
Créances rattachées	0	0
TOTAL	8233	8217

Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France, résultant du transfert de réserves de change à la BCE. Cette créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés. Son montant a évolué à la suite de la modification de la répartition du capital de la BCE intervenue dans le cadre de la révision quinquennale du 1^{er} janvier 2019 (cf. note 11).

10 Décision de la BCE, n° 2009/16, du 2 juillet 2009, et n° 2014/40, du 15 octobre 2014.

11 Décision de la BCE, n° 2010/5, du 14 mai 2010.

12 Décision de la BCE, n° 2015/10, du 4 mars 2015.

13 Décision de la BCE, n° 2016/16, du 1^{er} juin 2016.

14 Décision de la BCE, n° 2014/45, du 19 novembre 2014.

15 Le programme APP comprend le troisième programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP3), le programme ABSPP, le programme PSPP et le programme CSPP. De plus amples détails sur l'APP sont disponibles sur le site internet de la BCE : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omt/html/index.en.html>

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

À fin 2019, le poste A8.4 correspond essentiellement à la créance nette de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème générée par les transferts réalisés via le système de paiement Target2 avec les autres BCN du SEBC. Au 31 décembre 2018, ces transferts correspondaient à une dette nette inscrite au passif dans le poste P7 (cf. note 15).

Ce poste intègre également la créance liée à l'acompte sur dividende versé par la BCE. Au titre du résultat 2019, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 1 430,9 millions d'euros aux BCN de l'Eurosystème, soit 292 millions d'euros pour la Banque de France.

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Créances sur l'Eurosystème (Target2)	28458	0
Acomptes sur dividendes BCE	292	240
Autres créances	0	0
TOTAL	28750	240

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	58 276	56 395
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	7 488	7 387
Autres opérations	51 203	27 469
Créances rattachées	- 2	- 12
TOTAL	116 965	91 239

(a) En 2019 aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 57 793 millions d'euros, dont 51 855 millions d'euros de titres en devises.

Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France, dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice.

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2019		2018	
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total	Total
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance				
Titres à revenu fixe et effets publics	58 253	58 253	56 389	56 389
Titres émis par des organismes publics	23	23	6	6
Autres émetteurs	0	0	0	0
Créances rattachées	- 16	- 16	- 14	- 14
Valeur nette au bilan	58 260	58 260	56 381	56 381
Actions et autres titres à revenu variable (a)				
OPCVM	6 676	6 676	6 460	6 460
Autres titres à revenu variable	325	325	169	169
Valeur nette au bilan	7 001	7 001	6 629	6 629

(a) Les titres réévalués sont présentés à leur valeur de marché au 31 décembre. Le prix de revient de ces titres à fin 2018 et 2019 s'établit respectivement à 5358 et 5342 millions d'euros.

Divers**Poste A12 de l'actif**

(en millions d'euros)

	2019	2018
Divers dont portefeuilles CRE	11700	9149
Comptes de régularisation	667	536
Produits à recevoir	640	504
Charges constatées d'avance	26	24
Autres comptes de régularisation	1	8
TOTAL	12367	9685

Note 11 : Valeurs immobilisées et participation**dans le capital de la BCE**

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 6 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (cf. note 8). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés par la Banque de France à ces entités.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée¹⁶.

16 Au titre de l'exercice 2018, les filiales IEDOM et Europafi avaient été consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Valeurs immobilisées**Postes A8.1 et A13 de l'actif**

(en millions d'euros)

	31 décembre 2019	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 décembre 2018
Participation BCE (valeur au bilan)	1634	89		1545
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686			686
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	749	120	72	701
Amortissements	472	69	13	416
Valeur nette des immobilisations incorporelles	277	51	59	285
Immobilisations corporelles (valeur brute)	2642	403	363	2602
Amortissements et provisions	1654	83	52	1623
Valeur nette des immobilisations corporelles	988	320	311	979
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1265	371	370	1264

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2019**Postes A8.1 et A13.2 de l'actif**

(en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c)	Résultat	Valeur comptable au bilan (d)	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e)	Dividendes encaissés en 2019
Banque centrale européenne (a)	Francfort (Allemagne)	A8.1	10825	20,41	37 006	2366	1634	2686	317
IEDOM	Paris	A13.2	33,5	100,00	124	2	149	47	0
Banque des règlements internationaux (b)	Bâle (Suisse)	A13.2	864	8,96	23 221	570	405	911	15
Europafi	Vic-le-Comte	A13.2	133	99,00	18	3	132	75	0
La Prévoyance immobilière	Paris	A13.2	< 0,1	98,00	nd	nd	ns	nd	0
Banque de France Gestion	Paris	A13.2	0,6	99,99	6	9	ns	26	8

ns : non significatif; nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2019, comptes établis en DTS, taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2019.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour l'entité Banque de France Gestion.

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)	Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018	À compter du 1 ^{er} janv. 2019
	16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792	14,2061

Participation dans la BCE

Au 31 décembre 2019, le capital de la BCE s'élève à 10 825 millions d'euros.

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans (la dernière révision quinquennale a eu lieu le 1^{er} janvier 2019), et chaque fois que la composition du SEBC varie.

Ainsi, à la suite de la révision quinquennale intervenue le 1^{er} janvier 2019, la participation de la Banque de France dans la BCE a augmenté de 88 millions d'euros et s'établit à 1 634 millions. Le montant de la participation comprend :

- la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE ;
- les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE¹⁷ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de

refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetièrre en 2015 au sein de la société Europafi. À fin 2019, le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Note 12 : Billets en circulation

Les billets en euros en circulation ont augmenté de 6 % entre 2018 et 2019.

Note 13 : Autres engagements en euros

envers les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3 comprend les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée.

Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Poste P3 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	1845	8949
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	1845	8949

Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target2) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (cf. note 26).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	46599	50560
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	46599	50560

Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2019, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de la charge à payer au titre du partage du revenu monétaire pour 754 millions d'euros.

En 2018, ils comprenaient également la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème du fait des transferts réalisés via le système de paiement Target2 avec les autres BCN du SEBC, pour 2 297 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, ces transferts résultent à l'inverse en une créance nette inscrite à l'actif dans le poste A8.4 (cf. note 7).

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	0	2297
Dettes rattachées	0	0
Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire	754	547
TOTAL	754	2844

Note 16 : Engagements en euros envers

d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré sur la base du taux Eonia jusqu'à un montant plafond¹⁸ puis, au delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt, négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	32390	35399
P8.2 Autres engagements	33370	29861
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	65760	65260

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ceux des particuliers, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de swaps de change, figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Dépôts à vue de la clientèle	2546	1805
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	96084	80693
Dettes rattachées	434	320
TOTAL	99064	82819

¹⁷ Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

¹⁸ Les plafonds appliqués sur l'exercice sont les suivants : 613,8 millions d'euros du 1^{er} janvier au 31 mars 2019; 763,8 millions d'euros du 1^{er} avril au 30 juin 2019; 788,4 millions d'euros à partir du 1^{er} juillet 2019.

Note 19 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28) ;
- les créateurs divers et l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle.

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Capital de la CRE	6891	6377
Charges à payer	299	297
Autres comptes de régularisation	0	0
Divers	844	2571
TOTAL	8034	9245

Note 20 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets », ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France », du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière » et du plan relatif à la modernisation des services fiduciaires. Elles correspondent au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramide » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2019	Augmentation	Diminution	2018
Provisions pour restructuration et repyramide	140	8	7	139
Provisions pour indemnités de départ en retraite	145	3	12	154
Provision « complémentaire santé »	352	39	8	321
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	97	17	20	100
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	166	14	6	158
Provision relative aux opérations de politique monétaire	18		14	32
Autres	29	6	8	31
TOTAL	947	87	75	936

- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants : taux d'actualisation de 2,25 % (2,75 % en 2018) et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions basées sur l'inflation de long terme de 1,75 % (identique à 2018).

L'augmentation des provisions pour risques et charges à caractère social est principalement due à la diminution du taux d'actualisation.

À la suite du test de dépréciation réalisé sur les portefeuilles CSPP (*corporate sector purchase programme*), le Conseil des gouverneurs a revu le montant de la provision pour risque de crédit sur opérations de politique monétaire établie en 2018, et a décidé de ramener cette provision d'un montant total de 161 millions d'euros au 31 décembre 2018, à un montant de 89 millions au 31 décembre 2019. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, cette provision est répartie intégralement sur toutes les banques centrales nationales des États membres participants, proportionnellement à leur participation dans le capital souscrit de la BCE prévalant

au cours de l'année où la dépréciation s'est produite (soit en 2018). Ainsi, à fin 2019 la provision constatée dans les comptes de la Banque de France s'établit à 18 millions d'euros (32 millions en 2018), équivalent à 20,14 % de la provision totale. L'impact de cet ajustement de provisions (14 millions d'euros) est constaté dans le compte de résultat au sein du solde de la répartition du revenu monétaire (cf. note 32).

Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2019.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2019 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 43 535 euros le kilogramme d'or fin (contre 36 040 euros le kilogramme fin 2018);
- un euro pour 1,1234 dollar américain (contre 1,1450 fin 2018);
- un euro pour 0,8104 DTS (contre 0,8228 fin 2018);
- un euro pour 1,5995 dollar australien (contre 1,622 fin 2018);
- un euro pour 1,4598 dollar canadien (contre 1,561 fin 2018).

La progression du poste P13 est essentiellement lié à la hausse significative du cours de l'or et aux plus-values latentes sur titres à revenus variables.

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Comptes de réévaluation or	86 686	68 428
Comptes de réévaluation devises	7 284	6 213
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	4 014	2 581
TOTAL	97 984	77 223

Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux n'a pas été doté en 2019.

Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves

en or et en devises

Cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2019	2018
Capital	1 000	1 000
Réserves	10 332	9 090
Réserve réglementaire (a)	1 274	1 043
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	5 709	4 719
Autres réserves (b)	3 249	3 228
Report à nouveau	0	0
TOTAL	11 332	10 090

(a) Conformément à l'article R. 114-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2019	2018
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	17 174	46 618
Ventes	18 491	48 543
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	198	1 272
Ventes	1 176	2 652
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	172	169
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros		

Note 26 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps de change de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-contre.

Les montants de devises à recevoir et à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change s'élèvent respectivement à 6,3 et 6,2 milliards d'euros.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	2019	2018
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	23327	18108
Devises à livrer	23235	18378
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	17440	20624
Euros à livrer	17408	20517
Devises à recevoir contre devises à livrer		
Devises à livrer contre devises à recevoir	96172	70990
Devises à livrer contre devises à recevoir	95803	72247

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

L'engagement au titre du quota est de 20,2 milliards de DTS. La position en tranche de réserve s'élève à 3,2 milliards de DTS à fin décembre 2019 et des tirages complémentaires peuvent intervenir à hauteur de 17 milliards de DTS.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) est de 9,5 milliards

de DTS, dont 0,5 milliard tiré au 31 décembre 2019. Des tirages complémentaires peuvent atteindre 9 milliards de DTS.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 31,4 milliards d'euros. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant sur 1 328 millions de DTS a pris fin au 31 décembre 2018. En février 2018, un deuxième accord de prêt pour une enveloppe de 2 milliards de DTS a été mis en place ; aucun prêt n'a encore été tiré dans le cadre de cet accord. À fin décembre 2019, l'encours des prêts au PRGT s'élève à 1 milliard de DTS et concerne des prêts accordés sur le premier accord.

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT.

Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, puis modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702 aligné sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'Etat l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « *un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion* ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres. Ils sont pour partie issus du portefeuille qui était adossé à la réserve spéciale pour les retraites (cf. *infra*).

Dans le poste P11 « Divers » du passif, figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Au passif – dans le poste P13 –, figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « réserve spéciale » conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier. À fin 2019, les engagements de retraite sont intégralement couverts. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » et a été investie dans un portefeuille titres enregistré dans le poste A12 du bilan.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2019, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2019 est de 2,25 %, contre 2,75 % en 2018. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions basées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75 % brut à compter de 2021 (cf. note 20).

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements		Financements		2019	2018
	2019	2018				
Engagements de retraite	14443	13553	Financements		12599	11096
			dont Caisse de réserve des employés		6890	6377
			dont réserve spéciale		5709	4719
dont actifs	4852	4767				
dont pensionnés	9591	8786				
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	140	138	Provision		140	138
			Écart de réévaluation		2140	1230
Engagement brut total	14583	13691	Financement total		14879	12464
Engagement net		1227	Financement net		296	

Le compte de résultat

Note 29 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2019, le produit net d'intérêt s'établit à 8,1 milliards d'euros, contre 8,7 milliards d'euros en 2018.

Ce recul découle essentiellement de la diminution du taux de rendement des portefeuilles de titres en euros (titres de politique monétaire et titres d'investissement) et de la baisse du volume de titres d'investissement détenus.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Intérêts sur avoirs en devises	1370	1233
Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement	656	527
Intérêts sur créances sur le FMI	154	132
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents		
Produits nets sur opérations de politique monétaire (hors titres) (b)	1415	1335
Intérêts sur titres en euros	4697	5517
Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement	1482	1806
Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	3215	3711
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	0	0
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	0	0
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	2731	2092
Dont : Intérêts sur titres de placement	7	12
Intérêts sur titres d'investissement	- 120	- 105
Autres intérêts	2844	2185
Total des intérêts et produits assimilés (A)	10367	10309
Intérêts sur engagements hors politique monétaire en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro (c)	3	10
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 2056	- 1502
Intérêts sur engagements en devises	- 52	- 62
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 124	- 114
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	0	0
Intérêts relatifs au compte du Trésor public et assimilé	200	154
Autres intérêts	- 210	- 84
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 2239	- 1599
Produit net d'intérêt (A + B)	8128	8710

- (a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target2 (cf. notes 7 et 15).
- (b) Produits nets des comptes courants des IFM, facilités de dépôt et TLTRO2 et 3 (intérêts négatifs).
- (c) Intérêts sur pensions.

Cette baisse est néanmoins partiellement compensée par un accroissement des revenus dégagés sur les titres d'investissement en devises ainsi que des intérêts appliqués sur les dépôts des institutions financières (facilités de dépôts et réserves obligatoires excédentaires) rémunérés au taux négatif de la facilité de dépôt.

Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat intègre les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change dégagé dans le cadre de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2019, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'établit à 69 millions d'euros. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	37	- 71
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 (b) (c)	75	- 1
Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	30	12
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	10	11
TOTAL	152	- 49

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2019, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer aux banques centrales nationales la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS et PSPP qu'elle détient. La BCE a ainsi mis en distribution un montant de 1 430,9 millions d'acompte sur dividende, dont 292 millions pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation**Poste 1.4 du compte de résultat**

(en millions d'euros)

	2019	2018
Dividende BCE (solde 2018 et acompte 2019)	369	298
Dividendes sur autres titres de participation	24	24
Dividendes sur titres de placement	13	14
Autres produits	0	0
TOTAL	406	336

Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2019, il correspond à une charge de 751 millions d'euros. À cela s'ajoutent des corrections au titre des années antérieures (charge de 3 millions), principalement liées à des révisions effectuées par d'autres banques centrales de l'Eurosystème au titre des exercices 2017 et 2018.

Ce poste contient également la part de la Banque de France dans la reprise nette de la provision constituée en 2018 en couverture du risque de crédit sur les opérations de politique monétaire conduites par l'Eurosystème. Pour l'exercice 2019, cela se traduit pour la Banque de France par un produit de 14 millions d'euros (cf. note 20), contre une dotation nette de 19 millions en 2018.

Répartition du revenu monétaire**Poste 1.5 du compte de résultat**

(en millions d'euros)

	2019	2018
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	- 3057	- 3073
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	2306	2459
Solde de partage du revenu monétaire au titre de 2019	- 751	- 614
Régularisation au titre des années précédentes	- 3	67
Sous-total	- 754	- 547
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	14	- 19
TOTAL	- 740	- 566

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2 et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elle dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est

présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2019, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 198 millions d'euros.

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Rémunération des services rendus à l'État	241	244
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	198	198
Autres produits (a)	282	367
Total des autres produits (A)	721	809
Total des autres charges (B)	- 27	- 35
Solde net des autres produits et charges (A + B)	694	774

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

Pour l'année 2019, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 287 956 euros. Celle du premier sous gouverneur de 231 737 euros et celle de la seconde sous-gouverneure¹⁹ de 193 382 euros. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 812 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2019	2018
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	2,8	3,0

(a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Salaires et traitements liés	585	614
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	94	104
Charges sociales	160	181
Intérressement et participation	36	31
Total des frais de personnel	875	930

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Charges de retraite et charges assimilées	502	486
Total des charges de retraite	502	486

Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Charge d'impôt de l'exercice	2 650	2 400
Sur le résultat ordinaire	2 650	2 400

¹⁹ Sylvie Goulard a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle de deux mois (congés sans soldé) du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG Audit
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil général le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

.../...

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mars 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Marie-Christine Jolys
Associée

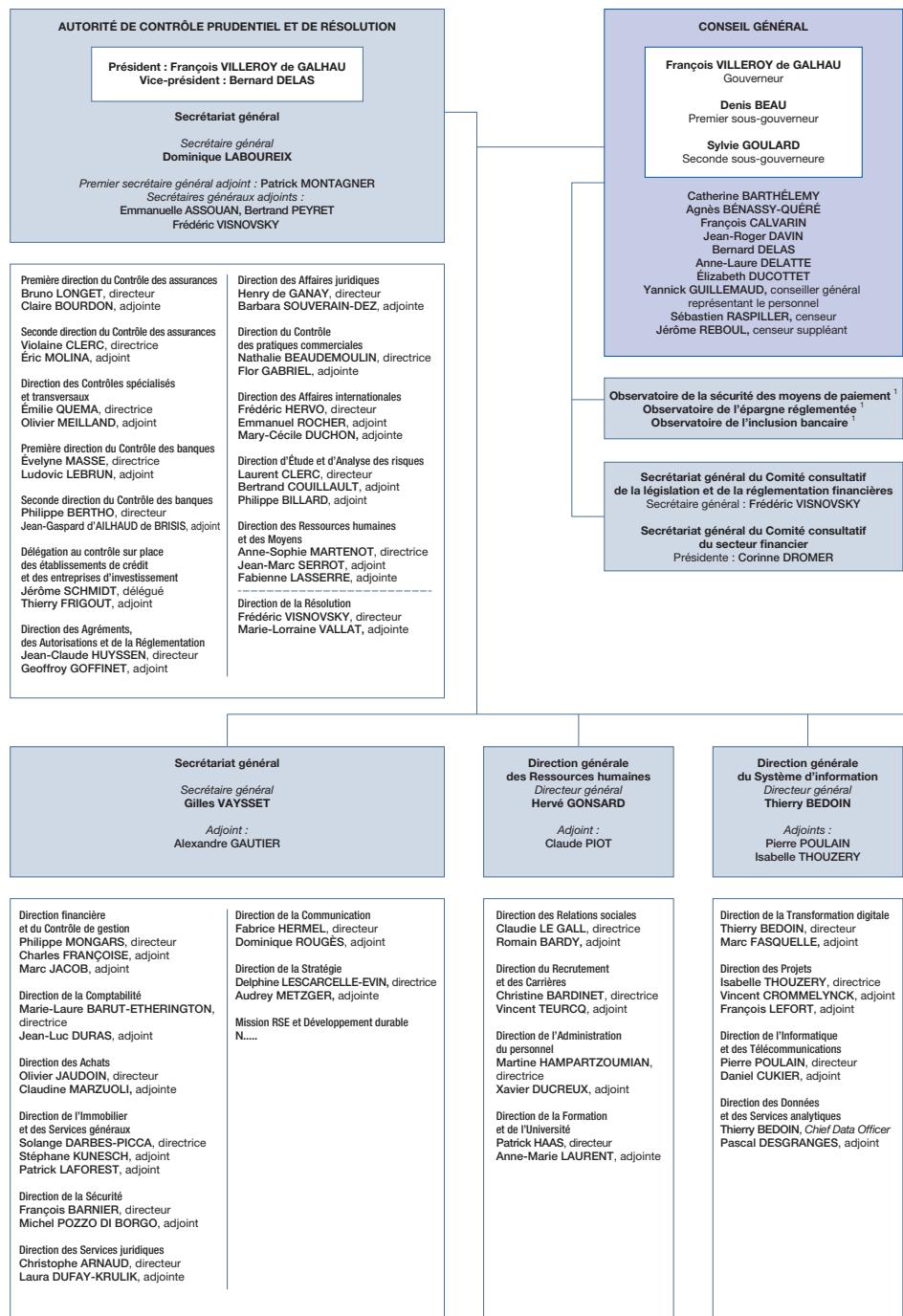
MAZARS

Hervé Hélias Franck Boyer
Associé Associé

ANNEXES

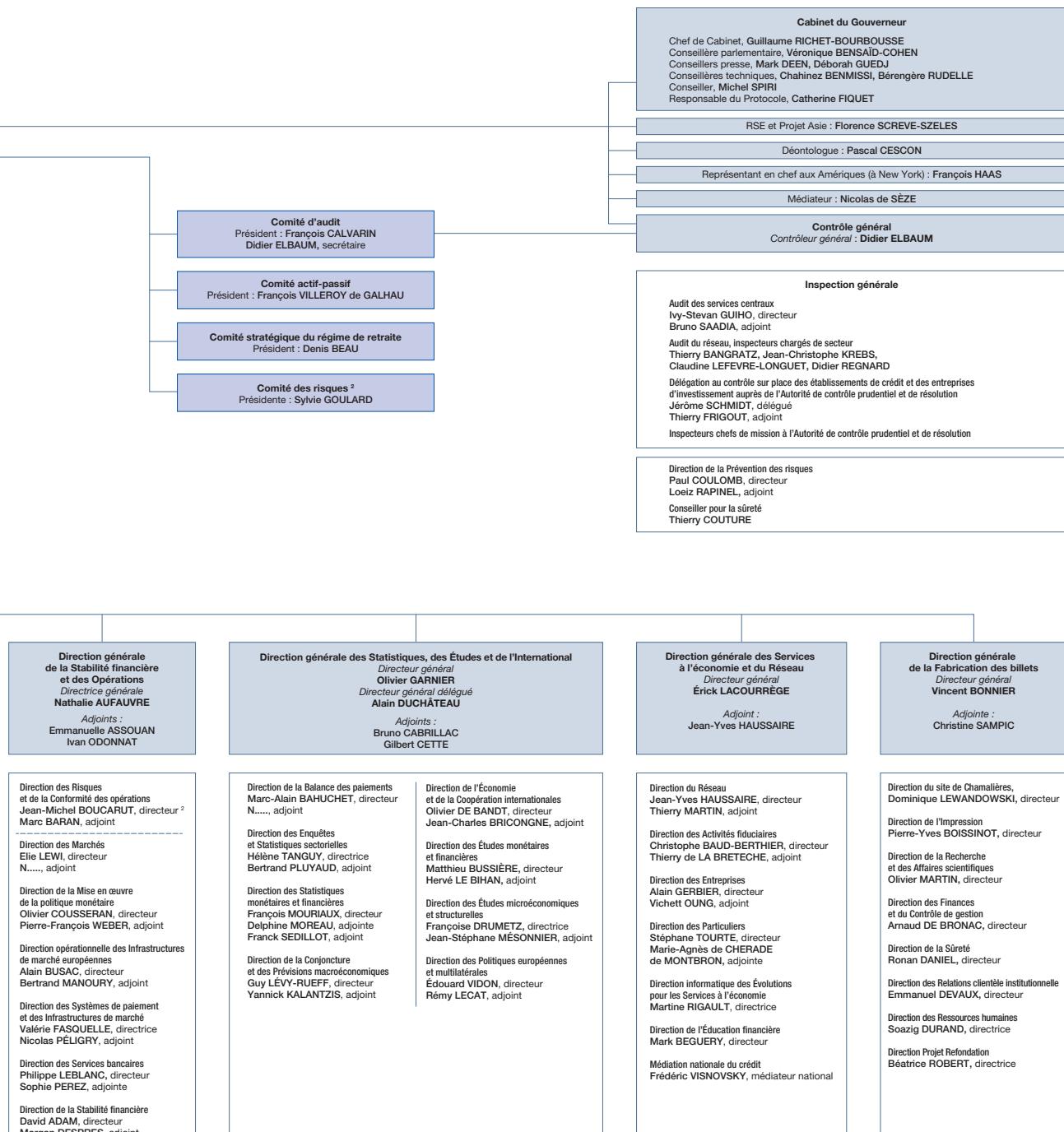
ANNEXE 1

Organigramme de la Banque de France au 18 mai 2020



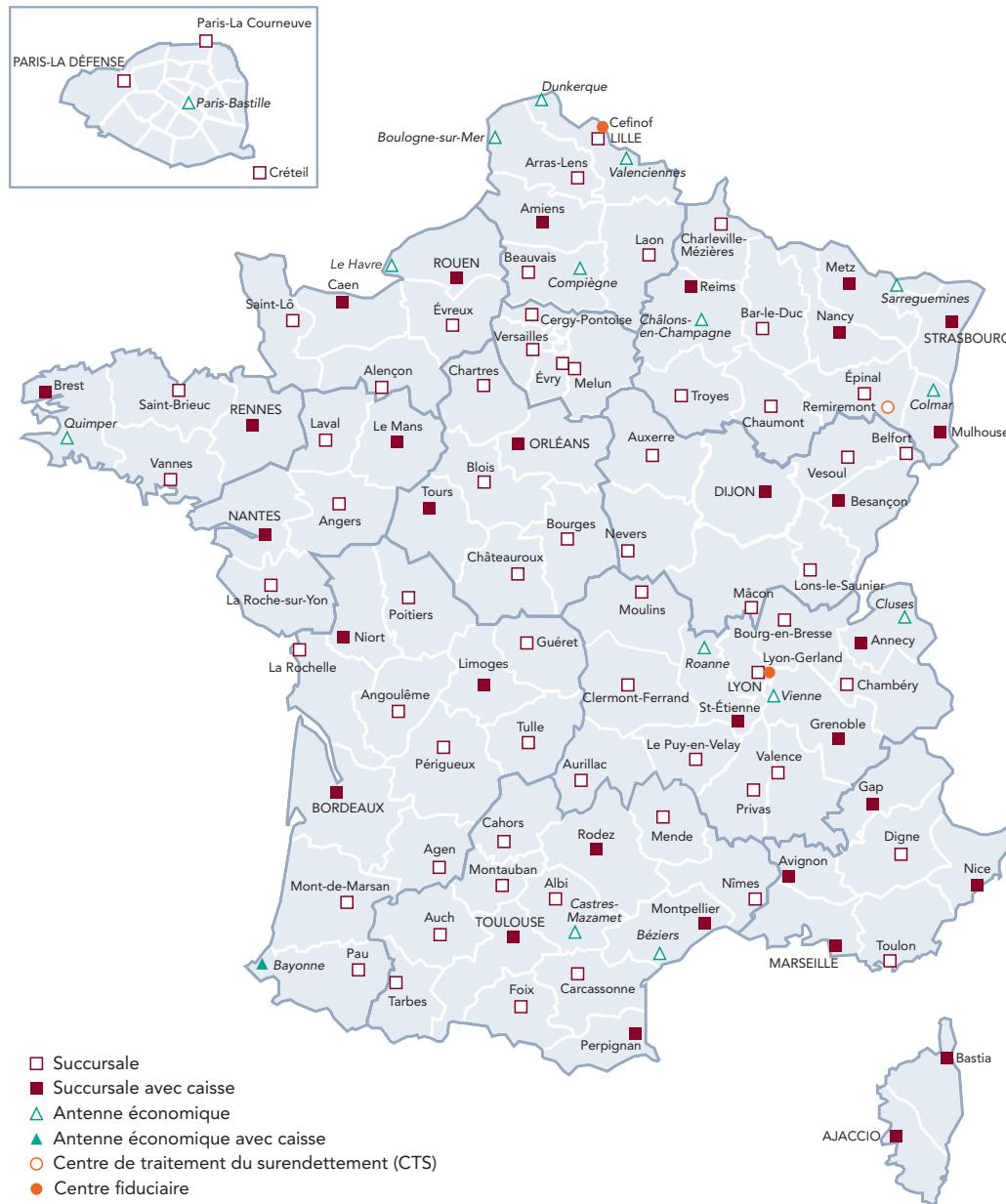
¹ Le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, l'Observatoire de l'épargne réglementée et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

² Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations est rattaché à la fois à la présidente du Comité des risques et à la directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations.



16 antennes économiques, 1 centre de traitement du surendettement et 2 centres fiduciaires

LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2020



■ Succursale

■ Succursale avec caisse

△ Antenne économique

▲ Antenne économique avec caisse

○ Centre de traitement du surendettement (CTS)

● Centre fiduciaire

Les succursales sièges des 13 directions régionales sont identifiées par des majuscules (ex. : LILLE).

Les succursales départementales sont en caractères romains (ex. : Tours).

Les antennes économiques sont en italique (ex. : Bayonne).

ANNEXE 2

LE PÉRIMÈTRE DE LA BANQUE DE FRANCE



La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 a fait de l’Institut d’émission des départements d’outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. Les missions de l’IEDOM consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d’outre-mer pour le compte et sous l’autorité de la Banque de France.



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d’intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d’échange.



EUROPALFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l’Euro système, et vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Quatre banques centrales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France.



BDF GESTION, créé le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d’actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme de trente organismes de placement collectifs (dédiés, ouverts au public, d’épargne salariale) et des mandats individualisés pour compte d’investisseurs institutionnels.

ANNEXE 3

LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2019

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème, de signer au préalable une convention avec la Banque de France. À fin 2019, 88 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés; 150 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri; 25 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

En 2019, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

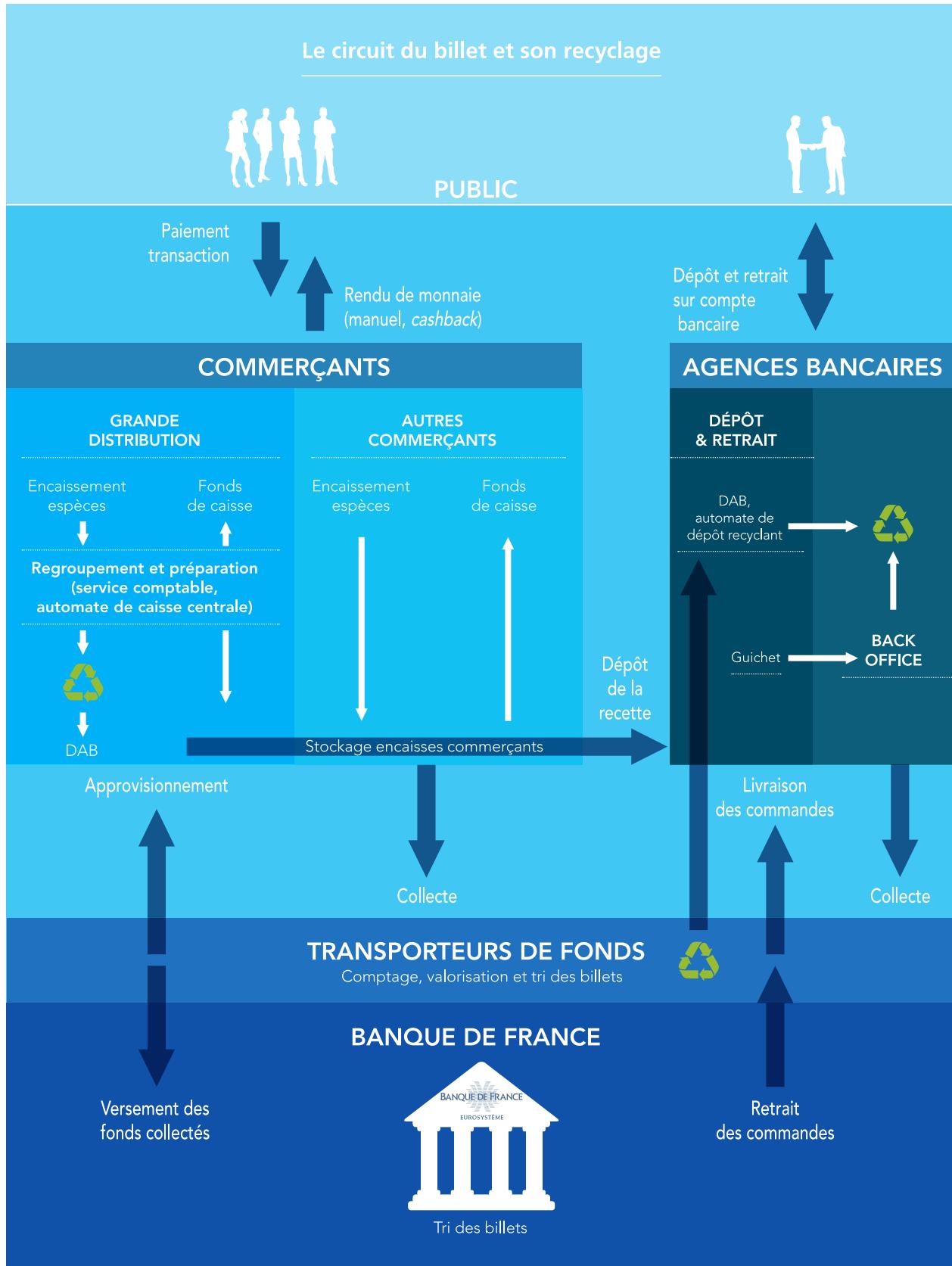
Au total, 35,4 % des billets collectés et reconnus comme valides par les opérateurs privés ont été remis en circulation au premier semestre 2019 (derniers chiffres connus), soit + 2,1 points de pourcentage par rapport à fin 2018. Le volume de billets recyclés par des transporteurs de fonds se stabilise depuis fin 2018 à près de la moitié des flux de billets remis en circulation par les opérateurs externes (49 %), à part égale avec les établissements de crédit.

1

Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, via des automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2019, à 642 missions

Le circuit du billet et son recyclage



Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2019

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2019	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2019
Monnaies métalliques			25
	Opérateurs professionnels	0	13
	Opérateurs non professionnels	0	12
Billets			238
Conventions de distribution	Établissements de crédit	1	88
Conventions de traitement	Établissements de crédit	1	56
	Transporteurs de fonds	0	8
	Prestataires commerçants	2	85
	Autres professionnels (La Poste)	0	1

de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service, dont 325 missions assurées en totale autonomie par le personnel du réseau des caisses (+ 110 % par rapport à 2018). Par ailleurs, deux missions transverses (au sein à la fois de guichets bancaires et d'ateliers de traitement), portant de manière spécifique sur le suivi des billets douteux, ont été organisées. Depuis l'abaissement du seuil de tolérance des tests sur tri qualitatif, de 10 % à 5 %, 12,1 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. Sur l'ensemble des implantations bancaires contrôlées, 23 suspensions provisoires ont été notifiées.

Le contrôle sur documents a conduit à la résiliation d'une convention de traitement de billets d'un commerçant pour non-respect des obligations conventionnelles entraînant ainsi l'interdiction d'alimenter l'automate avec des billets recyclés par l'opérateur. Au total, 137 interventions ont été réalisées auprès des opérateurs, dont 72 % auprès d'établissements de crédit, pour mise à jour de leur matériel de traitement.

2

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 36 missions de contrôle de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

3

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2019, dix conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés, ainsi que dix conventions de traitement avaient été signées (huit par l'IEDOM et deux en métropole par la Banque de France). L'IEDOM a procédé à 21 contrôles parmi les 83 sites concernés. Par ailleurs, sept conventions relatives au traitement automatique des monnaies métalliques étaient en vigueur, concernant neuf sites de production, dont sept ont été contrôlés.

4

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, en 2019, près de 1 500 agents appartenant au personnel des opérateurs bancaires ont été formés à l'authentification des billets de banque par la Banque de France.

ANNEXE 4

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT – ANNÉE 2019

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à laquelle il appartient d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

1

En baisse pour la septième année consécutive, le nombre de nouvelles situations est nettement inférieur au niveau de 1990

Au cours de l'année 2019, 143 080 dossiers ont été déposés devant les commissions de surendettement. Globalement, le nombre de saisines diminue de 12 % par rapport à 2018 et de 38 % par rapport à 2014. Avec environ 81 000 nouvelles situations de surendettement en 2019, soit près de 10 000 de moins qu'en 2018, le nombre de primodépôts est largement inférieur à celui du début des années 2000

et sensiblement inférieur à celui de 1990, année de mise en place de la procédure de traitement du surendettement.

2

L'efficacité du dispositif passe par la recherche de solutions pérennes et la réduction des délais de traitement

Conformément à l'attente des pouvoirs publics, les commissions ont continué à privilégier la recherche, dans la mesure du possible, de solutions pérennes aux situations qui leur sont soumises.

Deux importantes mesures de simplification sont entrées en vigueur en janvier 2018 : la loi n° 2016-1691 dite Sapin 2, du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi qui a supprimé la phase de conciliation entre les créanciers et le débiteur lorsque celui-ci ne possède aucun bien immobilier ; et la loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice du xxie siècle, du 18 novembre 2016, qui se traduit par une déjudiciarisation de la procédure de

Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

	2018	2019
Dossiers déposés	162936	143080
Dont proportion de redépôts (en %)	45,9	43,4
Dossiers recevables	148066	135014
Dossiers irrecevables (A)	8508	7349
Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes	79706	75469
Orientations vers une procédure de rétablissement personnel	68391	59743
Accords des commissions pour une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)	77287	61360
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)	1995	1147
Plans conventionnels conclus (D)	14312	12019
Mesures imposées par les commissions (E)	71685	62073
Dont mesures imposées immédiates	54007	54905
Dossiers clôturés (F)	12312	9505
Dossiers traités (A+B+C+D+E+F)	186099	153453

surendettement. L'année 2019 confirme l'efficacité des dispositions de ces lois, qui permettent aux commissions d'imposer plus rapidement une solution.

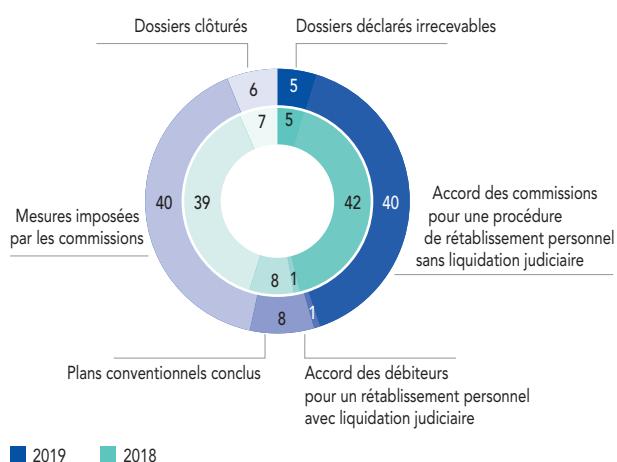
Le nombre de dossiers traités en 2019 (153 453) est logiquement très inférieur à celui traité en 2018 (186 099). À la baisse des dépôts de dossiers observée en 2019 s'ajoute l'effet report connu début 2018 : l'orientation de certaines situations a en effet été différée fin 2017, en anticipation de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des évolutions législatives relatives au surendettement.

Les solutions pérennes, mesures de rétablissement personnel et mesures définitives de réaménagement de dettes, ont représenté en 2019, comme en 2018, plus de 76 % des dossiers traités – à rapporter aux 60 % de 2014. La part relative des dossiers orientés vers un rétablissement personnel a légèrement fléchi en 2019, mais représente toujours plus de 40 % des dossiers traités, témoignant de la précarité des situations personnelles et sociales des déposants.

3

La loi Élan permet une meilleure articulation entre les procédures de surendettement et de résiliation du bail locatif

Répartition des dossiers traités selon les commissions en 2018 et 2019
(en % du nombre de dossiers)



La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan), entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, concerne les bailleurs qui ont saisi le juge du bail et obtenu des délais et modalités de paiement qui s'imposent au locataire dans le cadre de l'apurement de sa dette locative.

Depuis le 1^{er} mars 2019, la recevabilité d'un dossier de surendettement ne suspend plus le paiement des arriérés de loyer, dont les modalités ont été fixées par le juge du bail. En plus de son loyer courant et des charges afférentes, le locataire doit continuer à régler sa dette conformément à la décision du juge du bail, jusqu'à la mise en place d'une mesure de traitement de sa situation financière décidée par la commission de surendettement.

En l'absence de contestation dans un délai de trente jours à compter de la notification, les mesures décidées par la commission s'imposent au locataire et à son bailleur et se substituent aux délais et modalités de paiement décidées précédemment par le juge du bail.

L'application de cette loi a été l'occasion d'un resserrement des liens entre les commissions de surendettement et les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). En effet, les rapports d'activité font état de nombreuses rencontres sur différents thèmes de mise en œuvre de la loi Élan – mise en place d'échanges informatisés entre les commissions, règlement intérieur des CCAPEX ou encore charte de prévention des expulsions – en vue d'une meilleure prévention des expulsions locatives des ménages surendettés.

4

Le renforcement de l'accompagnement social doit être poursuivi

La situation de fragilité des personnes en situation de surendettement nécessite un meilleur accompagnement à tous les stades de la procédure.

La mise en place de structures adaptées – 150 Points conseil budget (PCB) ont été labellisés en 2019, 250 autres le seront en 2020 – doit permettre une détection précoce des personnes en difficulté financière et, dans un certain nombre de cas, d'éviter le dépôt d'un dossier de surendettement. Des conseils peuvent être prodigués en matière de gestion du budget familial ou pour faire valoir des droits méconnus.

Il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement pendant la procédure, les commissions relatait souvent des difficultés de compréhension par les déposants des étapes de la procédure et des courriers reçus de la commission, et assez régulièrement une incapacité à connaître précisément la situation exacte de l'endettement, les déclarations de dettes en cours de procédure étant fréquentes.

L'accompagnement doit enfin être poursuivi jusqu'au terme de la procédure afin de faciliter l'entrée en vigueur des mesures avec les créanciers, et éviter ainsi des redépôts quasi immédiats du fait même d'une simple incompréhension du déposant quant à sa responsabilité et son rôle dans cette phase ultime de la procédure.

Un certain nombre de PCB ont été visités en 2019 par des représentants des commissions dans les régions ayant commencé leur déploiement, en complément des visites rendues auprès des autres acteurs concernés, notamment des organismes, associations et travailleurs sociaux.

5

Les acteurs de la procédure sont fortement engagés dans l'éducation économique et financière des publics

Les campagnes d'information et de formation sur l'éducation économique et financière ont été renforcées sur l'ensemble du territoire en 2019. Les ressources, mises à la disposition des intervenants sociaux, favorisent l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière et la lutte contre les situations de surendettement. Au total, ce sont plus de 16 000 intervenants sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives, qui ont été rencontrés en 2019 pour les aider à mieux accompagner les personnes lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure.

En 2019, 47 % des déposants dont la situation avait été soumise aux commissions étaient accompagnés par un travailleur social.

6

Des échanges réguliers avec les magistrats restent indispensables

En 2019, la quasi-totalité des commissions a rencontré au moins une fois les juges ou les greffiers des tribunaux judiciaires de leur territoire, avec la volonté de faire converger les pratiques pour apporter des solutions financières adaptées aux personnes surendettées.

La mise en œuvre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est toujours difficile. Les procédures sont très longues et difficilement accessibles, les débiteurs ayant des difficultés à régler les frais de procédure.

Quelques commissions signalent le risque de validation à tort des mesures imposées, en cas de recours ou contestation

formulés directement au tribunal, sans information du secrétariat de la commission.

Certaines personnes surendettées relèvent, en fonction de leur statut professionnel, des procédures collectives régies par le Code de commerce, et ne peuvent donc pas bénéficier de la procédure de surendettement des particuliers, bien que leur situation présente uniquement un endettement personnel. Or, ces mêmes personnes se voient très régulièrement refuser l'ouverture d'une procédure collective ou d'une procédure de rétablissement professionnel en raison de l'absence de dettes professionnelles. Le même constat vaut pour les personnes physiques ayant cessé leur activité, avec des dettes de cotisations sociales (sécurité sociale des indépendants) considérées comme professionnelles au titre du surendettement, mais qualifiées de personnelles par le tribunal de commerce dans le cadre de la procédure collective.

Depuis début 2019, la volonté des commissions de proposer une solution à ces anciens travailleurs indépendants en déclarant la recevabilité de leur dossier a permis de régler la situation de 1 650 d'entre eux. Les contacts établis avec les organismes de sécurité sociale permettent de vérifier la convergence des points de vue sur cette question et d'envisager la diffusion d'éléments de langage communs auprès de l'ensemble des caisses au plan national.

7

Si la procédure est désormais jugée bien équilibrée, il est important de surveiller les conditions de sa mise en application

La complexité ou les particularités de certaines situations continuent de poser des difficultés aux commissions : le traitement des dettes professionnelles notamment, ou la prise en compte des situations de démembrément d'un bien immobilier. De même, il peut être délicat de mesurer précisément les conséquences de la demande de vente d'un bien immobilier de faible valeur en zone non attractive ou d'appréhender l'impact précis du relogement du débiteur.

Quelques difficultés de traitement de certaines créances sont signalées dans le cas où leur recouvrement a été confié à un cabinet spécialisé, notamment le non-respect de la suspension des poursuites durant la phase d'instruction du dossier, ou lorsque les créances ont été cédées. Il est ainsi parfois difficile d'identifier le propriétaire de la créance.

La montée en puissance des échanges informatisés avec les créanciers nécessite un temps d'adaptation durant lequel des erreurs peuvent être décelées.

L'orientation d'un dossier en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, annonçant un possible effacement des créances, constitue un point de vigilance. Des cas de déclarations à zéro de certaines créances sont révélés avec la réapparition des arriérés, et de possibles poursuites, après la validation des mesures. De la même façon, quelques débiteurs ont cessé d'honorer leurs charges courantes, escomptant les voir également effacées au terme de la procédure.

Enfin, il conviendra de s'interroger sur la prise en compte des évolutions de fond de la société et des modes de consommation : situations de double activité (salarié et indépendant, ou retraité et indépendant), alternance de périodes d'intérim, de chômage, de formation, prise en compte des contrats de location avec option d'achat ou de longue durée, avec le risque que fait peser dans certains cas la restitution du véhicule loué sur l'emploi du débiteur.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Les simplifications en 2019	82
Tableau de bord des indicateurs RSE	97
Bilan au 31 décembre 2019	111
Compte de résultat de l'exercice 2019	112
Poids des principales devises	117
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	117
Relations avec le FMI	118
Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	119
Créances en euros sur des résidents et non-résidents de la zone euro	120
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	121
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	121
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	121
Autres créances sur l'Eurosystème	122
Autres actifs financiers en euros et en devises	122
Portefeuilles-titres	122
Divers	123
Valeurs immobilisées	123
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2019	123
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	124
Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	124
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	125
Engagements en euros envers l'Eurosystème	125
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	125
Opérations bancaires	125

Divers	126
Provisions pour risques et charges	126
Comptes de réévaluation	127
Capital, réserves et report à nouveau	127
Montant notionnel des instruments financiers à terme	127
Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	128
Les engagements de retraite et leur financement	129
Produit net d'intérêt	130
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	130
Produit des actions et des titres de participation	131
Répartition du revenu monétaire	131
Net des autres produits et charges	132
Rémunération des organes de direction	132
Frais de personnel et charges assimilées	132
Impôts sur les bénéfices	132
Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2019	144
Principales données d'activité des commissions	146

GRAPHIQUES

Décomposition du glissement annuel de l'inflation sous-jacente en zone euro	16
Évolution des actifs de l'Eurosystème	17
Taux directeurs de la BCE	17
Endettement des ménages	19
Endettement des sociétés non financières	19
Signataires de l'engagement à respecter le code	23
Usage des moyens de paiement scripturaux en France en 2018	28
Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2019	38
Nombre d'enseignants sensibilisés	57

Nombre de travailleurs sociaux formés	57
Nombre de pages vues sur le portail « Mes questions d'argent »	57
Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions depuis l'origine du dispositif	61
Nombre de bénéficiaires de l'« Offre spécifique »	61
Taux de redépôt des dossiers de surendettement	61
Orientation des TPE vers des réseaux professionnels	66
Évolution et baisse cumulée des dépenses nettes depuis 2015	77
Évolution de l'effectif total	77
Consultation du <i>Bulletin de la Banque de France</i>	78
Visiteurs pour les Journées du patrimoine	78
Reprises presse	78
<i>Followers</i> sur Twitter	78
Abonnés sur Facebook	78
Évolution du télétravail depuis 2010	82
Répartition de l'effectif	82
Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne	82
Nombre de conférences, séminaires et <i>workshops</i> organisés avec les universités partenaires de la Banque	87
Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque	87
Encours total du microcrédit en France	91
Nombre de TPE accompagnées, par an, par les correspondants départementaux	91
Nombre de projets d'agents soutenus, par an	91
Part des établissements bancaires et d'assurance ayant été sensibilisés au risque climatique	91
Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2019	92
Répartition des déplacements domicile-travail depuis 2016	92
Évolution des déplacements professionnels depuis 2016	93
Émissions de gaz à effet de serre des immobilisations depuis 2017	93
Réduire notre empreinte environnementale	94
Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur	96
Taux d'emploi des travailleurs handicapés	96

Taux des agents ayant accès à la formation	96
Part de la masse salariale consacrée à la formation	96
Répartition des dossiers traités selon les commissions en 2018 et 2019	146

SCHÉMAS

Les cinq piliers de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière	55
10 repères à atteindre d'ici à 2020	75
Le Conseil général et le Comité d'audit	105
Organigramme de la Banque de France au 18 mai 2020	138
Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2020	140
Le circuit du billet et son recyclage	143

TABLE DES ENCADRÉS

La faiblesse de l'inflation sous-jacente en zone euro	16
Profitabilité bancaire et <i>tiering</i> :	
une mesure adoptée pour neutraliser partiellement l'effet des taux négatifs	18
Une information plus complète sur la conjoncture économique	21
Bilan du code de conduite sur les marchés des changes	23
L'automatisation des enchères pour les prêts de titres	24
Rapport sur l'état des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine	26
Les dernières coupures de la série Europe : le 100 € et le 200 €	26
L'utilisation en France des différents moyens de paiement (entreprises et particuliers)	28
L'authentification des paiements selon les normes DSP 2, plan de migration et stratégie du CNPS	28
Coopération avec le réseau de la Banque de France (programme de l'Arcop)	38
Exercice G7 <i>cross-border coordination exercise</i>	39
La réforme Bâle III	41
Libra, monnaies digitales, <i>stable coins</i>	47
Le réseau de la Banque de France et ses partenaires	55
Le suivi des engagements de la profession bancaire	62
30 ans de lutte contre le surendettement	62
L'attribution de la cotation :	
une mission assurée par les succursales de la Banque de France	65
La Banque de France et l'Observatoire des délais de paiement	65
10 ans de médiation du crédit	68
Le rapport 2019 de l'Observatoire du financement des entreprises	68
Un portail mis à la disposition du Trésor public	70
La charte entreprise-territoire La Courneuve	88
Hall 32 : le centre de promotion des métiers de l'industrie a ouvert ses portes en septembre 2019 à Clermont-Ferrand	89

Objectif d'intéressement développement durable 2019 lié aux déplacements professionnels en avion en France et en Europe	94
Risque cyber	106
Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)	106

**Banque de France
Direction de la Communication**

Crédits photos

Philippe Jolivel (BDF) - Émilie Albert - Aurélia Blanc
Laurent Carpentier - Cyril Le Huede - Marthe Lemelle
Shutterstock

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Juin 2020

ISSN 1250-5242

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2^e et 3^e a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »
© Banque de France – 2020

Retrouvez l'intégralité
des publications signalées
dans ce rapport sur
publications.banque-france.fr
et acpr.banque-france.fr



Papier issu de forêts gérées durablement